

# Conseil de surveillance

Isidore Partouche

Président

Marcel Partouche Vice-président

Maurice Sebag Membre

Maurice Partouche

Gaston Ghrenassia Membre

# Directoire

Hubert Benhamou

Président du Directoire

Patrick Partouche
Directeur général

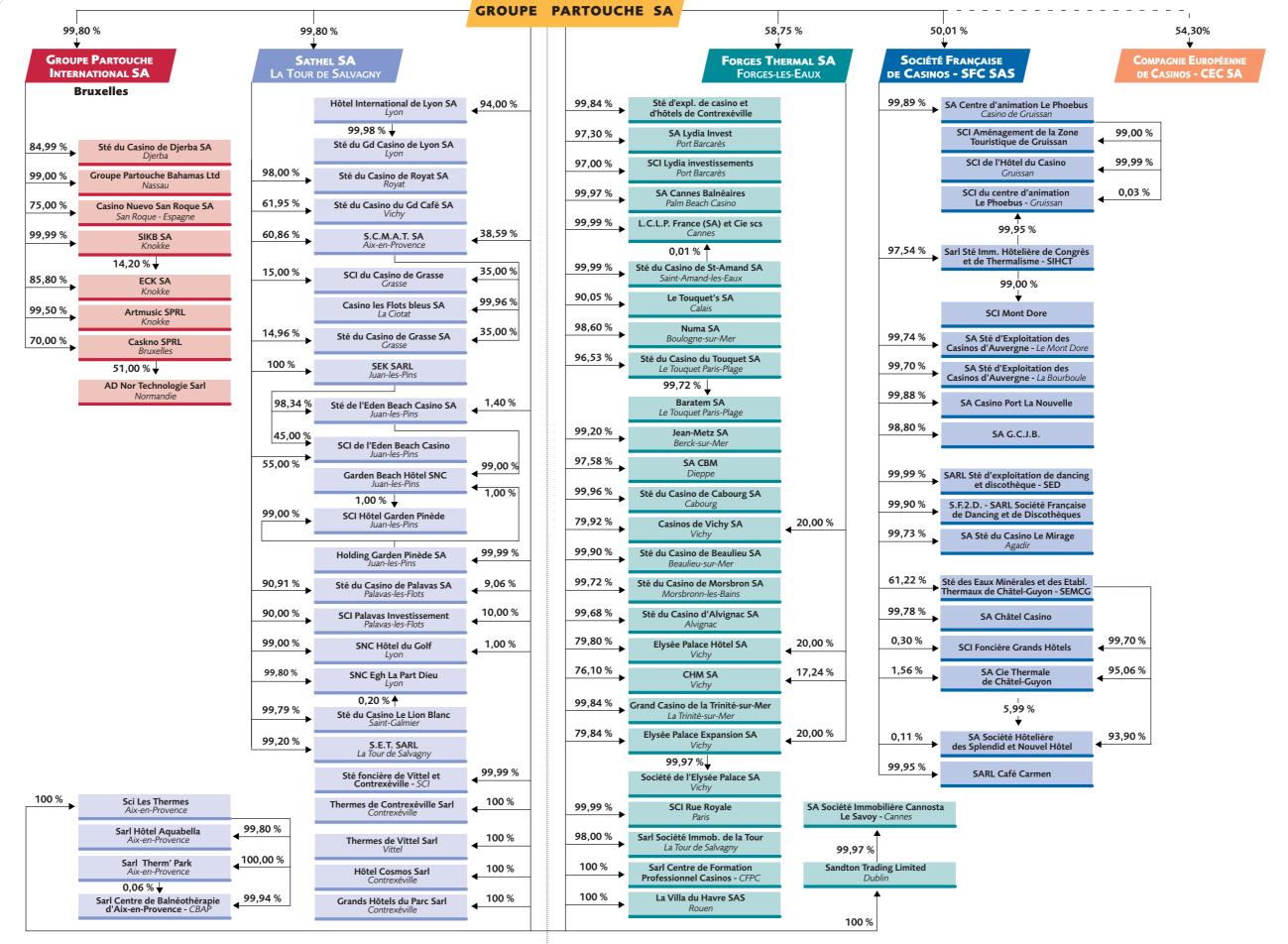
**Ari Sebag** Directeur général

Richard Partouche Directeur général

Katy Zenou Directeur général



# ORGANIGRAMME DU GROUPE PARTOUCHE AU 26 FÉVRIER 2002



# LE GROUPE PARTOUCHE

**2001** a vu le Groupe Partouche travailler à consolider sa place dans le secteur français des jeux.

Cette étape lui a permis de prendre un nouvel élan au début de l'année en cours.

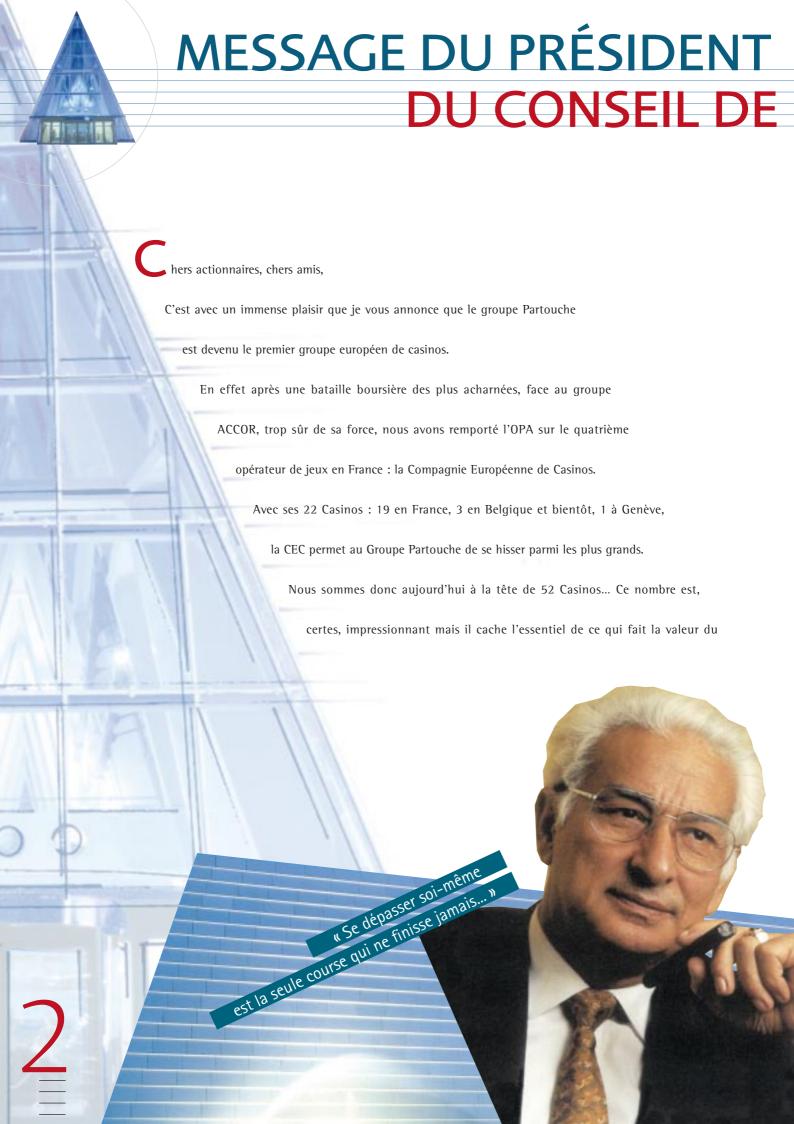
Chiffre d'affaires net consolidé millions d'euros

Résultat net consolidé millions d'euros

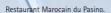
Effectifs moyens 3657



GROUPE PARTOUCHE RAPPORT ANNUEL 2001







groupe : ses hommes , ceux qui dirigent, ceux qui travaillent au contact de la clientèle mais aussi ceux qui, dans l'ombre, font que chaque jour une nouvelle représentation a lieu pour le plus grand plaisir de ceux qui fréquentent nos établissements.

Dans toutes les grandes familles, pour lutter contre les tares de la consanguinité il faut

du sang neuf. C'est donc aux 1600 collaborateurs de la CEC que je souhaite de tout mon

cœur la bienvenue dans la nôtre, en les assurant que, plus que jamais, les valeurs

fondamentales du Groupe Partouche, le respect, l'écoute, et le travail seront à l'honneur.

Je m'y engage.

ISIDORE PARTOUCHE

# MESSAGE DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

esdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

En tant que Président du Directoire, je viens vers vous pour évoquer le travail réalisé au sein du groupe au cours de l'exercice 2000-2001 et notre vision des perspectives sur l'exercice en cours.

Groupe Partouche a veillé tout d'abord à assumer son statut de premier groupe français. Toujours bien représenté dans le haut du classement des établissements en France, avec notamment le Lyon Vert au premier rang, le groupe a su matérialiser des relais de croissance en France qui conforteront cette position.

A Lyon, le casino le Pharaon inauguré en 2000 s'est vu doter de ses premières

machines à sous ; avec une panoplie de jeux désormais complète, il pourra

rivaliser avec les plus grands casinos de France dès cet exercice.

A Aix-en-Provence, le casino, devenu Pasino pour illustrer de la sorte le nouveau concept d'établissement développé par Isidore Partouche, a pris une nouvelle dimension et enregistre des résultats prometteurs.





Restaurant Mexicain du Pasino.

C'est donc satisfaits de l'activité du groupe, qui s'est traduite par une croissance à deux chiffres en 2001, et confiants dans son évolution à venir que nous avons pu nous atteler à une tâche d'importance : la restauration de nos marges.

L'objectif de redressement de deux points de la marge opérationnelle que nous nous étions fixé en début d'exercice a été atteint grâce à l'attention portée par tous à la gestion quotidienne de nos différents établissements, casinos et hôtels.

Ce même souci nous a animés pour préparer au mieux le passage à l'euro ou mener à terme, comme prévue, la cession du casino de Bucarest.

Cette maîtrise des charges et un soin accru apporté à la qualité de nos investissements ont autorisé un désendettement du groupe.

Fort de cette situation financière saine et d'une rentabilité à la performance recouvrée, le groupe se trouvait à la fin de l'exercice passé dans d'excellentes conditions pour relever de nouveaux défis, tels le mouvement actuel de concentration du secteur casinotier et les participations aux appels d'offres des grandes villes françaises.

Dès le début de l'année 2002, nous avons ainsi pu, avec l'aide de nombre de nos partenaires et collaborateurs prendre le contrôle de la SA Européenne de Casinos.

Ainsi, s'ouvre pour notre groupe, devenu le premier européen, une nouvelle époque. Notre volonté est qu'elle soit aussi fructueuse que la précédente.

HUBERT BENHAMOU



# HISTORIQUE DU GROUPE

## 1973

Monsieur Isidore Partouche, rapatrié d'Algérie où il était radioélectricien concessionnaire de la société Philips, reprenait avec l'aide de ses frères et sœurs le casino de Saint-Amand-les-Eaux, avec son établissement thermal et la source d'eau minérale.

Le redressement de ce casino, en grande difficulté, a été assuré avec succès en lui appliquant les recettes commerciales "familiales".

#### 1976

Rachat à M. Lucien Barrière du casino du Touquet qui retrouve un niveau d'activité en rapport avec sa réputation ancienne.

## 1982

Création du casino de Calais (SA Le Touquet's).

# 1986

Acquisition du casino de Forges-les-Eaux, à 110 km de Paris et ouverture du casino de Boulogne-sur-Mer.

## 1988

Rachat du casino de Dieppe (SA Numa).

## 1989

En 1989, les casinos de Fécamp, Bagnoles-de-l'Orne et ceux de Vichy rejoignent le groupe.

# 1991

Les casinos du GROUPE PARTOUCHE bénéficient enfin de leurs premières autorisations d'exploitation de machines à sous.

Cette année là, le groupe prend le contrôle du Casino Lyon Vert à La Tour-de-Salvagny et de ses filiales, les casinos de Saint-Galmier et de Juan-les-Pins.

# 1992

Le Groupe est choisi par les communes de Royat et Chamalières pour rouvrir le casino de Royat. Cessions des casinos de Fécamp et de Bagnoles-de-l'Orne.

# 1994

Le Groupe Partouche prend le contrôle des casinos d'Aix-en-Provence et de La Ciotat puis en décembre de la même année, il procède à l'acquisition du casino de Palavas.

# 1995

Prise de participation égalitaire dans le casino de Grasse dont le groupe Boucau assume la gestion.
Le 29 mars 1995, la société Groupe Partouche SA est introduite au second marché de la Bourse de Paris (code Sicovam 5354), afin de renforcer l'image du groupe, consolider les positions acquises en France et de lui donner des moyens supplémentaires pour financer le développement de ses activités, notamment à l'étranger. En septembre 1995, est négocié le rachat du prestigieux casino de la station belge de Knokke-Le-Zoute.

## 1996

Le Groupe Partouche rachète la participation minoritaire du groupe Générale des Eaux dans la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes, cotée au marché au comptant de la Bourse de Paris, qui exploite le casino Croisette, et contrôle la société de l'Hôtel Majestic, et le Gray d'Albion à Cannes.

Ouverture, en collaboration avec le Club Méditerranée, d'un premier casino à Agadir au Maroc.

# 1997

Acquisition de l'Hôtel 4 étoiles devenu Le Méridien-Garden Beach, cette opération assurant ainsi la réunion de l'ensemble immobilier et commerciale du casino de Juan-les-Pins.

Groupe Partouche est choisi par la municipalité de Cabourg pour rouvrir le Grand Casino de Cabourg.

# 1998

En avril de cette année, le Groupe Partouche fête ses 25 ans et inaugure le Pasino de Djerba, son concept original de centre d'animation avec casino.

En juin 1998, le Groupe rachète au groupe anglais London Clubs International, le Carlton Casino Club à Cannes. Le 2 novembre 1998, le Groupe Partouche rachète la participation de 99 % du groupe Vivendi dans la Société Cannes Balnéaire, propriétaire du Palm Beach de Cannes, dans l'intention de rouvrir dès que possible, l'établissement resté dans les mémoires comme le plus prestigieux casino de France.

A cette même date, la valeur Groupe Partouche SA passe au premier marché de la Bourse de Paris, compartiment du Règlement mensuel.





# **MÉTIER - CONTEXTE**

# LE MÉTIER

# En France, les jeux autorisés sont les suivants :

## LES JEUX DE TABLES

La boule, la roulette française, les roulettes anglaises ou américaines.

Le stud poker de Casino, le Black jack, le Baccara - Chemin de fer et le Trente et Quarante (jeux de cartes). Le craps (jeu de dés).

#### LES JEUX AUTOMATIQUES

Les machines à sous, sont définies par la loi comme des appareils automatiques de jeux de hasard entrant dans les catégories dites "machines à rouleaux" et "jeux vidéo". Le groupe dispose d'un parc important de machines à sous (2 499 machines au 31 octobre 2001 et 2 584 au 31 janvier 2002).

## **A**UTRES ACTIVITÉS

Outre ses activités de jeux, le Groupe Partouche réalise le solde de son chiffre d'affaires dans l'hôtellerie et la restauration qui sont considérées comme une activité complémentaire et un moyen privilégié d'offrir à la clientèle les meilleures conditions d'accueil et d'hospitalité.

# LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE TRÈS STRICT

En France, la tenue d'une maison de jeux de hasard est soumise à un régime d'interdiction, sous peine des sanctions pénales de l'article 410 du Code pénal. La loi du 15 juin 1907, par dérogation à cette prohibition, autorise l'ouverture des casinos dans les stations balnéaires, thermales ou climatiques. La loi n° 88–13 du 5 janvier 1988 étend cette autorisation aux villes principales d'une agglomération de plus de 500 000 habitants ayant des activités touristiques et culturelles particulières. Les autorisations d'ouvertures sont accordées par le Ministre de l'intérieur avec avis conforme du Conseil Municipal de la commune d'exploitation, après une enquête et en fonction d'un cahier des charges établi par la municipalité qui délivre une concession d'exploitation à un établissement après respect de la procédure d'appel d'offres introduite par la Loi n° 93–122 du 29 janvier 1993 dite loi Sapin.

Une commission nationale des jeux composée de hauts fonctionnaires (14) et d'élus (5) est chargée d'examiner les demandes d'autorisation et de renouvellement de jeux. Un arrêté du Ministère de l'intérieur fixe la durée de la concession, les jeux autorisés et les conditions d'exploitation du casino.

Une autorisation peut être révoquée par le Ministère de l'intérieur en cas de non respect du cahier des charges ou des dispositions de l'arrêté.

Les casinos, ayant obtenu une autorisation, doivent avoir un directeur et un comité de direction qui sont responsables à titre personnel du respect de la réglementation et des stipulations du cahier des charges.

Le directeur responsable et les membres du comité de direction doivent être au préalable agréés par le Ministère de l'intérieur. En cas de retrait de cet agrément, ils ne peuvent plus poursuivre leurs activités.

Un agrément est donné pour l'embauche de l'ensemble du personnel des jeux.

Chaque jeu fait l'objet d'une réglementation très précise.

Salle de spectacle du Pasino



Salle de machines à sous du Pasino.





Salle d'exposition du Pasino

# Les prélèvements fiscaux :

Le tarif du prélèvement progressif sur le produit brut des jeux dans les casinos est le suivant :

#### PRODUIT BRUT DES JEUX

10 %	Jusqu'à	58 000 €		
15 %	de	58 001 €	à	114 000 €
25 %	de	114 001 €	à	338 000 €
35 %	de	338 001 €	à	629 000 €
45 %	de	629 001 €	à	1 048 000 €
55 %	de	1 048 001 €	à	3 144 000 €
60 %	de	3 144 001 €	à	5 240 000 €
65 %	de	5 240 001 €	à	7 337 000 €
70 %	de	7 337 001 €	à	9 443 000 €
80 %	au-delà de	9 443 000 €		

Ce barème progressif s'applique après abattement de 25 % sur le produit des jeux.

Les communes perçoivent un taux maximum de prélèvement de 15 % sur la même assiette que le prélèvement d'Etat. Le total des prélèvements de l'Etat et de la commune ne peut dépasser 80 %, la part de la commune s'imputant le cas échéant sur celle

A cela s'ajoute, un prélèvement fixe de 0,5 % au premier franc sur les jeux de tables et de 2% sur le produit des machines

Les machines à sous ont une obligation d'un taux de redistribution théorique légal de 85 % minimum.

Toutefois, les casinos bénéficient pour les machines à sous du phénomène du "glissement". En effet, le prélèvement de l'Etat est calculé à partir du montant théorique que doit redistribuer la machine. Dans la pratique, la machine effectue une redistribution réelle légèrement inférieure à ce montant théorique, étant donné que les joueurs ne misent pas le maximum de pièces à chaque coup, (paramètre pris en compte dans le calcul des taux de redistribution théorique).

La différence entre le montant théorique et le montant réel est appelé "glissement", il constitue un montant qui ne subit pas le prélèvement et qui est donc acquis en totalité pour le casino mais soumis à l'impôt sur le bénéfice des sociétés.

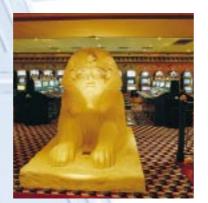
Les jeux qui constituent l'essentiel de l'activité de Groupe Partouche SA sont exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). En 1996, a été mise à la charge des casinos, la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale dite C.R.D.S. de 3 % sur le produit brut des jeux, suivie en 1997 par la Contribution Sociale Généralisée dite C.S.G., égale à 3,40 % sur le produit brut des jeux des machines à sous. Cette C.S.G. est portée depuis janvier 1998 à 7,5 % et calculée désormais sur une assiette réduite à 68 % du produit brut des jeux des machines à sous.



# **FAITS MARQUANTS**

# Le premier PASINO français ouvre ses portes à Aix-en-Provence

En quelques semaines, cet établissement extraordinaire a pris dans la région d'Aix-Marseille une place essentielle de l'animation culturelle, artistique et commerciale.



# 200 machines à sous pour le Pharaon à Lyon

Le Pharaon accueille ses

200 machines à sous et une vie
nouvelle commence.

# Ouverture de La Villa au Havre

La Villa, restaurant de haute gastronomie du Havre, évoque la grande époque du Ruban Bleu.





# Développement de Forges-les-Eaux

En novembre 2001, le casino de Forges, dont le succès ne se dément pas, a vu son parc s'accroître de 30 machines à sous pour mieux servir ses clients.

# Contrexéville et Vittel

Tout récemment, le casino de

CONTREXEVILLE, et les deux stations

thermales de VITTEL et CONTREXEVILLE,

capitales de la vitalité et de la minceur,

rejoignent le Groupe Partouche.





# Acquisition de l'Hôtel Savoy à Cannes

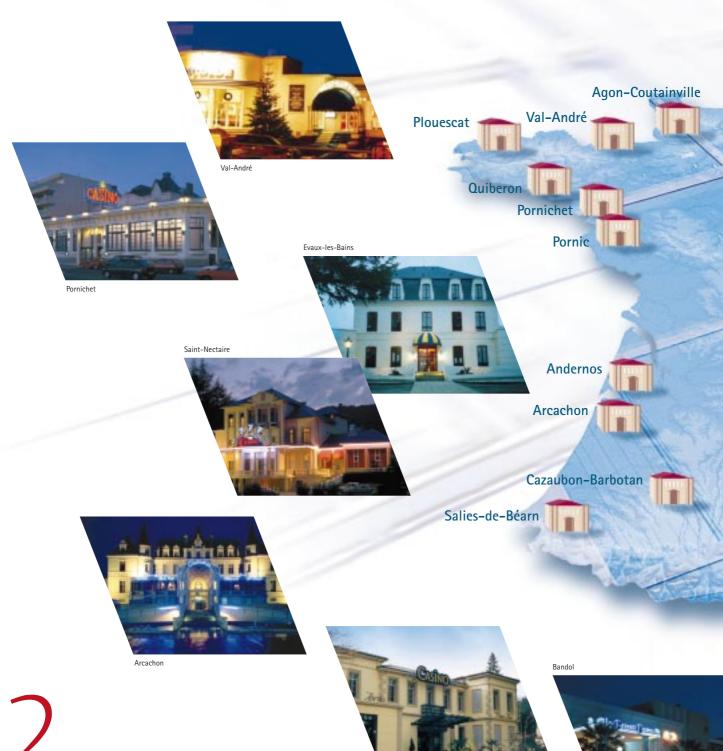
Le Groupe rachète à CANNES, l'hôtel SAVOY. A proximité immédiate de la Croisette, cet hôtel de luxe est le complément idéal du Carlton Casino et du Palm Beach.



# **ÉVÈNEMENT 2002**

# OPA sur la Compagnie Européenne de Casinos

A l'issue d'une bataille boursière qui fera date, Groupe Partouche a confirmé son leadership français en prenant le contrôle de la Compagnie Européenne de Casinos. Groupe Partouche gère aujourd'hui 52 casinos.



Gréoux-les-Bains

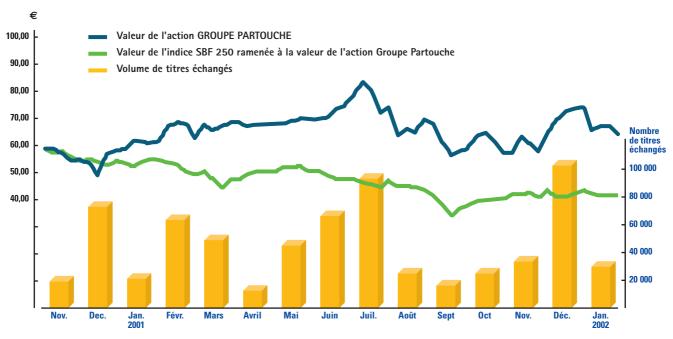
12





# LA BOURSE

# ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION GROUPE PARTOUCHE



Source : Euronext (www.bourse-de-paris.fr).

# INFORMATIONS FINANCIÈRES

	1999	2000	2001
Cours au 31/10 (en €)	65,00	58,50	57,90
Nombre d'actions au 31/10	6 156 774	6 156 774	6 156 774
Capitalisation boursière (en €)	400 190 310	360 171 279	356 477 215
Résultat net par action (en €)	4,09	4,68	5,57
Dividende net (en €)	1,68	1,68	0,80*
Distribution totale en M€	10,32	10,32	4,93*
Ratio de distribution (en %)	41,00 %	35,90 %	14,36 %
Rendement net de l'action (en %)	2,58 %	2,87 %	1,38 %

<sup>\*</sup> Proposé.





# RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

DU MARDI 9 AVRIL 2002 À 10 HEURES

Mesdames. Messieurs.

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis tout d'abord en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société et du groupe durant l'exercice clos le 31 octobre 2001 et vous demander d'adopter les résolutions ordinaires relatives à l'approbation des comptes sociaux et consolidés dudit exercice, à l'affectation du résultat des comptes sociaux, à l'approbation des conventions réglementées, à la mise en place de la procédure visant au rachat d'actions propres par application des dispositions de l'article L. 225-209 du code de commerce, à l'allocation de jetons de présence aux membres du conseil de surveillance et au renouvellement du mandat de ses membres.

Enfin, nous vous avons également convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire afin de vous soumettre les résolutions relatives au dispositif dit de "délégation globale" résultant des dispositions de l'article L. 225-129-III du code de commerce et à la seizième résolution relative au principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés en application des dispositions des articles L. 225-129-VII et L. 225-138 du code de commerce et de l'article L. 443-5 du code du travail.

# I. RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

## 1.1. ACTIVITÉ DU GROUPE

# Situation et évolution de l'activité du groupe au cours de l'exercice clos au 31 octobre 2001

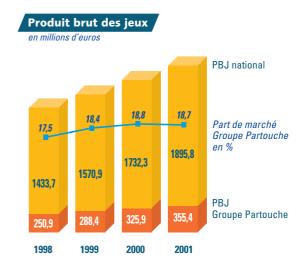
Le chiffre d'affaires de Groupe Partouche a atteint 290,5 millions d'euros (M€) en progression de 12,3 % par rapport à l'exercice précédent. Cette progression est d'autant plus satisfaisante qu'elle a été réalisée quasiment à périmètre constant. En effet les nouvelles sociétés entrées dans le périmètre juridique du groupe, essentiellement le restaurant Villa du Havre et le centre de Balnéothérapie d'Aix-en-Provence, ont eu un impact marginal.

# **ACTIVITÉ JEUX EN FRANCE**

L'ensemble du secteur des casinos en France, qui compte 170 établissements soit 4 supplémentaires, a de nouveau connu une progression de son activité proche de 10 % : le Produit Brut des Jeux (PBJ) théorique national a atteint 1 895,8 M€ (+ 9,4 %) et le PBJ réel 2 278,3 M€ (+ 10,8 %).

Dans cet environnement les casinos du Groupe Partouche ont dégagé un PBJ théorique de 355,4 M€ en hausse de 9,1 % et un PBJ réel de 430,4 M€ (+11,5 %), ce qui a permis de maintenir à 18,7 % la part de marché du groupe.

La part des Jeux traditionnels s'est réduite à 7,3 % de l'ensemble contre 9,2 % l'exercice précédent, avec un PBJ de 31,56 M€ contre 35,35 M€ en 2000 : cette contraction est principalement due à l'évolution du Carlton à Cannes et à la fermeture provisoire et exceptionnelle de la salle des grands jeux du casino d'Aix-en-Provence dans le cadre de son déménagement.

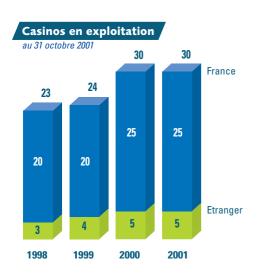


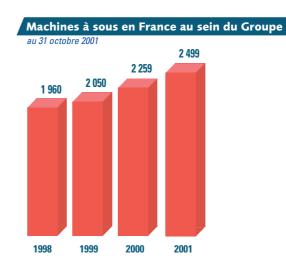


Les machines à sous ont quant à elles généré un PBJ réel total de 398,85 M€ (+13,7%). Le parc de machines exploitées en France a augmenté en cours d'exercice de 240 unités, 20 au casino de St-Amand, 20 au casino Le Lion Blanc à St-Galmier, et 200 au Pharaon, soit la première et importante dotation du casino de Lyon. La moyenne du PBJ quotidien par machine atteint désormais 466,95 € (+6,8 %).

Le PBJ total des machines à sous se décompose en PBJ théorique pour 323,85 M€ et glissement pour 75,00 M€. Cette dernière contribution a augmenté en 2001 et représente 18,8 % du PBJ réel total des machines.

La progression enregistrée sur cet exercice 2001 est liée à la performance des casinos existants en début d'exercice, soit une croissance organique supérieure à 10 %, mais elle a également profité de la consolidation sur un exercice entier du casino de Châtel-Guyon et surtout de l'arrivée en juillet 2001 de 200 machines à Lyon.





## **ACTIVITÉ JEUX À L'ÉTRANGER**

Le nombre de casinos à l'étranger est demeuré le même en 2001, et les jeux traditionnels prévalent toujours puisque leur contribution équivaut à 2/3 du PBJ total.

Les difficultés rencontrées par les deux derniers établissements créés, soit les casinos de Bucarest et San Roque, se sont accentuées et expliquent la baisse du PBJ total réalisé à l'étranger : 12,27 M€ en 2001 contre 13,68 M€ en 2000. Les autres casinos à Agadir, Knokke et Djerba ne connaissent pas d'évolution particulière.

## **P**RÉLÈVEMENTS

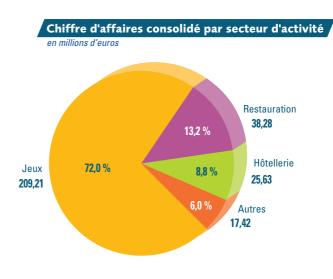
La masse totale des prélèvements à destination de l'Etat et des Communes représente en France une ponction de 229,88 M€ égale à 53,4 % du PBJ, soit une charge relative moins élevée que l'année précédente en raison de l'accroissement du phénomène de glissement évoqué plus haut. Les chiffres respectifs pour l'étranger sont de 3,64 M€ et 29,7 %. Après soustraction de ces prélèvements, le produit net des jeux atteint, pour l'ensemble du groupe, 209,21 M€ (+12,1 %).



#### CHIFFRE D'AFFAIRES

L'activité enregistrée dans les autres secteurs, soit principalement la restauration et l'hôtellerie, est aussi source de satisfaction avec un chiffre d'affaires total de 81,33 M€, en hausse de 12,6 %. Ce rythme de croissance, voisin de celui des jeux, ne vient donc pas modifier la ventilation du chiffre d'affaires, où la part des activités autres que les jeux ne représente que 28,0 % du chiffre d'affaires total. Les hôtels Hilton et Méridien à Lyon ainsi que le Garden Beach à Juan-les-pins ont été les principaux artisans de la croissance de ce secteur.

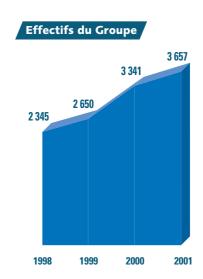




## **RÉSULTATS CONSOLIDÉS**

Grâce à une bonne maîtrise des charges externes et des frais de personnel, l'excédent brut d'exploitation atteint 109,58 M€ en hausse de 20,6 % et le résultat d'exploitation 83,15 M€ en hausse de 21,1 %. Le taux de marge d'exploitation sur le chiffre d'affaires s'élève ainsi à 28,6 % contre 26,5 % pour l'exercice 2000.





En ce qui concerne les établissements contributifs à ce net redressement des marges, il convient de signaler qu'il s'agit avant tout d'un résultat collectif, généré par la plupart des établissements casinotiers et hôteliers. Au delà, le casino de Lyon, pourvu de machines à sous en juillet 2001, a joué un rôle important, de même que l'hôtel Hilton voisin sur le site de la Cité Internationale; ainsi, c'est l'un des foyers de dégradation de la rentabilité opérationnelle identifiés pour l'exercice précédent qui est en claire voie de disparition.

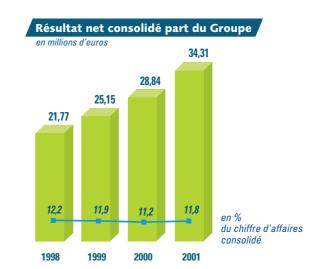
Le pôle de casinos à l'étranger et le pôle Société Française de Casinos n'ont, quant à eux, pas connu d'évolution positive.

Le résultat financier de l'exercice 2001 est une charge nette de 7,6 M€ contre 6,4 M€ en 2000. Ce résultat est impacté par l'accroissement du coût de la dette constaté au cours de l'exercice.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 75,6 M€ en hausse de 21,5 %.

Le résultat exceptionnel est proche de zéro, l'exercice 2001 n'étant pas impacté par une ou des opérations significatives. Les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition et la participation des salariés ne connaissent pas d'évolution sensible.

Le résultat net de la totalité des sociétés intégrées s'élève à 37,42 M€ contre 32,28 M€ l'exercice précédent. Le résultat net part du groupe progresse de 19,0 % pour atteindre 34.31 M€.



# INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT

Le tableau des flux de trésorerie consolidé, présenté en annexe des comptes consolidés, détaille les principaux flux financiers de l'année.

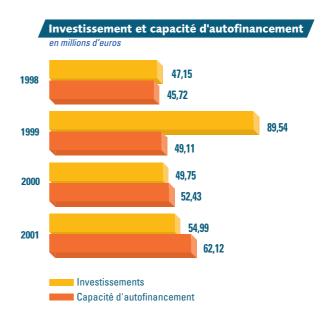
La capacité d'autofinancement dégagée est de 62,12 M€, en progression de 18,5 % par rapport à l'exercice 1999-2000.

Cette évolution est essentiellement liée à l'augmentation du résultat net consolidé pour 5,14 M€ et à l'accroissement des dotations aux amortissements qui résulte des récents investissements opérationnels réalisés.

Le besoin en fonds de roulement diminue de 8,00 M€. Cette évolution résulte principalement de la progression des dettes fiscales et sociales.

Ainsi, la variation positive de la trésorerie issue des opérations d'exploitation est de 70,12 M $\in$ .

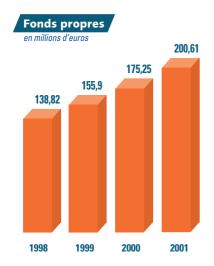
Les opérations d'investissement génèrent quant à elles une utilisation de trésorerie de 54,99 M€. Les investissements opérationnels, qui s'élèvent à 42,50 M€, sont principalement constitués par la construction et l'aménagement du Pasino d'Aix-en-Provence.

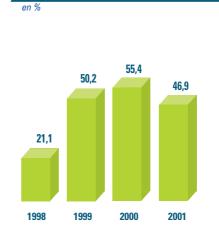


# RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU MARDI 9 AVRIL 2002 À 10 HEURES

Les prises de participation opérées au cours de l'exercice sont rattachées à hauteur de 12,35 M€ à la société propriétaire de l'Hôtel Savoy à Cannes, qui n'a pas été consolidée au 31 octobre 2001.

Les emprunts et dettes financières ont augmenté de 4,71 M€ du fait notamment des besoins de financement liés à l'opération d'acquisition de l'Hôtel Savoy.





**Endettement net sur fonds propres** 

A l'issue de la dernière assemblée des actionnaires, le versement de dividendes par Groupe Partouche s'est monté à 10,32 M€. Par ailleurs, les actionnaires minoritaires des filiales consolidées ont reçu un montant de dividendes de 1,53 M€. Ces différentes évolutions conduisent à un accroissement de 7,88 M€ de la trésorerie, essentiellement placée sur des supports à court terme.

# Évolution prévisible et perspectives d'avenir

La perspective d'une modification du mode de calcul de la taxation du PBJ dont l'application devrait intervenir au cours de l'exercice 2002 conduit Groupe Partouche à envisager pour l'exercice entamé au 1<sup>er</sup> novembre 2001 un objectif de croissance de son chiffre d'affaires voisin de 10 %.

Groupe Partouche travaille sur plusieurs dossiers visant à assurer son développement sur les prochains exercices.

En France, le groupe a bon espoir d'obtenir au cours de l'exercice courant l'autorisation d'ouvrir le premier casino du Lot à Alvignac.

A La Trinité-sur-mer, les difficultés de développement liées à l'étroitesse de l'offre immobilière ont contrarié notre projet qui fait par ailleurs face à la concurrence du projet situé à Carnac, ville voisine. Nous demanderons une nouvelle fois l'autorisation d'ouverture, ce qui permettra de déterminer les potentialités réelles de ce projet.

Au Palm Beach, Groupe Partouche conserve l'espoir de convaincre les autorités de tutelle du bien fondé de la demande de transfert du casino Carlton.

Des dossiers importants sont par ailleurs en cours d'élaboration par les communes concernées. Il s'agit de la ville du

Havre qui a déjà engagé la procédure devant aboutir au choix d'un délégataire et à la création d'un casino dans cette ville, et de la ville de Lille dont le Maire a fait part de son intérêt pour une telle création.

Groupe Partouche sera partie prenante dans ces deux projets. A l'étranger, Groupe Partouche a adopté une attitude prudente, s'intéressant prioritairement aux dossiers offrant de bonnes conditions de visibilité quant à la rentabilité escomptée. Nous serons notamment candidat pour la création du casino de Bruxelles dès que le choix de la commune d'accueil aura été arrêté par le gouvernement.

# Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Groupe Partouche a cédé en début d'exercice pour un montant de 1,5 MUSD le casino de Bucarest dont les résultats ne correspondaient pas aux attentes et normes du groupe, et a racheté au Groupe Perrier Vittel le casino de Contrexéville ainsi que les murs et fonds de commerce des sociétés thermales et hôtelières des stations de Vittel et Contrexéville.



Après deux acquisitions réalisées le 28 décembre 2001 et le 28 janvier 2002, Groupe Partouche détient 36,8 % du capital de la Société Européenne de Casinos. Groupe Partouche a lancé ce même 28 janvier 2002 une Offre Publique d'Achat sur le reste du capital au prix de 59 € par action et de 144,68 € par obligation convertible (cf note d'information du 08/02/02 visée par la COB sous le № 02-124).

Le 26 février 2002, Groupe Partouche a acquis 696 561 actions au prix de 66,50 € par action, et 117 482 obligations convertibles au prix de 164 € par obligation convertible. En application de l'article 5-2-11 du Règlement général du Conseil des marchés financiers, Groupe Partouche a été amené à relever automatiquement le prix de son offre sur le reste des titres donnant accès au capital de la Compagnie Européenne de Casinos

Au 26 février 2002, Groupe Partouche détient donc en cumulé 54,3 % du capital de la Compagnie Européenne de Casinos (56,4 % sur une base totalement diluée). Cette opération reste en cours à la date du présent rapport.

#### PLAN DE COMMUNICATION POUR L'EXERCICE 2002

Chiffre d'affaires du 1er trimestre : semaine 10
Chiffre d'affaires du 2ertrimestre : semaine 24
Résultats du 1er semestre : semaine 29
Chiffre d'affaires du 3ertrimestre : semaine 37
Chiffre d'affaires du 4ertrimestre : semaine 50
Résultats de l'exercice : semaine 6 de l'année 2003

# 1.2. FILIALES ET PARTICIPATIONS

# Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan, des informations relatives à l'activité et aux résultats de l'ensemble des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle

Nous complétons ces informations par l'organigramme du groupe (voir début du document) et le résumé suivant, de l'évolution de l'activité de nos filiales au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2001, titulaires d'une autorisation d'exploitation de casino.

Toutes les références faites ci-après au classement national des casinos renvoient à celui établi par les services du ministère de l'intérieur.

# SA SOCIÉTÉ DU CASINO DE SAINT-AMAND — (SAINT-AMAND-LES-EAUX)

Le casino de SAINT-AMAND continue de développer son activité de façon très satisfaisante avec une évolution de son chiffre d'affaire de +14,5 %.

La procédure tendant au renouvellement de sa délégation de service public s'achèvera au cours de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> novembre 2001. Si notre filiale est retenue, le casino de Saint-Amand-les-Eaux devrait être implanté d'ici 2003, sur un nouveau site qui permettra un développement important de son activité par de meilleures conditions d'accueil de la clientèle.

# SA LE TOUQUET'S - (CALAIS)

Le Casino de Calais est un lieu de loisirs important de la vie calaisienne.

Son parc de machines à sous a été rénové pour mieux répondre aux attentes de la clientèle.

# SA NUMA - (BOULOGNE-SUR-MER)

Le produit brut des jeux de notre filiale à Boulogne-sur-Mer progresse de 11,9 %.

En février 2002, vient d'être inaugurée la nouvelle salle de jeux traditionnels avec black jack, poker, roulette anglaise dans laquelle a été installé un nouveau restaurant.

# SA CASINO DU TOUQUET - (LE TOUQUET PARIS PLAGE)

L'activité "machines à sous" est en progression soutenue de + 13 % sur le dernier exercice. Son restaurant de qualité continue d'attirer une clientèle importante. Le bar à thème associé offre des animations complémentaires et variées.

Le développement touristique du Touquet a été consolidé par la desserte de l'autoroute A16.

# SA JEAN METZ - (BERK-SUR-MER)

L'activité "machines à sous" n'a cru que de 6 % au cours de l'exercice en raison d'une certaine saturation du parc justifiant une demande d'extension, permettant de mieux répondre à la demande.

Les tables de boules traditionnelles ont été remplacées par la "Boule 2000" en novembre 2001.

Le restaurant gastronomique "LA VERRIERE" a vu son chiffre d'affaires progresser de 16 % et le piano-bar, "LE LUNAS'BAR" avec ses programmes d'animation a beaucoup de succès.

# SA SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER DE DIEPPE – (DIEPPE)

Le Casino de Dieppe a continué de développer non seulement son produit brut des jeux, en hausse pour l'exercice de 9 %, mais aussi ses activités annexes qui participent à plus de 15 % du chiffre d'affaires global.

# RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU MARDI 9 AVRIL 2002 À 10 HEURES

L'activité bar restauration spectacle enregistre une très forte progression supérieure à 50 %, traduisant l'accueil très favorable de la réfection totale de l'établissement.

Le taux d'occupation de l'hôtel a dépassé les 65 % grâce notamment à la remise en état des 26 chambres et au succès d'une nouvelle formule découverte (hôtel et dîner en salle de jeux).

# SA FORGES THERMAL - (FORGES-LES-EAUX)

Le casino a profité sur un exercice entier des 30 machines à sous supplémentaires installées en juillet 2000. Il est ainsi passé de la 7<sup>e</sup> place des casinos français à la 5<sup>e</sup> place.

L'ouverture de chambres d'hôtel au golf de Saint-Saëns a permis d'accroître sa fréquentation par une clientèle anglaise notamment. La Folie du Bois des Fontaines, hôtel 4 étoiles luxe du complexe, augmente son chiffre d'affaires de 38 %, et le Club Med augmente son taux d'occupation de 4,7 points passant à 65,5 %.

Le "resort" de FORGES-LES-EAUX répond ainsi pleinement aux attentes d'une clientèle de plus en plus exigeante sur la qualité et la diversité des prestations.

## SA CASINO DE CABOURG - (CABOURG)

Cet établissement continue sa montée en puissance, progressant d'une place au classement national. Le chiffre d'affaires a connu une évolution de 8,4 % ce qui permet pour la première fois de dégager une marge bénéficiaire significative.

Il a été présenté une nouvelle demande d'extension de 50 machines supplémentaires afin de porter le parc à 100 machines, ce qui pourrait enfin correspondre au potentiel de cet établissement.

Le secteur jeux traditionnel est en constante augmentation par fidélisation de clientèle de joueurs importants.

Le casino de CABOURG a poursuivi sa politique d'accueil d'événements de prestige et d'animations de qualité (Festival du Film Romantique, Epona, congrès ADAMI).

# SA GRAND CASINO DE LA TRINITÉ-SUR-MER – (LA TRINITÉ-SUR-MER)

Le projet de réaliser dans la capitale de la voile, un casino idéalement situé sur le port, auquel s'adjoindra ultérieurement un hôtel de qualité et de taille moyenne indispensable au développement touristique de la station est toujours d'actualité.

La première demande d'autorisation d'exploiter les jeux auprès du Ministère de l'Intérieur a fait l'objet d'un refus au motif que le projet n'aurait pas été avancé.

Un nouveau dossier de demande d'autorisation d'exploiter les jeux vient d'être déposé auprès du Ministère de l'Intérieur.

# SA GRAND CASINO DE LYON- (LYON)

Le GRAND CASINO DE LYON dénommé "Le PHARAON" inauguré en avril 2000, situé au pied de l'Hôtel Hilton dans la Cité Internationale de LYON a connu une forte évolution de son chiffre d'affaires depuis l'installation de 200 machines à sous en juillet 2001. Le restaurant brasserie "la vallée des rois" inauguré au même moment connaît une activité importante depuis son ouverture.

Cet établissement participe activement à l'animation de la Ville de Lyon notamment en supportant nombre d'associations locales pour les Nuits de Fourvière, et par l'organisation de soirées-concerts avec des vedettes internationales.

# SA SATHEL - (LA TOUR DE SALVAGNY)

Le LYON VERT, casino de LA TOUR DE SALVAGNY, a confirmé cette année, son rang de premier casino de France. La qualité de son restaurant gastronomique "La Rotonde" et le talent de son chef de cuisine Philippe GAUVREAU, attirent toujours plus de nouveaux clients.

Outre de très nombreuses manifestations artistiques et culturelles importantes, le Lyon Vert est partenaire du Rallye annuel de Charbonnières et de diverses autres manifestations.

# SA LE LION BLANC - (SAINT-GALMIER)

Le Casino Le LION BLANC voit son produit des jeux croître de façon conséquente (+ 26 %) et cela tant aux machines à sous qu'aux jeux traditionnels.

Son restaurant "La Paillote", a encore affirmé sa réputation d'être l'une des bonnes tables de la région.

L'importante saison d'animation réalisée pendant cet exercice aura eu comme évènement phare, la première coupe de France de Beach Soccer (football sur sable).

Le parc de machines à sous a été augmenté de 20 machines à sous supplémentaires et s'élève désormais à 69 machines.

# SA CASINO DU GRAND CAFÉ - (VICHY)

Le chiffre d'affaires du secteur Jeux est en augmentation de plus de 13 % et celui de la restauration/brasserie est en hausse de 6,82 % soit une croissance globale de 11,54 %. Une telle progression a été rendue possible grâce à quelques investissements et à la mise en place d'un programme publicitaire. Ce dernier a permis de relancer l'image de ce casino. Le cahier des charges expire en mars 2002 et fera l'objet d'une procédure loi SAPIN, au cours de l'année 2002.

# SA CASINOS DE VICHY - (VICHY)

En mai 2002, dans le cadre du renouvellement de la concession pour une durée de quinze années, le casino devra être transféré dans le nouveau complexe commercial du cœur de



Vichy, dénommé Centre des Quatre Chemins qui comprendra outre les jeux, une grande salle polyvalente, une grande brasserie ainsi qu'un multiplexe de cinémas.

A été déposée, à cette occasion, une demande d'extension du parc de machines à sous pour le porter de 49 à 70 machines afin de permettre à cet établissement de mieux assumer les charges d'exploitation et d'animation importantes qui seront les siennes.

# SA SOCIÉTÉ DU CASINO MUNICIPAL DE ROYAT - (ROYAT)

La société du casino municipal de Royat a vu sa concession renouvelée jusqu'en juillet 2016.

Il est prévu de présenter une demande d'extension du parc de machines à sous qui est actuellement de 120 appareils afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle.

Grâce à sa salle de spectacles et de danse entièrement rénovée depuis peu, le casino de Royat poursuit sa politique d'animation de la station qui est aujourd'hui le haut lieu de la danse clermontoise.

# SA SOCIÉTÉ DU CASINO MUNICIPAL D'AIX-THERMAL – (AIX-EN-PROVENCE)

Le fait majeur de l'exercice 2000/2001 est incontestablement le transfert des activités de l'ancien casino devenu vétuste dans les nouveaux locaux du Pasino, à dater du 20 juillet 2001. L'ouverture de ce nouveau et très important pôle de loisirs a conduit à la création de plus de cent emplois, répartis dans les différents services de l'établissement mais essentiellement aux services Cuisine et Restauration en raison de l'ouverture de quatre restaurants à thème, d'une brasserie et d'un secteur banquets et réceptions qui n'existaient pas auparavant. Les très grandes salles de spectacles et d'exposition ainsi que la galerie marchande avec ses jeux d'arcade offrent un éventail de possibilités marquant la différence entre le concept PASINO et les établissements de jeux classiques exploités en France.

Les résultats obtenus sur ces nouveaux secteurs d'activités sont très encourageants et ont permis un renouvellement de clientèle dans les salons de jeux traditionnels ou automatiques, se traduisant par un accroissement substantiel des recettes.

Compte tenu de l'augmentation importante de la fréquentation dans des locaux plus vastes, une demande d'extension de 100 machines supplémentaires sera déposée afin de répondre aux besoins de la clientèle.

# SA SOCIÉTÉ DES BRASSERIES ET CASINOS LES FLOTS BLEUS – (LA CIOTAT)

Cet établissement qui exploite seulement 25 machines à sous, a demandé une extension de 24 machines à sous supplémentaires afin de porter son parc à 49 machines.

L'autorisation d'exploitation des jeux traditionnels a été accordée en octobre 2001, et sera effective courant 2002. La roulette anglaise, le black-jack et le stud poker seront à la disposition de notre clientèle, en complément de la Boule 2000. Cet établissement complètement rénové, de par son emplacement en bordure de mer et ses animations, se positionne aujourd'hui comme un véritable outil du développement touristique de LA CIOTAT.

# SA CASINO DE PALAVAS - (PALAVAS-LES-FLOTS)

Le casino de Palavas a connu une importante augmentation de son chiffre d'affaires (+ 19 %) confirmant le grand succès qu'il rencontre auprès de la clientèle.

Pour poursuivre dans cette voie, et améliorer encore l'accueil et les prestations, d'importants travaux de réaménagement des cuisines ont été réalisés lors de cet exercice qui permettront l'ouverture d'un nouveau restaurant au cours du premier trimestre 2002 en complément de l'ensemble des activités existantes.

# SA EDEN BEACH CASINO - (JUAN-LES-PINS)

La progression du produit brut des jeux traditionnels de 27,4 % et celle du produit des machines à sous de 8,88 % ont permis cette année à l'Eden Beach Casino de devenir le plus important établissement du groupe dans les Alpes-Maritimes. Les synergies mises en place avec l'hôtel Méridien Garden Beach mitoyen, se sont concrétisées par la création d'offres de séjours pour une clientèle VIP qui expliquent pour partie cette progression.

La réputation grandissante du restaurant du casino a permis à son chiffre d'affaires de progresser de plus de 40 %.

L'intensification des actions prospectives et marketing permettra de renforcer les positions et la notoriété de l'Eden Beach Casino sur la Côte d'Azur.

# SA GRAND CASINO DE BEAULIEU – (BEAULIEU-SUR-MER)

Ce prestigieux établissement à taille humaine, poursuit son ascension dans le classement des casinos français en passant de la 83° à la 79° place : le produit brut des jeux global progresse cette année de 26,18 %.

Afin de mieux accueillir la toujours plus nombreuse clientèle transalpine, cible de ce casino, une demande d'extension du parc de machines à sous a été introduite en décembre 2001 pour porter leur nombre à 100 ; une telle autorisation permettra de réaffirmer le retour du Casino de Beaulieu parmi les grands établissements de la Riviera.

# RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU MARDI 9 AVRIL 2002 À 10 HEURES

# CARLTON CASINO CLUB LCLP (FRANCE) SA ET CIE – (CANNES)

Dans l'attente d'une prochaine autorisation de transfert des jeux au Palm Beach, l'exercice de transition 2000-2001 a été celui de la consolidation du positionnement du casino sur sa clientèle à fort potentiel.

Dans un contexte international exceptionnellement défavorable à nos clients, l'accent a été mis sur la fidélisation grâce à la qualité de l'accueil.

#### LE LYDIA À PORT-BARCARES

Nous sommes dans l'attente de l'autorisation d'exploiter les jeux dans cet établissement et gardons bon espoir sur la demande d'autorisation en cours.

## SAS SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CASINOS - SFC

SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS, filiale holding du GROUPE PARTOUCHE, contrôle les Casinos de Gruissan, Châtel-Guyon, Mont-Dore, La Bourboule et Agadir.

L'année en cours a été consacrée, d'une part à la finalisation d'accords importants avec la Mairie de Châtel-Guyon en vue de pérenniser l'activité thermale dans la station et, d'autre part, à la restructuration juridique du pôle Châtel-Guyon qui a permis de concentrer le capital du casino au niveau de SFC, après la sortie de son capital notamment du groupe MOLIFLOR. De plus, la vente des murs à la Société d'exploitation du casino, a permis de rendre autonome cette activité.

# CASINO DE GRUISSAN

L'année en cours a été consacrée à renforcer les activités hors-jeux (restaurant ouvert midi et soir 365 jours par an, création d'un lounge-bar, ouverture en 2000 d'un hôtel\*\*\* de 50 chambres). Ces actions se sont traduites par une augmentation de plus de 33 % du chiffre d'affaires dans ces secteurs

Dans un même temps, les machines à sous arrivent à quasi saturation avec 8,5 % d'augmentation.

Notre société a été renouvelée comme concessionnaire et le cahier des charges sera signé dans le courant du mois de février 2002 qui prévoira l'exploitation des jeux traditionnels.

# CASINO DE LA BOURBOULE

L'événement majeur de l'année en cours a été l'acquisition et la rénovation d'un restaurant contigu au Casino : LE BORVO permettant de satisfaire aux souhaits de l'autorité de tutelle de développement de cette activité. Malgré cet investissement et grâce à une augmentation de 11 % du PBJ, les résultats de l'année n'ont subi qu'un très léger repli.

Le chiffre d'affaires devrait continuer à croître grâce à l'ouverture du premier tronçon de l'Autoroute "Bordeaux - Clermont Ferrand" et l'inauguration du parc VULCANIA.

#### CASINO DU MONT-DORE

Grâce aux investissements importants réalisés au cours de l'exercice 2000, le PBJ de l'établissement a augmenté de 21 % ce qui a permis d'approcher l'équilibre financier.

Le développement de la station, avec un nouvel exploitant thermal, nous laisse espérer une amélioration de la fréquentation de l'établissement et une augmentation sensible de la moyenne PBJ jour/machines.

#### CASINO DE CHÂTEL-GUYON

L'année a été marquée par la restructuration complète du casino et l'acquisition des murs de celui-ci.

Au cours du présent exercice l'établissement devrait profiter grandement du thème "Châtel-Guyon : porte de Vulcania".

# CASINO D'AGADIR - (MAROC)

Cet établissement a connu une année difficile avec une perte importante due à un cambriolage et un coût très élevé de la concession de licence de jeux.

# KNOKKE-LE-ZOUTE - (BELGIQUE)

Les arrêtés royaux d'application de la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard sont attendus pour le mois de mai 2002.

Nous attendons en conséquence la mise en exploitation des machines à sous pour le mois de juillet 2002 ce qui devrait permettre à court terme le rééquilibrage des comptes de cet établissement

Enfin, le casino de Knokke poursuit avec grand succès, sa politique d'accueil d'évènements de prestige et d'animations de qualité.

# SA LE GRAND CASINO DE DJERBA - (TUNISIE)

Pour cet exercice le casino a pu dégager un bénéfice conforme aux prévisions. Cependant, le Pasino de Djerba a subi de plein fouet les événements du 11 septembre 2001, avec la fuite de la clientèle touristique à destination du Maghreb.

Cependant, le contrecoup de cet événement étant passé, cet établissement, pôle d'animation haut de gamme principal de l'Ile de Djerba doit de nouveau enregistrer de bons résultats dès la prochaine saison.

# SA CASINO NUEVO SAN ROQUE - (ESPAGNE)

D'importants travaux d'infrastructures sont en cours dans la zone du casino de San Roque et l'achèvement des travaux d'autoroutes en juin 2002 permettra une augmentation de la fréquentation.

Une amélioration du résultat d'exploitation pour le prochain exercice est attendu compte tenu de la qualité exceptionnelle des prestations du casino.

# GROUPE PARTOUCHE ROMANIA SRL - BUCAREST - (ROUMANIE)

Conformément à nos annonces, la cession du casino de Bucarest a été négociée et est effective à la date du 1<sup>er</sup> novembre 2001. Cette opération met ainsi fin à une activité fortement déficitaire.

# Prises de participations ou prises de contrôle

## 1. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2001

#### LE HAVRE

En date du 14 juin 2001 a été constituée la société LA VILLA DU HAVRE, SAS au capital de 40 000 euros détenu à 100 % par GROUPE PARTOUCHE SA pour la création d'un restaurant gastronomique.

## HÔTEL LE SAVOY À CANNES

En date du 20 avril 2001, la SA GROUPE PARTOUCHE a acquis pour le prix de 12 348 000 euros l'intégralité des actions de la société de droit irlandais SANDTON TRADING LIMITED qui est par ailleurs propriétaire de 543 602 actions de la SA SOCIETE IMMOBILIERE CANNOSTA, qui exploite l'hôtel le SAVOY à CANNES, soit 99,97 % du capital.

# 2. DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2001

# VITTEL - CONTREXEVILLE

En date du 21 novembre 2001, nous avons acquis auprès de la société PERRIER VITTEL FRANCE SA pour un prix de 44 000 000 FF, les 5 000 actions composant le capital social de la SA SOCIETE D'EXPLOITATION DU CASINO DE CONTREXEVILLE SA titulaire de la concession et de l'autorisation ministérielle d'exploiter le Casino de Contrexéville.

Par ailleurs, suite à l'acquisition de différents actifs mobiliers et immobiliers situés sur le site de Contrexéville et de Vittel, plusieurs nouvelles filiales ont été constituées pour accueillir ces actifs :

La SOCIETE FONCIERE DE VITTEL ET CONTREXEVILLE, Société civile immobilière au capital de capital de 50 000 euros détenue à 99,99 % par GROUPE PARTOUCHE SA et à hauteur de 0,01 % à la SA FINANCIERE PARTOUCHE, propriétaire d'un ensemble de droits immobiliers sur les communes de Contrexéville et de Vittel.

La SARL THERMES DE VITTEL au capital de 50 000 euros détenue à 100 % par GROUPE PARTOUCHE SA, propriétaire du fonds de commerce des Thermes de Vittel.

La SARL THERMES DE CONTREXEVILLE au capital de 50 000 euros détenue à 100 % par GROUPE PARTOUCHE SA, propriétaire du fonds de commerce des thermes de Contrexéville.

La SARL HOTEL COSMOS au capital de 50 000 euros détenue à 100 % par GROUPE PARTOUCHE SA, propriétaire du fonds de commerce de l'Hôtel Cosmos situé à Contrexéville. La SARL GRANDS HOTELS DU PARC au capital de 50 000 euros détenue à 100 % par GROUPE PARTOUCHE SA, propriétaire des fonds de commerce des hôtels, La Souveraine et de l'Hôtel du Parc situés dans le Parc thermal de Contrexéville.

#### COMPAGNIE EUROPÉENNE DE CASINOS

Après deux acquisitions d'instruments financiers réalisées sur le marché le 28 décembre 2001 et le 28 janvier 2002, Groupe Partouche détenait directement :

- 1 424 911 actions Compagnie Européenne de Casinos représentant 36,8 % du capital et 27,6 % des droits de vote avant dilution et 28,7 % du capital et des droits de vote sur une base totalement diluée et hors droits de vote doubles ;
- 164 747 obligations convertibles représentant 395 392 actions après conversion, soit 8,0 % du capital et des droits de vote sur une base totalement diluée et hors droits de vote doubles.

Groupe Partouche a lancé ce même 28 janvier 2002 une Offre Publique d'Achat sur le reste du capital au prix de 59 € par action et de 144,68 € par obligation convertible (cf. Note d'information du 08/02/02, visée par la COB, sous le n° 02-124). Le 26 février 2002, Groupe Partouche a acquis 696 561 actions au prix de 66,50 € par action, et 117 482 obligations convertibles au prix de 164 € par obligation convertible. En application de l'article 5-2-11 du Règlement général du Conseil des marchés financiers, Groupe Partouche a été amené à relever automatiquement el prix de son offre sur le reste des titres donnant accès au capital de la Compagnie Européenne de Casinos.

Au 26 février 2002, Groupe Partouche détient donc en cumulé 54,3 % du capital de la Compagnie Européenne de Casinos (56,4 % sur une base totalement diluée).

Cette opération reste en cours à la date du présent rapport.

# RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU MARDI 9 AVRIL 2002 À 10 HEURES

# Cession de participations

Aucune cession de participation significative n'a été opérée au cours de l'exercice.

# Sociétés contrôlées

Les sociétés contrôlés sont listées dans l'annexe des comptes consolidés, au tableau relatif au périmètre de consolidation.

# 1.3. LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ GROUPE PARTOUCHE

#### 1.3.1 Information sur l'actionnariat

Identités des principaux groupes d'actionnaires	31	l octobre 2000 (n-1)	31	octobre 2001 (n)
FINANCIERE PARTOUCHE SA		62,62 %		62,30 %
SOGESIC SARL		4,62 %		4,62 %
FAMILLE PARTOUCHE		4,35 %		4,23 %
Sous-Total	$\sqrt{}$	71,59 %	7_	71,15 %
PUBLIC		28,41 %		28,85 %
TOTAL		100,00 %	7_	100,00 %

# 1.3.2. Les actions autodétenues dans le cadre d'un programme de rachat

Le précédent programme de rachat d'actions, autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 2000 et ayant fait l'objet d'une note d'information visée le 14 mars 2000 par la Commission des Opérations de Bourse sous le numéro 00-305, a pris fin le 3 octobre 2001.

Dans le cadre de l'autorisation conférée et conformément aux objectifs déterminés par l'Assemblée, la Société a procédé à l'aquisition en bourse de 2 738 actions au cours moyen de 61,64 €, pour un montant total de 168 767 €, hors frais de négociation et n'a procédé à la cession en bourse d'aucune de ces actions.

A la cloture de l'exercice, le nombre des actions inscrites au nom de la société est de 2 738 titres pour une valeur de 61,64 € évaluée au cours de l'achat. Ce nombre d'actions représente 0,04 % du capital.

L'Assemblée Générale extraordinaire du 2 avril 2001 a autorisé le Directoire à racheter ses propres actions en Bourse dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du code de commerce afin, principalement, de réguler le cours des

titres, et de procéder à la remise d'actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à toutes autres fins dans l'intérêt de la société. Le prix maximal d'achat a été fixé à 100 € par action et le prix minimal des cessions à 50 €. Cette autorisation d'une durée maximum de 18 mois n'a pas été mise en force.

# 1.3.3 L'autorisation d'un programme de rachat d'actions par la société

Nous nous proposons de conférer au directoire, pour une période de dix-huit mois, conformémént aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 0,5 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 30 783 actions.

La présente autorisation mettra fin au précédent programme autorisé par l'Assemblée Générale du 2 avril 2001.

Les acquisitions pourront être effectuées par tous les moyens en vue de :

- procéder à la régularisation des cours de son action par intervention systématique en contre tendance,
- intervenir par achats et ventes en fonction des situations du marché.

Le prix maximum d'achat est fixé à 100 € par action et le prix minimum de cession ou de transfert est fixé à 50 € par action. Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 3078300 €.

# 1.4. RÉSULTATS - AFFECTATIONS

# Examen des comptes sociaux de la société holding GROUPE PARTOUCHE SA et résultat

La société Groupe Partouche a réalisé un résultat net de 27 778 K€. Le résultat net se compose essentiellement du résultat financier et notamment des dividendes versés par les filiales.

La baisse du résultat net de 1 328 K€ est principalement due à la diminution du résultat financier pour 1 609 K€.

L'évolution du résultat financier s'explique essentiellement par le fait que les dividendes des filiales distribués au holding ont été limités à 31 966 K€, en baisse de 4 179 K€, et que l'impact des abandons de créance et de leur retour à meilleure fortune a eu un effet positif sur le résultat de 2 514 K€.

Le total de l'actif, constitué essentiellement de participations financières et créances attachées s'élève à 354 054 K€.

Au passif les capitaux propres atteignent 207 670 K€, en progression de 17 454 K€ par rapport à l'exercice précédent. Nous vous demanderons d'approuver ces comptes annuels.

# Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 27 778 435 € que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	27 778 435 €
5 % à la réserve légale	1 388 922 €
Solde	26 389 513 €
A titre de dividendes aux actionnaires soit $0.8 \in \text{par}$ action	4 925 419 €
Le solde	21 464 094 €

est affecté en totalité au compte "report à nouveau" qui après affectation s'élève à 47 291 103 €.

Le dividende net par action serait de  $0.8 \in$  et l'avoir fiscal correspondant de  $0.40 \in$  pour les actionnaires y ayant droit, soit pour ces derniers un revenu brut de  $1.20 \in$ .

Ce dividende pourra être mis en paiement à l'issue de l'assemblée et au plus tard, le 30 avril 2002.

Au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés seraient affectées au repport à nouveau. Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que le montant du dividende mis en distribution et celui de l'avoir fiscal correspondant au titre des trois exercices précédents ont été les suivants:

Exercice clos le	Dividende net en FF et en €	Avoir fiscal en FF et en €
31 octobre 1998	61 567 740,00 F 9 385 941,46 €	30 783 870,00 F 4 692 970,73 €
31 octobre 1999	67 724 514,00 F 10 324 535,60 €	33 862 257,00 F 5 162 267,80 €
31 octobre 2000	67 724 514,00 F 10 324 535,60 €	33 862 257,00 F 5 162 267,80 €

# Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices, est annexé aux comptes sociaux.

# Examen des comptes consolidés

Conformémént aux dispositions de l'article L. 225-100 du code de commerce, connaissance prise du rapport de gestion du groupe, nous soumettons à votre approbation les comptes consolidés de l'exercice écoulé.

# 1.5. CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L. 225-86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-88 du code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé, après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil de Surveillance.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qui sont décrites dans leur rapport spécial.

# 1.6. ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

## Les Renouvellements

Les mandats de membres du Conseil de surveillance de Monsieur Isidore PARTOUCHE, Monsieur Marcel PARTOUCHE, Monsieur Maurice PARTOUCHE, Monsieur Maurice SEBAG et de Monsieur Gaston GHRENASSIA dit Enrico MACIAS venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices sociaux, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2007.

Nous vous précisons qu'aucun mandat de Commissaires aux Comptes n'est arrivé à expiration.

# Les jetons de présence

Nous vous proposons de fixer le montant global annuel des jetons de présence alloués au conseil de surveillance à la somme de  $24\,500\,$ €.

Cette décision s'appliquera pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.



# II. RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

# LES AUTORISATIONS GLOBALES D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Nous vous avons également réunis en Assemblée Générale extraordinaire afin de vous soumettre plusieurs résolutions ayant pour effet, après décision de l'Assemblée, de conférer au Directoire les autorisations lui permettant de procéder à des émissions de valeurs mobilières se traduisant par une augmentation de capital de votre société avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Ces délégations seront accordées, conformément à la loi, pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée.

Ces résolutions s'inscrivent dans le cadre du dispositif dit de "délégation globale" résultant de l'article L. 225-129-III du code du commerce. Par suite, elles auront pour effet de rendre caduques les autorisations antérieures données par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 avril 2001.

Ces résolutions prévoient d'octroyer au Directoire, la plus grande souplesse d'action dans l'intérêt de la société. Elles permettent d'accompagner le développement de l'activité en levant les capitaux nécessaires auprès du marché financier. Les autorisations, objet des résolutions soumises à vos suffrages, donneront au Directoire la possibilité d'opter pour les types et modalités d'émission les plus favorables compte tenu de la grande diversité des valeurs mobilières et de l'évolution constante des marchés boursiers et d'utiliser ces délégations également en période d'offre publique d'achat ou d'échange. Votre Directoire pourra ainsi procéder à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant droit immédiatement et/ou à terme à des actions.

Le montant des augmentations de capital pouvant être réalisées immédiatement et/ou à terme ne pourra excéder 500 000 000 € de nominal, sauf à ajouter à ce plafond le montant nominal des actions supplémentaires qui devront être émises pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant vocation à des actions.

Ces émissions pourront être réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ou comporter la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. La suppression du droit préférentiel de souscription intervient pour accélérer le placement des émissions et, par là-même, en faciliter la bonne fin.

En cas d'émission sans droit préférentiel de souscription, la somme revenant ou devant revenir à la société pour chaque action émise, après prise en compte, en cas d'émission de bons de souscriptions autonomes, du prix d'émission desdits bons, devra être au moins égale à la moyenne des cours constatés en Bourse pour l'action de la société pendant dix jours de Bourse consécutifs choisi parmi les vingt jours de Bourse précédant le début de l'émission des actions ou autres valeurs mobilières, après correction de cette moyenne en fonction de la date de jouissance des titres.

# L'AUTORISATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉ AUX SALARIÉS

Par ailleurs, les dispositions de la loi sur l'épargne salariale du 19 février 2001 obligent lors de toute décision d'augmentation du capital à demander à l'assemblée de se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du code de travail.

Cette augmentation a pour objet de permettre aux sommes versées sur un ou des plans d'épargne d'entreprise (PEE) à être consacrées en tout ou en partie, directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) à la souscription d'actions de la société émises dans des conditions, notamment de prix, fixées par la réglementation en vigueur.

Dans le seul but de satisfaire aux dispositions légales, une résolution d'augmentation de capital destinée à favoriser l'actionnariat salarié vous est présentée. Elle prévoit une simple autorisation d'augmentation et une large délégation donnée au directoire.

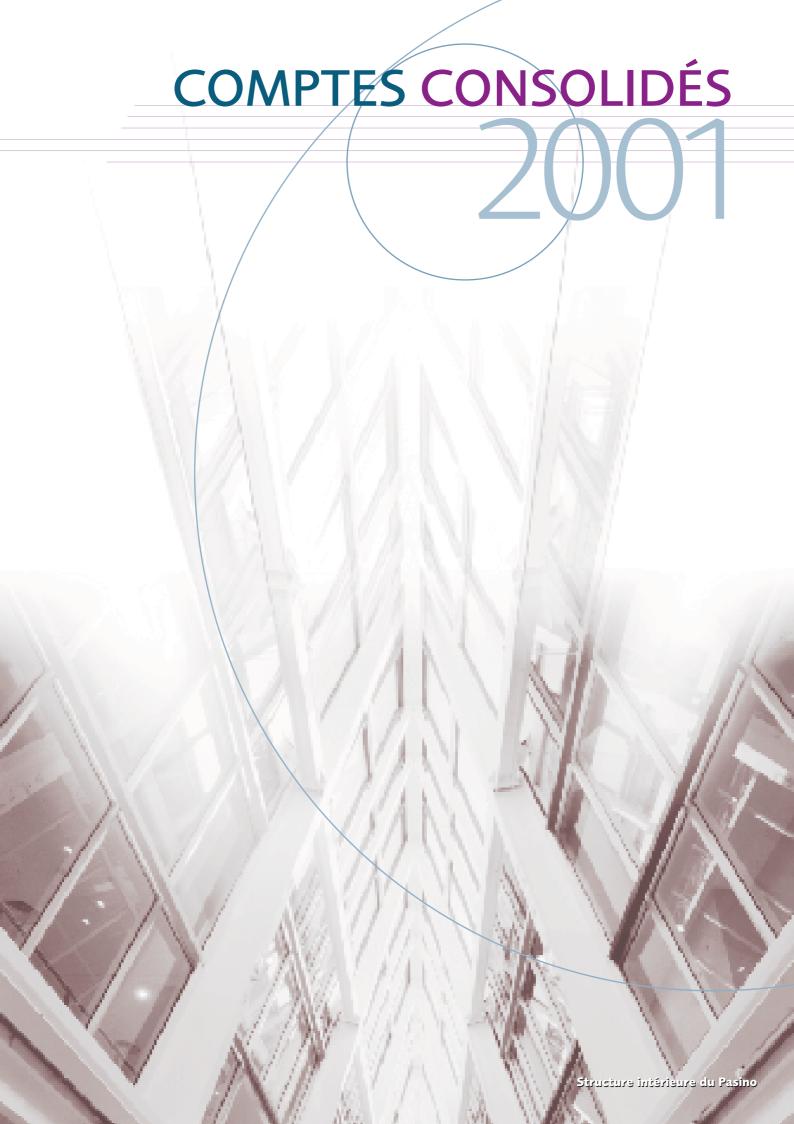
Cette résolution prévoit en outre la confirmation et la validation des sixième, septième et huitième résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 2 avril 2001 concernant la conversion du capital en euros, cette assemblée ne s'étant pas prononcée sur le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés.

Votre directoire vous invite à adopter par votre vote cette résolution même si la situation actuelle de l'entreprise au regard des dispositifs d'épargne salariale rend peu probable l'utilisation effective de la délégation qui serait décidée.

En conséquence, après lecture des rapports présentés par les commissaires aux comptes, nous vous invitons à vous prononcer sur l'ordre du jour et le texte des résolutions qui suivent.

Le Directoire



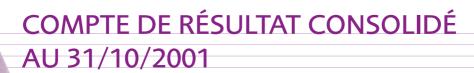


# BILAN CONSOLIDÉ AU 31/10/2001

ACTIF	notes	31/10/2001	7	31/10
En milliers d'euros		,	2000	1999
Frais d'établissement		1 071	1 648	1 965
Frais de recherche		14	19	25
Concessions, brevets et marques		854	977	218
Fonds commercial		5 708	5 995	5 573
Écart d'acquisition	2	72 562	77 687	66 047
Autres immobilisations incorporelles		764	881	479
Avances et acomptes		_	_	10
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1	80 973	87 208	74 317
Terrains		12 322	11 802	11 422
Constructions		144 555	120 186	108 526
Installations techniques		27 579	23 484	19 907
Autres immobilisations corporelles		29 465	29 244	18 291
Immobilisations en cours		8 596	6 502	2 175
Avances et acomptes		1 064	10 233	3 378
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	223 581	201 451	163 699
Titres de participation	4	48 448	36 193	35 753
Autres titres immobilisés		6	2	47
Prêts	5	1 090	978	721
Autres immobilisations financières		1 033	983	739
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		50 577	38 157	37 260
ACTIF IMMOBILISÉ		355 131	326 815	275 276
Stocks matières premières	6	1 890	1 686	1 434
Stocks produits intermédiaires et finis		170	138	46
Stocks marchandises		840	770	492
Avances et acomptes sur commandes		400	803	95
Clients	7	8 141	10 350	8 649
État - impôt différé	8	2 903	3 310	4 188
Autres créances	9	28 993	26 175	35 424
Actions propres	10	168	_	_
Autres valeurs mobilières	10	20 670	7 184	16 935
Disponibilités		25 743	31 770	46 112
Charges constatées d'avance	11	5 929	5 783	6 060
ACTIF CIRCULANT		95 847	87 968	119 435
Comptes de Régularisation		1 138	1 343	684
TOTAL GÉNÉRAL		452 116	416 126	395 395



PASSIF	notes	31/10/2001		31/10
En milliers d'euros			2000	1999
Canital casial		86 195	85 412	85 412
Capital social Primes d'émission		9 411	9 411	9 411
Écart de réévaluation Groupe		(52 883)	(52 446)	(52 555)
Réserve légale		4 965 5 566	3 510	2 792 5 566
Réserves réglementées  Autres réserves			5 566	
		(15 240)	(14 751)	(14 751)
Réserves Groupe		88 316	88 377	78 511
Écarts de conversion Groupe		81	(94)	(88)
Report à nouveau		25 956	8 500	5 187
Résultat Groupe		34 314	28 842	25 155
CAPITAUX PROPRES	12	186 682	162 326	144 640
Intérêts hors Groupe		10 823	9 492	8 043
Résultat hors Groupe		3 108	3 439	3 232
·				
Intérêts minoritaires		13 931	12 931	11 275
Provisions pour risques	13	2 163	1 989	2 821
Provisions pour charges	13	1 679	2 075	2 843
Provisions pour impôts différés	14	1 082	713	473
Provisions pour risques et charges		4 924	4 778	6 137
Emprunts et dettes				
auprès des établissements de crédit	15	132 755	119 225	125 931
Emprunts et dettes financières divers	15	7 966	16 871	15 415
Avances et acomptes reçus sur commandes		997	772	874
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		13 392	14 300	12 023
Dettes fiscales et sociales	16	58 482	48 095	42 979
Dettes sur immobilisations	17	13 823	16 091	15 249
Autres dettes	18	10 513	10 830	12 797
Produits constatés d'avance		8 651	8 652	8 034
DETTES		246 579	234 836	233 302
Comptes de régularisation	_	-	1 254	41
TOTAL GÉNÉRAL		452 116	416 126	395 395



COMPTE DE RÉSULTAT	notes	31/10/2001		31/1
En milliers d'euros			2000	199
Ventes marchandises		1 269	830	62
Production vendue de services		289 274	257 931	210 08
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		290 543	258 761	210 70
Production immobilisée		530	539	73
Subvention d'exploitation		276	213	62
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges	1	5 419	5 499	672
Autres produits		351	237	13
Produits d'exploitation		297 119	265 249	218 91
Achats de marchandises		3 348	2 939	2 58
Variation de stocks de marchandises		(65)	7	(10
Achats de matières premières		14 540	13 963	10 25
Variation de stocks matières premières		(367)	(105)	(39
Autres achats et charges externes	2	58 711	55 576	41 57
Impôts, taxes et versements assimilés		14 048	12 913	11 03
Salaires et traitements		65 210	58 878	45 05
Charges sociales		26 346	24 567	20 18
Dotations amortissements immobilisations		20 059	17 740	12 96
Dotations provisions sur immobilisations		-	-	5
Dotations provisions sur actif circulant		3 127	1 320	97
Dotations provisions risques et charges		690	1 163	72
Autres charges		8 326	7 648	7 48
CHARGES D'EXPLOITATION		213 973	196 609	152 38
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		83 146	68 640	66 52

COMPTE DE RÉSULTAT	notes	31/10/2	001		31/10
En milliers d'euros				2000	1999
Porto cupportás ou bánáfico transfárá					(20)
Perte supportée ou bénéfice transféré Produits des autres valeurs mobilières			- 38	34	56
Autres intérêts et produits assimilés			20	662	1 049
Reprises provisions, transferts charges			70	13	207
Différences positives de change			53	562	288
Produits nets/cessions valeurs mobilières			37	442	72
Ecart de conversion			9	-	-
Produits financiers	3	1 93	27	1 713	1 672
Dotations financières, amortissements et provisions			36	149	191
Intérêts et charges assimilées		86		7 949	5 051
Différences négatives de change		4	74	53	49
Charges nettes/cessions de VMP			54	_	_
CHARGES FINANCIÈRES	3	9 4	92	8 151	5 291
RÉSULTAT FINANCIER		(7 5	55)	(6 438)	(3 619)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		75 58	<b>31</b>	62 202	62 890
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 4	 47	10 878	1 260
Produits exceptionnels sur opérations de capital		23	11	1 819	2 271
Reprises provisions, transferts de charges		12	21	3 110	2 125
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4	5 9	79	15 807	5 656
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 9	 26	2 444	3 425
Charges exceptionnelles sur opérations de capital		13	03	614	1 190
Dotations exceptionnelles, amortissements et provisions		7	)9	5 530	320
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4	5 9	88	8 588	4 935
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			11	7 219	721
Dotations amortissements écarts acquisition		5 1		4 918	5 344
Participation des salariés		43		4 394	3 329
Impôts dus sur les bénéfices	5	27 9	26	26 708	25 537
Impôts différés sur les bénéfices	5	7	75	1 119	1 014
TOTAL DES PRODUITS		305 0	24	282 770	226 243
Total des charges		267 6	)2	250 488	197 856
Résultat des sociétés intégrées		37 4	22	32 282	28 387
RÉSULTAT GROUPE		34 3	14	28 842	25 155
RÉSULTAT HORS GROUPE		3 1	08	3 440	3 232
Résultat net par action*		6,	08	5,24	4,61

<sup>\*</sup> Nombre d'action total : 6 156 774

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

	31/10/2001	31/10/2000
En milliers d'euros		
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé	37 422	32 282
Dotations et reprises d'amortissements	25 196	22 525
Dotations et reprises de provisions	(1 310)	(3 085
Variations impôts différés	775	879
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	712	427
Produits de cession d'éléments d'actifs	(675)	(594
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	62 120	52 434
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	8 000	3 461
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	70 120	55 895
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(42 502)	(37 855
Acquisitions d'immobilisations financières	(12 716)	(820
Produits de cession d'éléments actifs	675	594
Incidence des variations du périmètre et divers	(450)	(11 666
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT	(54 993)	(49 747
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Variation des emprunts et autres dettes financières	4 712	(19 946
Charges à répartir	(101)	58
Dividendes versés	(11 859)	(10 325
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT	(7 248)	(30 212
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	7 879	(24 065
Variation des placements à court terme	13 655	(9 751
Variation des disponibilités	(5 893)	(14 314
Incidence des variations du cours des devises	117	-

# VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	31/10/2001	31/10/2000
ACTIF		
Clients, comptes rattachés	2 380	(1 637)
Stocks et en-cours	(306)	(117)
Autres créances	(3 094)	19 498
Charges constatées d'avance	(162)	520
Ecart de conversion Actif	-	(150)
Avances et acomptes	402	(642)
Sous Total	(780)	17 472
Passif		
Fournisseurs	(808)	(1 808)
Dettes fiscales et sociales	10 452	1 425
Autres passifs d'exploitation	(1 089)	(13 356)
Avances et acomptes	225	(273)
Sous Total	8 780	(14 011)
VARIATION DU BFR D'EXPLOITATION	8 000	3 461

# COMPTES CONSOLIDÉS

# VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS PART DU GROUPE ET INTÉRÊTS MINORITAIRES

	Capital social	Prime	Ecart de réévaluation Groupe	Réserves consolidées Groupe	Résultat consolidé Groupe	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires
En milliers d'euros	_						
SITUATION AU 31 OCTOBRE 1999	85 412	9 411	(52 555)	77 217	25 155	144 640	11 275
Écart de conversion	-	-	-	(6)	-	(6)	-
Distribution de dividendes GP SA	-	-	-	(10 325)	-	(10 325)	-
Distribution de dividendes filiales	-	-	_	-	_	-	(1 217)
Variation de périmètre - Nouvelles filiales	-	-	97	(97)	_	-	757
Variations de pourcentage d'intérêts	_	-	11	(691)	_	(680)	(1 164)
Autres variations	-	-	2	(147)	-	(145)	(159)
Affectation résultat de l'exercice 1999	-	-	_	25 155	(25 155)	-	-
Résultat de l'exercice 2000	-	-	-	-	28 842	28 842	3 439
SITUATION AU 31 OCTOBRE 2000	85 412	9 411	(52 446)	91 107	28 842	162 326	12 931
Écart de conversion	-	-	-	175	-	175	-
Distribution de dividendes GP SA	-	_	_	(10 324)	_	(10 324)	-
Distribution de dividendes							
filiales	-	_	_	-	_	-	(1 534)
	-	-	-	-	-	-	(1 534)
filiales Variation de périmètre -	-	-	-	-	-	-	(1 534) - -
filiales Variation de périmètre - Nouvelles filiales Variations de pourcentage	- - - 783	-	- - (437)	- - (156)	- - -	- - - 190	(1 534) - - (575)
filiales Variation de périmètre - Nouvelles filiales Variations de pourcentage d'intérêts	- - 783	-	- - (437)	- - (156) 28 842	- - - (28 842)	- - 190	-
filiales  Variation de périmètre - Nouvelles filiales  Variations de pourcentage d'intérêts  Autres variations*  Affectation résultat	- - 783 -	-	, ,		- - (28 842) 34 314	- 190 - 34314	-

<sup>\*</sup>dont incidence de la conversion de capital en euros.

# ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS



Cet exercice a été principalement marqué par les événements suivants :

- l'autorisation d'exploiter deux cents machines à sous au casino le Pharaon à la cité internationale de Lyon, qui ont été opérationnelles dès le 10 juillet 2001 et dont le produit brut des jeux s'est inscrit immédiatement à un niveau voisin de la moyenne du Groupe ;
- l'inauguration du Pasino d'Aix-en-Provence en juillet 2001, qui concrétise le déménagement de l'ancien casino situé en centre ville et l'achèvement d'un chantier initié sur l'exercice précédent;
- -la prise de contrôle en octobre 2001 de la société propriétaire de l'hôtel Savoy à Cannes, hôtel 4 étoiles luxe qui exploite 106 chambres à proximité immédiate du Carlton, au cœur de la Croisette.

#### **PRINCIPES COMPTABLES**

#### Référentiel

Les comptes consolidés annuels du Groupe sont établis en conformité avec les principes comptables français définis par le règlement du Comité de la réglementation Comptable  $N^{\circ}$  99-02.

L'application de cette réglementation, à compter de l'exercice 2001, n'a pas eu d'effet significatif sur le niveau du résultat et de la situation nette consolidés du Groupe.

Les états financiers des sociétés étrangères établis selon les normes comptables en vigueur dans leur pays sont retraités afin d'appliquer les principes généralement admis dans le Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a choisi conformément à la possibilité offerte par la nouvelle réglementation de ne pas retraiter de manière rétrospective les opérations d'acquisition et de cession opérées avant le 1<sup>er</sup> novembre 2001. En conséquence, aucun retraitement des écarts d'acquisition imputés sur la prime d'émission au cours des exercices précédents n'a été effectué.

## Méthodes de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires sont consolidées par intégration proportionnelle. Cette méthode est appliquée aux sociétés SA du casino de GRASSE et SC du casino de GRASSE.

#### Méthode de conversion

# 1. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des sociétés étrangères sont tenus dans la monnaie locale de chaque filiale. Les postes de bilan sont convertis en francs français sur la base des cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les postes de capitaux propres sont convertis aux taux historiques; l'écart résultant des variations par rapport à l'exercice précédent est accumulé dans la rubrique "écarts de conversion" inscrite dans les capitaux propres.

Les postes du compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux moyens de l'exercice.

Enfin, les comptes de notre filiale roumaine exerçant son activité dans un pays à forte inflation ont fait l'objet d'un retraitement d'hyperinflation, l'incidence de ce retraitement est enregistrée en résultat financier.

#### 2. Traduction des opérations en devises

Les créances et dettes exprimées en devises au bilan de clôture de l'exercice sont converties aux taux de change au 31 octobre 2001. Les produits, charges et flux sont exprimés au taux en vigueur lors de leur comptabilisation. Les profits et pertes latents résultant de la conversion des actifs et passifs sont inscrits au compte de résultat conformément à l'application de la méthode préférentielle retenue dans le règlement 99-02.

Ce changement de méthode a eu pour conséquence de constater un profit de 232 K€ entièrement reconnu dans le résultat de l'exercice clos au 31 octobre 2001.

# **Immobilisations incorporelles**

## 1. Écarts d'acquisition

Les écarts représentent la différence entre les valeurs d'acquisition des titres et le pourcentage de situation nette à la date d'acquisition, sous déduction des éléments spécifiques qui auraient pu être affectés à des postes d'actif ou de passif.

Dans l'activité casinotière, les opérations de croissance externe donnent lieu à l'apparition d'écarts d'acquisition positifs, car les casinos acquis ont habituellement une activité dans le seul domaine des jeux traditionnels. C'est en tenant compte de la rentabilité future notamment liée à la probabilité d'obtention des machines à sous que l'écart d'acquisition, sous déduction des éléments spécifiques qui auraient pu être affectés à des postes d'actifs, se justifie.



La politique comptable du GROUPE PARTOUCHE consiste à amortir en mode linéaire sur 20 ans les écarts d'acquisition, du fait de la durabilité et du caractère bénéficiaire des investissements concernés.

Si les critères indiqués ci dessus n'étaient pas atteints, notamment la non-obtention d'autorisation d'exploitation de machines à sous ou une capacité bénéficiaire inférieure à celle initialement estimée sur une période consécutive de trois ans postérieurement à l'obtention de l'autorisation des machines à sous, GROUPE PARTOUCHE proposera alors de revoir sa position quant à la durée résiduelle d'amortissement des écarts d'acquisition concernés.

#### 2. Fonds de commerce

Compte tenu des secteurs d'activité du Groupe, les fonds de commerce peuvent constituer des éléments d'actifs identifiables significatifs constatés lors des prises de contrôle d'entreprise consolidées. Dans ce cas, il s'agit d'éléments identifiables dont il est possible de vérifier l'évolution de la valeur. Au 31 octobre 2001, les fonds de commerce constitués d'éléments non identifiables ont fait l'objet d'un amortissement en

Les fonds de commerce, hors droit à construire, des sociétés du Groupe sont amortis sur une durée de 20 ans. Si l'activité de la société venait à décliner ou si nous constations l'obsolescence de certains éléments constitutifs des fonds, la durée d'amortissement de ces derniers pourrait être remise en

#### 3. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles autres que les fonds de commerce sont amorties sur la durée probable d'utilisation :

- Frais d'établissement	5 ans
-------------------------	-------

- Brevets et licences 1 à 2 ans

- Logiciels 1 à 3 ans

#### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Concernant l'ensemble immobilier reçu en apport de la SIHB lors de la fusion renonciation, il a fait l'objet d'une réévaluation pour un montant de 517 euros pour le terrain et de 1 497 464 euros pour les constructions.

Cette plus-value est maintenue dans les comptes consolidés ; Elle résulte d'une évaluation prudente.

Le mode d'amortissement principalement utilisé dans le Groupe est le mode linéaire. Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes:

20 à 50 ans - Constructions 5 à 10 ans - Installations générales, agencements 4 à 5 ans - Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique 2 à 5 ans Par ailleurs, au sein du Groupe, l'amortissement des machines à sous s'effectue en mode linéaire sur cinq ans et les jetons et plaques sur dix ans.

### Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée par rapport à leur valeur d'utilité ou leur valeur vénale. Cette valeur peut être appréciée notamment au travers : - du calcul de l'actif net comptable du dernier exercice clos de la filiale, corrigé des plus-values latentes éventuelles (fonds de commerce, immeubles, fiscalité différée...),

- d'éléments prévisionnels tels que les perspectives de renta-
- des cours de bourse.

## Stocks et encours

Les stocks sont évalués selon la méthode du "premier entré, premier sorti".

#### Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur leur probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

# Valeurs mobilières de placement

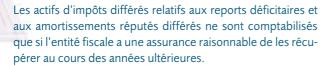
Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence à la moyenne des cours de bourse du dernier mois de l'exercice.

#### Fiscalité différée

Le GROUPE PARTOUCHE calcule ses impôts conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Les impôts différés sont déterminés chaque année pour chaque entité fiscale selon la méthode du report variable sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans les périmètres d'intégration fiscale.

# ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS



### Provision pour risques et charges

Les litiges fiscaux et sociaux sont provisionnés à hauteur des risques estimés sur la base des éléments disponibles à la clôture de l'exercice.

#### Contrats de crédit-bail

Les actifs acquis par voie de crédit bail ou de location longue durée ne sont pas immobilisés. Les loyers correspondants figurent dans les charges d'exploitation de l'exercice auquel ils se rapportent. L'immobilisation de ces biens n'aurait pas d'impact significatif sur le bilan consolidé. Le montant des engagements liés à ces contrats figure dans les engagements hors bilan donnés.

# Engagement de retraite

Selon les lois et usages de chaque pays, les sociétés du Groupe ont des obligations en terme d'indemnités de départ en retraite

Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle selon une méthode prospective. L'ensemble de la charge correspondant aux droits acquis par les salariés est déterminé sur la base des conventions en vigueur dans chaque société. Cette évaluation tient compte des probabilités, de maintien dans le groupe jusqu'au départ en retraite, de mortalité selon le sexe, de l'évolution prévisible des rémunérations et de l'actualisation financière. Les hypothèses retenues sont propres à chaque filiale. Le taux d'actualisation retenu est de 5,5 %.

Le Groupe Partouche n'a pas retenu l'option ouverte de comptabiliser ces engagements sous forme de provision dans les comptes consolidés clos au 31 octobre 2001. Au sein du Groupe, les engagements de retraite sont entièrement contractés en France et concernent uniquement les indemnités de départ en retraite. Le montant des engagements liés à ces contrats figure dans les engagements hors bilan donnés.

# Particularités dans les règles

1. Le plan comptable des casinos des stations balnéaires (arrêté du 27 février 1984) implique l'application de règles particulières en ce qui concerne les subventions d'investissement issues du prélèvement à employer.

Le prélèvement à employer correspond aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos par l'application du nouveau barème de prélèvement progressif (27 Novembre 1986) qui doivent être consacrées à concurrence de 50 % à des travaux d'investissement destinés à l'amélioration de l'équipement touristique dans les conditions fixées par décret. Les subventions d'investissement figurant dans les capitaux propres des comptes sociaux des filiales sont inscrites dans le poste consolidé "Produits constatés d'avances" et constituent l'essentiel du poste.

- **2.**Conformément au plan comptable casinotier, le Groupe Partouche procède au provisionnement des jackpots progressifs à la clôture de l'exercice .
- 3. Depuis la clôture au 31 octobre 1997 et afin de se conformer à une interprétation du plan comptable des "casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques", les casinos du Groupe Partouche ne comptabilisent pas les valeurs faciales d'inventaire des jetons et plaques en disponibilité et en autres dettes. Seuls les jetons et plaques en circulation sont comptabilisés dans le poste "Autres dettes".
- 4. Depuis l'exercice clos au 31 Octobre 1999, le groupe procède à la capitalisation, à l'actif des comptes sociaux de la filiale concernée, des intérêts de financement pour des investissements supérieurs à 15,2 M€ et ce, jusqu'à la mise en service desdits investissements.

# Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires, et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

# NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

# **INFORMATIONS SECTORIELLES**

Montants en milliers d'euros

CHIFFRE D'AFFAIRES	31/10/2001	31/10/2000	31/10/1999
Jeux	209,2	186,5	160,7
Restauration	38,2	31,5	23
Hôtellerie	25,6	22	14
Autres	17,5	18,8	13
Total consolidé	290,5	258,8	210,7

CHIFFRE D'AFFAIRES	31/10/2001	31/10/2000	31/10/1999
France	277,6	245,1	199,1
Europe (hors France)	7,8	8,8	7,1
Autres implantations	5,1	4,9	4,5
Total consolidé	290,5	258,8	210,7

# **NOTES ANNEXES AUX COMPTES DE BILAN**

Montants en milliers d'euros

# **NOTE 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

VARIATIONS DES VALEURS BRUTES	31/10/2000*	Augmentation	Diminution	31/10/2001
Fonds commercial	8 259	5	-	8 264
Écarts d'acquisition	100 655	600	638	100 617
Autres actifs incorporels	6 109	525	460	6 174
TOTAL	115 023	1 130	1 098	115 055

<sup>\*</sup> Ce montant inclut les différences de conversion au cours de clôture des sociétés étrangères pour 182 K€.

AMORTISSEMENTS	31/10/2000*	Augmentation	Diminution	31/10/2001
Fonds commercial	2 264	292	-	2 556
Ecarts d'acquisition	22 967	5 137	50	28 054
Autres actifs incorporels	2 738	844	110	3 472
TOTAL	27 969	6 273	160	34 082

<sup>\*</sup> Ce montant inclut les différences de conversion au cours de clôture des sociétés étrangères pour 29 K€.





VALEURS NETTES	31/10/2000	31/10/2001
Fonds commercial	5 995	5 708
Ecarts d'acquisition	77 687	72 562
Autres actifs incorporels	3 526	2 703
TOTAL	87 208	80 973

#### COMMENTAIRES :

La diminution sur le poste est principalement due à la diminution des écarts d'acquisition, détaillés ci-après. La diminution en net de 0,2 M€ du poste "fonds commercial" est liée à la dépréciation totale des fonds dont les éléments constitutifs sont non identifiables.

# NOTE 2 - ECARTS D'ACQUISITION

SYNTHÈSE DES ÉCARTS D'ACQUISITION	I	Écarts d'acquisition 31/10/2	001	31/10/2000
Sociétés détentrices	Brut	Amortissement	Net	Net
GROUPE PARTOUCHE SA	50 276	12 095	38 181	40 741
FORGES THERMAL	231	168	63	68
ELYSEE PALACE EXPANSION	2 904	998	1 906	2 051
SFC	7 833	651	7 182	6 957
SIHCT	542	54	488	515
SCI THERMES	865	67	798	840
SEMCG	942	71	871	1 488
GROUPE PARTOUCHE BELGIQUE	8 141	1 859	6 282	6 727
SIKB	119	42	77	84
SATHEL	18 382	7 122	11 260	12 201
SEK	8 705	4 300	4 405	4 882
AIX THERMAL	1 676	627	1 049	1 133
TOTAL CONSOLIDÉ	100 616	28 054	72 562	77 687

#### **DÉTAIL DES VARIATIONS**

VALEUR NETTE 2000	77 687
Augmentations	600
SFC	
Acquisition titres CHATEL	598
Acquisition titres Compagnie Thermale	2
Cessions	(588)
SEMCG	
Cession titres CHATEL	(553)
CASKNO	
Cession titres CASKNO	(35)
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	(5 137)
VALEUR NETTE 2001	72 562



# **NOTE 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

VARIATIONS DES VALEURS BRUTES	31/10/2000*	Augmentation	Diminution	31/10/2001
Terrains	12 088	628	8	12 708
Constructions	161 100	33 445	2 872	191 673
Installations techniques	68 387	14 482	9 938	72 931
A.I.C.	50 769	6 121	3 178	53 712
Immobilisations en cours	6 502	2 849	755	8 596
Avances et acomptes	10 232	946	10 114	1 064
TOTAL	309 078	58 471	26 865	340 684

<sup>\*</sup> Ce montant inclut les différences de conversion au cours de clôture des sociétés étrangères pour 884 K€.

AMORTISSEMENTS	31/10/2000*	Augmentation	Diminution	31/10/2001
Terrains	308	85	7	386
Constructions	41 367	6 106	355	47 118
Installations techniques	45 050	8 006	7 704	45 352
A.I.C.	21 607	5 262	2 622	24 247
TOTAL	108 332	19 459	10 688	117 103

<sup>\*</sup> Ce montant inclut les différences de conversion au cours de clôture des sociétés étrangères pour 180 K€.

VALEURS NETTES	31/10/2000	31/10/2001
Terrains	11 802	12 322
Constructions	120 186	144 555
Installations techniques	23 484	27 579
Autres immobilisations corporelles (A.I.C.)	29 244	29 465
Immobilisations en cours	6 502	8 596
Avances et acomptes	10 233	1 064
Total	201 451	223 581

# Les "Autres immobilisations corporelles" au 31 octobre 2001 se décomposent ainsi :

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Valeurs brutes	Amortissements
Agencements et aménagements	42 956	18 177
Matériel et mobilier de bureau	9 495	5 401
Matériel de transport	1 100	662
Divers	161	7
TOTAL	53 712	24 247





Les sociétés nouvellement incluses dans le périmètre de consolidation ont été constituées au cours de l'exercice, les soldes des postes d'immobilisations de ces sociétés sont uniquement composés des mouvements de l'exercice et ne sont pas significatifs. La variation des postes d'immobilisations corporelles est due en grande partie à l'évolution des postes de constructions, d'installations techniques et d'avances et acomptes relatifs aux investissements suivants :

- L'achèvement de la construction et l'aménagement du Pasino d'Aix-en-Provence.
- La réhabilitation et l'aménagement de la Villa du Havre (construction comptabilisée sur Groupe Partouche SA).
- L'aménagement de la salle des machines à sous du Grand Casino de Lyon.
- Les rénovations ou aménagements de certains établissements casinotiers et hôteliers.
- Les cessions et mises au rebut corrélatives.

Les impacts en valeurs brutes de ces éléments sur les postes d'actifs corporels sont les suivants :

AUGMENTATIONS	Aix-en-Provence	<b>Grand Casino Lyon</b>	Villa du Havre	Autres
Terrains	500	-	-	128
Constructions (1)	26 280	-	2 034	5 131
Installations techniques (2)	4 064	2 9 1 4	147	7 357
A.I.C. (3)	372	437	71	5 241
Immobilisations en cours (4)	-	-	-	2 849
Avances et acomptes	70	58	-	818
TOTAL	31 286	3 409	2 252	21 524

Les principaux éléments constitutifs de la colonne "autres" sont les suivants :

- (1) La rénovation du casino de Chatel Guyon pour 1 008 K€, et l'agrandissement du casino de Forges pour 782 K€.
- (2) et (3) Il s'agit de montants répartis sur l'ensemble des sociétés consolidées.
- (4) Il s'agit principalement des travaux en cours d'aménagement du PALM BEACH pour 1 830 K€.

DIMINUTIONS	Aix-en-Provence	Forges	Garden Beach	Autres
Terrains	-	6	-	2
Constructions	-	263	-	2 609
Installations techniques (1)	882	465	3 907	4 684
A.I.C. (2)	420	422	880	1 456
Immobilisations en cours	-	109	-	646
Avances et acomptes	9 820	-	-	294
Total	11 122	1 265	4 787	9 691

Les principaux éléments constitutifs de la colonne "autres" sont les suivants :

- (1) Il s'agit de montants répartis sur l'ensemble des sociétés consolidées.
- (2) 827 K€ concernent des cessions du casino de La Ciotat.

## NOTE 4 - TITRES DE PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉS

Les sociétés jugées non significatives au regard de leur CA, de leur total Bilan, de leur situation nette et de leur résultat, celles dont la détention est provisoire ne sont pas consolidées.

Sociétés	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Pourcentage de détention	Capitaux propres 31/10/01 hors résultat	Résultat net 31/10/01	Prêts et avances		Chiffre d'affaires 31/10/01	Motif de non consolidation
SA Casino Alvignac	29	-	29	99,68	8	(17)	49	-	-	Sans activité
SA Casino Morsbronn	75	75	0	99,72	(74)	(10)	86	-	-	Sans activité
SA Casino Trinité	76	-	76	99,84	41	(113)	136	-	-	Sans activité
Société Fermière du Casino Municipal de Cannes (1)	35 308	-	35 308	15,76	39 085	(1 039)	-	-	30 446	Détention inférieures à 20 %
Sandton Trading Limited Cannes (2)	12 348	-	12 348	100	52	55	_	-	99	Détention non significative
Divers	905	218	687	-	-	-	-	-	-	Sans activité ou détention non significative

TOTAL	48 741	293	48 448

<sup>(1)</sup> Source : Comptes consolidés au 31/10/2000.(2) Source : Comptes sociaux au 30/09/2001.

L'acquisition des titres de la société Sandton Trading Limited mi-octobre constitue pour 12 348 K€ l'évolution du poste. Cette société sera incluse dans le périmètre de consolidation au 30 avril 2002. Le cours boursier au 31 octobre 2001 de la SFCMC est de 360 euros.



# NOTE 5 - PRÊTS

L'échéancier des prêts est le suivant :

	TOTAL	- 1 ans	1 à 5 ans	+ 5 ans
Montant brut	1 350	133	840	377
Provision	260	-	-	-
MONTANT NET	1 090	-		-

La provision sur prêt concerne principalement le casino d'Aix-en-Provence à hauteur de 234,7 K€.

#### NOTE 6 - STOCKS

	31/10/2000	31/10/2001
Montant brut	2 608	2 900
Provision	14	-
MONTANT NET	2 594	2 900

#### **NOTE 7 - CLIENTS**

	31/10/2000	31/10/2001	- 1 ans	1 à 5 ans	+ 5 ans
Montant brut	14 472	12 783	10 701	2 082	-
Provision	(4 122)	(4 642)	(4 642)	-	-
MONTANT NET	10 350	8 141	6 059	2 082	-

Les créances clients du casino CARLTON représentent 2 675 K€ du total net du poste.

La provision pour dépréciation des comptes clients couvre dessentiellement des chèques ou paiements par cartes de crédit remis par la clientèle des casinos et demeurés impayés, soit 4 215 K€ pour les jeux.

#### NOTE 8 - FISCALITÉ DIFFÉRÉE ACTIVE

	31/10/2000	31/10/2001
Déficits reportables	227	44
Amortissements réputés différés	1 179	709
Participations des salariés	1 564	1 557
Autres éléments	340	593
TOTAL	3 310	2 903

Au cours de cet exercice, l'imputation des déficits antérieurs de Djerba sur son résultat fiscal et activés en consolidation au cours de l'exercice précédent, explique la diminution du poste "Déficits reportables". De même, la diminution des "Amortissements réputés différés" s'explique par l'imputation de 657 K€ d'amortissement réputés différés sur le casino de Juan-les-Pins.

# Déficits fiscaux reportables et amortissements réputés différés

Les déficits fiscaux reportables et amortissements réputés différés n'ayant pas conduit à la comptabilisation d'impôts différés actifs s'élèvent à :

	31/10/2001
Déficits fiscaux	38 526
Amortissements réputés différés	19 397

#### NOTE 9 - AUTRES CRÉANCES

**MONTANT NET** 

	31/10/2000	31/10/2001
État impôt société	2 090	1 361
Etat TVA	6 725	13 242
État autres	692	317
État subventions à recevoir	1 253	1 020
Fournisseurs débiteurs	922	1 018
Personnel avances et acomptes	152	191
Organismes sociaux	39	425
Divers	20 433	18 485
MONTANT BRUT	32 306	36 059
Provision	(6 131)	(7 066)
MONTANT NET	26 175	28 993
VENTILATION -1 ans	4 à F ana	. 5
VENTILATION - 1 ans	1 à 5 ans	+ 5 ans

L'évolution du poste de 3 753 K€ est principalement la résul-
tante:

28 582

409

- du remboursement partiel sur HIL de leur créance sur Sogea pour 3.8 M€:
- d'une augmentation de la créance de TVA liée aux investissements du nouveau casino d'Aix-en-Provence pour 8 M€.

La provision pour dépréciation des autres créances est constituée principalement par la provision de 5,3 M€ de la créance HIL sur la société Sogea.



#### **NOTE 10 - TRÉSORERIE**

	31/10/2001
Titres cotés	41
SICAV	20 105
Fonds communs de placement	114
Certificats de dépôt	412
Actions et assimilés non cotés	1
Actions propres	169
Provision pour dépréciation	(4)
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT (NETTES)	20 838

/	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT (NETTES)	20 838
/	Disponibilités	25 743
/	Trésorerie débitrice	46 581

Au 31 octobre 2001, la valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est de 20 812 K€.

## NOTE 11 - CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	31/10/2000	31/10/2001
MONTANT NET	5 783	5 929

Les éléments constitutifs de ce poste sont essentiellement à caractère d'exploitation. Ce poste comprend en particulier la redevance communale du casino de Cabourg pour 1,78 M€.

# NOTE 12 - DÉTAIL DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ET INTÉRÊTS MINORITAIRES

# 12.1 Composition du capital

Le capital au 31 octobre 2001 est fixé à 86 194 836 euros, divisés en 6 156 774 actions d'une valeur nominale de 14 euros chacune (Note 12.2). Il est entièrement libéré. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Conformément aux statuts, toutes les actions inscrites bénéficient d'un droit de vote simple.

# 12.2 Augmentation de capital liée au passage à l'euro

En accord avec les sixième et septième résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 avril 2001, après conversion du capital social en euros, la valeur nominale des actions a été arrondie à 14 euros. Cette augmentation du capital social prélevée sur les réserves, s'est élevée à 783 K€.

# 12.3 Variation du poste intérêts minoritaires

La variation du poste "intérêts minoritaires" résulte :

- des dividendes versés aux minoritaires pour 1 534 K€;
- de la variation de périmètre suite au rachat de titres aux minoritaires du casino de Châtel-Guyon pour 293 K€;
- de l'effet des autres variations de périmètre.

# NOTE 13 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les litiges fiscaux et sociaux sont provisionnés à hauteur des risques estimés sur la base des éléments disponibles à la clôture de l'exercice.

Provisions pour risques	31/10/2000	31/10/2001
Contrôles fiscaux et sociaux	393	573
Litiges prud'homaux	917	939
Autres provisions	679	651
TOTAL	1 989	2 163

Les provisions constituées sur le Carlton représentent 1 012 K $\in$  du total du poste et concernent pour 773 K $\in$  des litiges prud'homaux.

Provisions pour charges	31/10/2000	31/10/2001
Jackpot	224	231
Contrôles fiscaux et sociaux	833	1 094
Litiges prud'homaux	33	90
Autres provisions	986	264
TOTAL	2 075	1 679

La provision de 300,5 K€ constatée au 31 octobre 2000 sur le casino San Roque liée à un litige avec la municipalité a été intégralement reprise cette année.

Les provisions pour charges relatives aux contrôles fiscaux de Groupe Partouche SA et de Saint Amand sont respectivement de 407 K€ et 234 K€.

#### NOTE 14 - PROVISIONS POUR IMPÔT DIFFÉRÉ

	31/10/2000	31/10/2001
TOTAL	713	1 082

Le retraitement en consolidation de la subvention d'investissement accordée par le casino de Juan-les-Pins à l'hôtel Garden Beach en application de l'article 34 (abattement hôtelier) a généré un impôt différé passif de 630 K€. Par ailleurs, sur le casino d'Aix-en-Provence, la reprise de la provision sur litiges sociaux qui antérieurement faisait l'objet d'une fiscalité différée passive a eu un impact de 307 K€.



#### NOTE 15 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

#### **E**MPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31/10/2000	31/10/2001	- 1 ans	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts bancaires	114 970	131 192	35 948	70 092	25 152
Comptes bancaires créditeurs	4 255	1 563	1 563	-	-
TOTAL	119 225	132 755	37 511	70 092	25 152

# **E**MPRUNTS ET DETTES DIVERSES

	31/10/2000	31/10/2001	- 1 ans	1 à 5 ans	+ 5 ans
Participations des salariés	5 620	6 010	389	5 621	-
Dépôt et cautionnement	-	615	615	-	-
Dette sur titre de participation	11 251	1 341	1 341	-	-
TOTAL	16 871	7 966	2 345	5 621	-

# ANALYSE PAR TAUX D'INTÉRÊT À LA CLÔTURE

En M€ hors intérêts courus

	31/10/2000	31/10/2001
Endettement financier à taux fixe	52,52	47,90
Endettement financier à taux variable	61,79	83,08
ENDETTEMENT FINANCIER À LA CLÔTURE	114,31	130,98
Taux d'intérêt moyen - fixe -	5,88 %	6,03 %
Taux d'intérêt moyen - variable -	5,21 %	4,74 %
TAUX D'INTÉRÊT MOYEN À LA CLÔTURE	5,52 %	5,21 %

Les emprunts à taux variable font l'objet d'une couverture partielle à hauteur de 20 907 K€. Au travers d'un GIE, le risque de taux est couvert à hauteur de 7 622 K€. Deux nouveaux swap de taux ont été conclus pour un montant total à la clôture de 13 285 K€.

# **NOTE 16 - DETTES FISCALES ET SOCIALES**

	31/10/2000	31/10/2001
Personnel	3 198	3 441
Participation des salariés	4 253	4 732
Organismes sociaux	4 440	5 372
Congés payés	5 281	6 779
Prélèvement jeux- Autres impôts	24 801	28 145
Etat IS	3 720	3 662
Etat-TVA	2 402	6 349
TOTAL	48 095	58 482
VENTILATION -1 ans	1 à 5 ans	+ 5 ans
<b>M</b> ONTANT 57 287	1 007	188

L'évolution est due principalement à l'augmentation du poste :

- sur le casino d'Aix-en-Provence pour 5,5 M€ dont 4,6 M€ sur le poste TVA ;
- sur le Grand Casino de Lyon pour 1,6 M€ sur le poste prélèvement.

# **NOTE 17 - DETTES SUR IMMOBILISATIONS**

	31/10/2000	31/10/2001
Fournisseurs d'immobilisations	15 350	12 973
Fournisseurs d'immobilisations financières	716	733
Retenues de garantie	25	117
TOTAL	16 091	13 823
VENTILATION -1 ar	ns 1 à 5 ans	+ 5 ans



#### **NOTE 18 - AUTRES DETTES**

	31/10/2000	31/10/2001
Jetons et plaques en circulation	770	854
Prélèvement à employer	1 034	955
Clients créditeurs	402	23
Comptes courants administrateurs	3 750	2 893
Divers	4 874	5 788
TOTAL	10 830	10 513
VENTILATION -1 ans	1 à 5 ans	+ 5 ans
<b>M</b> ONTANT 10 272	147	94

Le poste "divers" est composé de dettes diverses localisées principalement sur les sociétés suivantes :

- Forges pour 850 K€, casino de Knokke pour 989 K€, casino d'Aix-en-Provence pour 1 320 K€.

#### **NOTE 19 - ENGAGEMENTS**

### Engagement de crédit Bail

Le retraitement des biens financés par crédit bail aurait eu l'impact suivant sur les agrégats financiers :

# La valeur des biens financés en Crédit Bail s'élève à :

		3	1/10/2001
	Terrains et constructions Autres immobilisations		- 1 307
/	VALEUR BRUTE		1 307
	Dotation aux amortissements de l'exercice Dotation aux amortissements des exercices antérie	urs	247 331
/	AMORTISSEMENTS THÉORIQUES CUMULÉS		578
	VALEUR NETTE		729

Les engagements du Groupe au titre, d'une part, du prix d'achat résiduel et, d'autre part, des redevances restant à payer représentent :

		31,	/10/2001
	A moins d'un an		311
	A plus d'un an et moins de cinq ans		218
	A plus de cinq ans		-
/	REDEVANCES RESTANT À PAYER		529
	Prix d'achat résiduel		14
/	Sous-total		543
	Dont intérêts		46
	DETTES SUR CRÉDIT-BAIL		497

L'impact du retraitement des crédits baux aurait été de 232 K€ sur la situation nette consolidée et 92 K€ sur le résultat consolidé.

## **Engagement de Retraite**

Selon les lois et usages de chaque pays, les sociétés du Groupe ont des obligations en terme d'indemnités de départ en retraite.

Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle selon une méthode prospective. L'ensemble de la charge correspondant aux droits acquis par les salariés est déterminé sur la base des conventions en vigueur dans chaque société. Cette évaluation tient compte des probabilités, de maintien dans le groupe jusqu'au départ en retraite, de mortalité selon le sexe, de l'évolution prévisible des rémunérations et de l'actualisation financière. Les hypothèses retenues sont propres à chaque filiale. Le taux d'actualisation retenu est de 5,5 %. Le Groupe PARTOUCHE n'a pas retenu l'option ouverte de comptabiliser ces engagements sous forme de provision dans les comptes consolidés clos au 31 octobre 2001. Au sein du Groupe, les engagements de retraite sont entièrement contractés en France et concernent uniquement les indemnités de départ en retraite. Au 31 octobre 2001, le total des engagements de retraite est de 730 K€.

# Engagement hors Bilan au 31 octobre 2001

<b>ENGAGEMENTS</b>	DONNÉS
A	

ENGAGEMENTS REÇUS	
TOTAL	84 605
Nantissements	347
Dettes bancaires assorties de garantie	72 031
Avais et cautions	12 22/

Avals et cautions	37
TOTAL	37

#### **NOTE 20 - EFFECTIF MOYEN**

Les sociétés du groupe ont employé 3 657 personnes, dont 296 cadres, 389 personnes travaillent à l'étranger.

# NOTE 21 - RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES **DE DIRECTION**

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2001 aux membres du Directoire et du conseil de surveillance de la société Groupe Partouche, à raison de leurs fonctions dans les entreprises contrôlées, s'élèvent à 490 789 euros.

12 227





Montants en millier d'euros

# NOTE 1 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET TRANSFERTS DE CHARGES

	31/10/2000	31/10/2001
Reprises sur amortissements	976	2 080
Transferts de charges	4 523	3 339
TOTAL	5 499	5 419

L'augmentation du poste de reprises sur amortissements s'explique principalement par la reprise de provision sur clients jeux du Carlton pour 854 K€.

Cette rubrique ne contient que des éléments courants et notamment pour les transferts de charges, la constatation de salaires en nature et sous forme de pourboires versés au personnel du casino de Knokke.

# **NOTE 2 - AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES**

	31/10/2000	31/10/2001
Achats matières	7 534	9 096
Redevance CB mobilier	296	385
Redevance CB immobilier*	178	182
Location immobilière	4 974	6 083
Location mobilière	1 505	1 803
Charges locatives	620	654
Entretien, maintenance	5 907	5 305
Primes d'assurances	1 085	1 304
Personnel extérieur	2 486	1 901
Honoraires	6 036	6 846
Publicité	12 855	12 110
Missions, réceptions	1 718	1 910
Poste, télécommunication	1 313	1 364
Services bancaires	1 952	2 064
Divers	7 117	7 705
TOTAL	55 576	58 712

<sup>\*</sup> Uniquement chez SATHEL.

#### **COMMENTAIRES:**

L'évolution du poste s'analyse par l'augmentation des charges liée aux ouvertures du Pasino d'Aix-en-Provence pour 1,3  $M \in$  et de la salle des machines à sous du Grand casino de Lyon pour 0,4  $M \in$ , et de l'impact des nouvelles sociétés pour 0,4  $M \in$ .

# NOTE 3 - RÉSULTAT FINANCIER AU 31 OCTOBRE 2001

	TOTAL
Produits des valeurs mobilières	88
Autres intérêts et produits assimilés (1)	320
Reprises sur provisions	70
Différences positives de change	953
Produits nets sur cession de valeurs mobilières (2)	487
Ecart de conversion	9
Total produits financiers	1 927
Dotations financières amortissements et provisions	(286)
Intérêts et charges assimilées (3)	(8 678)
Différences négatives de change	(474)
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières	(54)
Total charges financières	(9 492)
RÉSULTAT FINANCIER	(7 565)

#### COMMENTAIRES

- (1) Les "Autres intérêts et produits assimilés" concernent des revenus de créances répartis sur l'ensemble des sociétés consolidées.
- (2) Ils concernent pour 319 K€ les plus-values réalisées par Groupe Partouche SA sur la gestion des fonds communs de placement.
- (3) Ce poste comprend la charge d'intérêt d'emprunt du groupe dont 3 368 K€ d'intérêts sur les emprunts comptabilisés dans Groupe Partouche SA.

#### NOTE 4 - ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS AU 31 OCTOBRE 2001

	Charges	Produits	TOTAL
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATION DE GESTION			2 447
Divers (1)		2 447	
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS DE CAPITAL			2 311
Cessions d'éléments d'actif		675	
Quote - part de subventions		1 384	
Autres produits sur opérations de capital		252	
REPRISES PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES			1 221
Reprises sur provisions		1 221	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS			5 979
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATION DE GESTION			(3 926
Pénalités, contrôles fiscaux et sociaux	(1 188)		
Autres charges sur opérations de gestion (2)	(2 738)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATIONS DE CAPITAL			(1 303
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	(712)		
Autres charges sur opérations de capital	(591)		
DOTATIONS EXCEPTIONNELLES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			(709
Provisions pour litiges fiscaux et sociaux	(444)		
Autres dotations aux provisions	(265)		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES			(5 938
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		/	41

### **COMMENTAIRES:**

- (1) Les produits exceptionnels sur opération de gestion comprennent pour 793 K€ le dégrèvement d'impôt du casino de Juan-les-Pins relatif à l'application de l'article 34 avec l'hôtel Garden Beach, et pour 381 K€ l'abattement pour manifestation artistique de qualité du casino Carlton.
- (2) Les charges exceptionnelles sur opération de gestion comprennent pour 530 K€ de taxes communales sur les jeux au titre des années 1999 et 2000 du casino de San Roque et pour 895 K€ de charges relatives aux manifestations artistiques de qualité des années 1998 et 1999 du casino Carlton.

# Part des minoritaires dans le résultat exceptionnel

La part des minoritaires dans le résultat exceptionnel est de 300 K€.



# NOTE 5 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

# 5.1 Analyse de la charge d'impôt

5.1 Analyse de la charge d'impôt		2001	2000
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		71 261	 65 027
Impôt courant sur les bénéfices	_	27 926	 26 708
Impôt différé		775	1 119
CHARGE TOTALE D'IMPÔT		28 701	27 827
Taux effectif d'imposition		40,28 %	42,79%
5.2 Rationalisation du taux effectif d'imposition - preuve d'impôt			
		31/10/2001	31/10/2000
Résultat courant		75 581	62 202
Résultat exceptionnel		41	7 219
Participation des salariés		(4 361)	(4 394)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET AMORTISSEMENTS DES ÉCARTS D'ACQUISITION		71 261	65 027
TOTAL DES TRAITEMENTS DE CONSOLIDATION		57 251	36 158
Dont éliminations distributions internes		60 119	38 516
RÉSULTATS DÉFICITAIRES		16 721	11 275
RÉSULTAT TAXABLE AU TAUX COURANT		145 233	112 460
Taux courant d'imposition France		35,33 %	36,67 %
IMPÔTS AU TAUX COURANT (THÉORIQUE)		(51 316)	(41 235)
Différences permanentes		20 877	12 771
Retraitements sans incidence impôt et autres éliminations		(238)	(3)
Effet différence de taux et de taux étrangers		(120)	(633)
Suppléments et crédits d'impôts, autres		798	(221)
Imputation report déficits et ARD		1 297	1 494
CHARGES D'IMPÔT DU GROUPE	_ /	(28 701)	(27 827)

# VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Taux apparent d'imposition du Groupe

RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET AMORTISSEMENTS DES ÉCARTS D'ACQUISITION

	Avant Impôts	2000 Impôts	Après Impôts	Avant Impôts	2001 Impôts	Après Impôts
Résultat courant	62 202	(26 480)	35 722	75 581	(29 558)	46 022
Résultat exceptionnel	7 219	(1 509)	5 710	41	(124)	(83)
Amortissements écarts d'acquisition	(4 918)	_	(4 918)	(5 137)	-	(5 137)
Participation des salariés	(4 394)	1 221	(3 173)	(4 361)	1 454	(2 907)
Impôts différés	-	(1 119)	(1 119)	-	(775)	(775)
Crédits d'impôts	-	60	60	-	302	302
TOTAL	60 109	(27 827)	32 282	66 123	(28 701)	37 422

71 261

40,28 %

65 027

42,79 %



# **INFORMATIONS RELATIVES** AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

# LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les sociétés suivantes ont été consolidées par la SA GROUPE PARTOUCHE :

Sociétés	Siège	Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode de consolidation
CASINOS	0.040			
SA CASINO DE SAINT AMAND	France	99,99	99,99	IG
SA GRAND CASINO DE CABOURG	France	99,96	99,96	IG
SA CASINO DU GRAND CAFE	France	61,95	61,83	IG
SA GRAND CASINO DE BEAULIEU SA FORGES THERMAL	France France	99,90 58,75	99,90 58,75	IG IG
SA CASINO & BAINS DE MER DE DIEPPE	France	97,58	97,58	IG
SA JEAN METZ	France	99,20	99,20	IG
SA LE TOUQUET'S	France	90,05	90,05	İĞ
SA CASINOS DU TOUQUET	France	96,53	96,53	IG
SA CASINOS DE VICHY	France	99,92	91,67	IG
SA NUMA	France	98,60	98,60	IG
SA ECK SA CASINO LE MIRAGE	Belgique Maroc	100,00 99,73	99,90 49,87	IG IG
SA LE GRAND CASINO DE DJERBA	Tunisie	85,00	84,92	IG
CASINO NUEVO DE SAN ROQUE	Espagne	75,00	74,93	İG
GROUPE PARTOUCHE ROMANIA	Roumanie	99,00	98,90	IG
SA SATHEL	France	99,80	99,80	IG
SA CASINO MUNICIPAL DE ROYAT	France	98,00	97,80	IG
SA CASINO LE LION BLANC SA EDEN BEACH CASINO	France France	99,79 99,74	99,59 99,54	IG IG
SA CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL	France	99,45	99,33	IG
SA CASINO DES FLOTS BLEUS	France	99,96	99,29	IG
SA CASINO DE PALAVAS	France	99,97	99,79	İĞ
SA CASINO DE GRASSE	France	49,96	49,70	IP
SA GRAND CASINO DE LYON	France	99,98	93,98	IG
SA LCL France & Cie (CASINO CARLTON)	France	100,00	100,00	IG
SA PHOEBUS CASINO GRUISSAN SA CASINO MONDORE	France France	99,89 99,70	49,95 49,85	IG IG
SA CASINO MONDORE SA CASINO BOURBOULE	France	99,70	49,86	IG
SA CASINO CHATEL GUYON	France	99,78	49,89	IG
HÔTELS			. ,	
SA ELYSEE PALACE HOTEL	France	99,80	91,55	IG
SA HOTEL INTERNATIONAL DE LYON	France	94,00	94,00	IG
SNC GARDEN BEACH HOTEL	France	100,00	99,55	IG
SNC EGH - LA PART DIEU	France France	100,00	99,80	IG IG
SNC HOTEL DU GOLF SARL AQUABELLA	France	100,00 99,80	99,80 99,80	IG
HOTEL CASINO PHOEBUS	France	99,99	49,94	IG
SPLENDID HOTEL	France	100,00	30,59	iG
AUTRE SOCIÉTÉS				
SA CANNES BALNEAIRES (PALM BEACH)	France	99,97	99,97	IG
SA C.H.M.	France	93,29	86,18	IG
SARL SOCIETE IMMOBILIERE DE LA TOUR SA BARATEM	France France	98,00 99,72	98,00 96,26	IG IG
SA HOLDING GARDEN PINEDE	France	100,00	100,00	IG
SCI HOTEL GARDEN PINEDE	France	100,00	100,00	IG
SCI RUE ROYALE	France	99,99	99,99	IG
ELYSÉE PALACE EXPANSION	France	99,84	91,59	IG
ELYSÉE PALACE SA	France	99,97	91,56	IG
SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL	Belgique	99,90	99,90	IG
SA SIKB SPRL CASKNO	Belgique Belgique	100,00 70,00	99,90 69,93	IG IG
SPRL CASKNO SPRL ARTMUSIC	Belgique	99,50	99,40	IG
SARL SEK	France	100,00	99,80	IG
SCI DE L'EDEN BEACH CASINO	France	100,00	99,80	İĞ
SCI PALAVAS INVESTISSEMENT	France	100,00	99,82	IG
SC DU CASINO DE GRASSE	France	50,00	49,74	IP
SA LYDIA	France	97,30	97,30	IG
SCI LYDIA INVESTISSEMENT SCI LES THERMES	France France	97,00 100,00	97,00 100,00	IG IG
SARL THERM'PARK	France	100,00	100,00	IG
PORT LA NOUVELLE	France	99,88	49,94	IG
SA GCJB	France	98,80	49,40	İĞ
SARL SED	France	99,90	49,95	IG
SARL SF2D	France	99,90	49,95	IG
SA SFC	France	50,00 + 1 voix	50,00	IG
SARL SIHCT	France	97,54	48,77	IG
SCI MONTDORE SCI PHOEBUS	France France	99,00 99,98	48,28 48,76	IG IG
SCI AZT	France	99,00	49,45	IG
SA SEMCG	France	61,22	30,61	IG
SCI FONCIERE GRANDS HOTELS	France	100,00	30,67	IG
CIE TUEDAAALE	France	96,62	29,88	IG
CIE THERMALE				
CAFÉ CARMEN	France	99,95	49,98	IG
		99,95 100,00 100,00	49,98 100,00 100,00	IG IG IG

Le renvoi \* signale les sociétés nouvellement incluses dans le périmètre de consolidation. (IG) Intégration Globale. (IP) Intégration proportionnelle.



# **VARIATION DU POURCENTAGE DE DÉTENTION**

Contrôle	Intérêts
99,70	49,85
99,88	49,94
96,62	29,88
99,78	49,89
98,80	49,40
100,00	30,59
99,73	49,87
70,00	69,93
	99,88 96,62 99,78 98,80 100,00 99,73

L'ensemble des sociétés nouvellement incluses ont été acquises au cours de cet exercice, ces sociétés étaient donc non consolidées auparavant. Les pourcentages de contrôle et d'intérêts vous sont indiqués dans le tableau des sociétés consolidées présenté plus haut.

# PRINCIPALES VARIATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

# a) Entrées dans périmètre de consolidation :

Les présents comptes consolidés au 31 octobre 2001 comprennent l'intégration globale :

- sur 12 mois de la société C.B.A.P. : le centre de balnéothérapie d'Aix-en-Provence,
- sur 6 mois des sociétés ADNOR Technologie, et Villa du HAVRE.

# b) Rachat d'intérêts minoritaires

Au cours de l'exercice 2001, la société SFC a procédé au rachat d'intérêts minoritaires de la société Chatel casino portant le pourcentage d'intérêt du groupe de 35,24 % à 49,89 %.

# EFFETS DES VARIATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

L'impact sur les principaux agrégats financiers au 31 octobre 2001 des variations de périmètre au cours de l'exercice écoulé est résumé comme suit :

- Chiffre d'affaires: 1115

- Résultat courant avant impôt : (98)

- Résultat net consolidé : (96)

# Evènements postérieurs à la clôture

Fin novembre, le Groupe PARTOUCHE a cédé la société Groupe PARTOUCHE ROMANIA, société d'exploitation du casino de Bucarest.

A cette même date, le Groupe PARTOUCHE a racheté au Groupe Perrier Vittel, le casino de Contrexéville ainsi que les murs et les fonds de commerce des sociétés thermales et hôtelières des stations de Vittel et Contrexéville. Le pôle ainsi constitué de six sociétés (un casino, deux hôtels, deux établissements thermaux, et une société immobilière) sera intégré en consolidation au 30 Avril 2002.

# COMPTES CONSOLIDÉS

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

**EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2001** 

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Partouche SA, établis en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2001, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après. Nous certifions que les comptes consolidés, établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

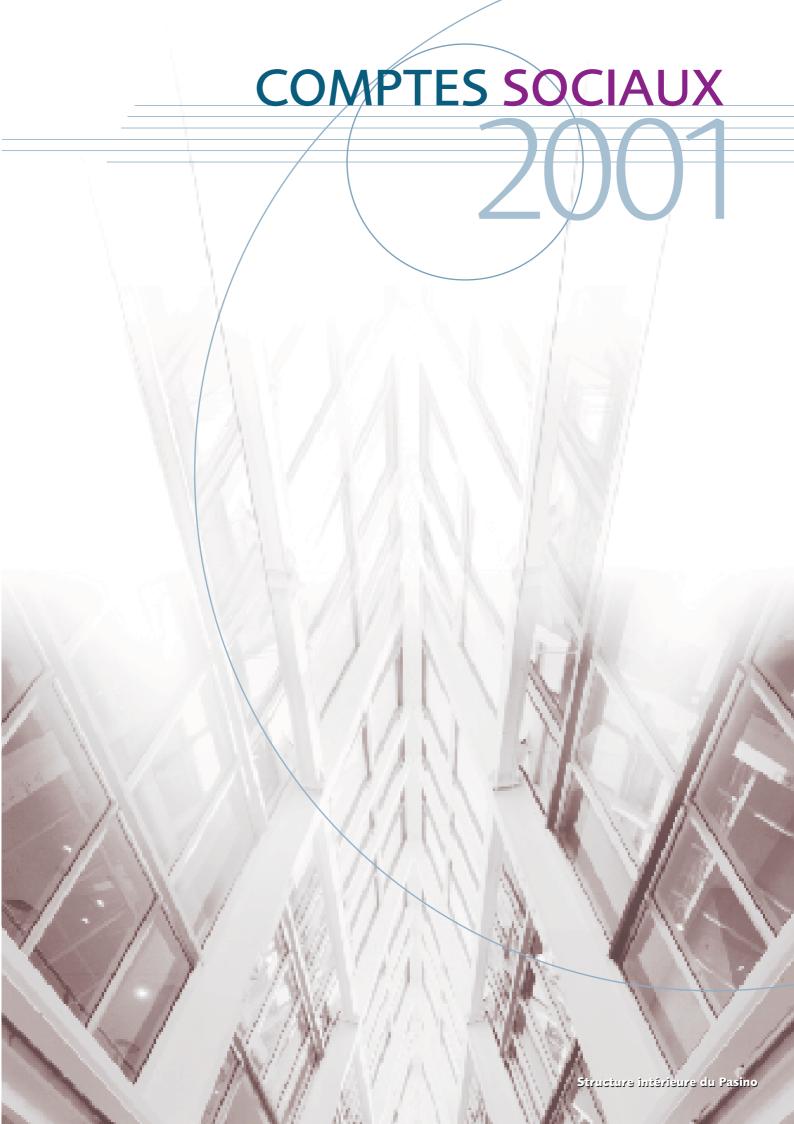
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le volet 2. de l'annexe qui expose un changement de méthode comptable lié à la première application du règlement CRC 99-02 du 29 avril 1999 et ses conséquences sur le compte de résultat consolidé et les capitaux propres à l'ouverture qui sont non significatifs sur cet exercice. Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe conformément aux normes professionnelles applicables en France. A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Sceaux, le 20 mars 2002.

José DAVID

KPMG Audit Département de KPMG SA

> Maïr FERERES Associé



# **BILAN**

ACTIF IMMOBILISÉ  IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Concessions, brevets, droit sim. Fonds commercial  IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains  2.1/2.2	7 1 906 145 6 569 1 125	2000 3 1 982 145 4 935 0	1999 23 2 058 145 4 574
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES  Concessions, brevets, droit sim. Fonds commercial  IMMOBILISATIONS CORPORELLES  2.1/2.2	1 906 145 6 569	1 982 145 4 935	2 058 145 4 574
Concessions, brevets, droit sim. Fonds commercial  IMMOBILISATIONS CORPORELLES  2.1 / 2.2	1 906 145 6 569	1 982 145 4 935	2 058 145 4 574
Fonds commercial  IMMOBILISATIONS CORPORELLES 2.1 / 2.2	1 906 145 6 569	1 982 145 4 935	2 058 145 4 574
IMMOBILISATIONS CORPORELLES 2.1/2.2	145 6 569 1	145 4 935	145 4 574
•	6 569	4 935	4 574
Terrains	6 569	4 935	4 574
	1		
Constructions	•	0	_
Installations techniques	125		(
Autres immobilisations corporelles		113	48
Immobilisations en cours	0	318	609
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Autres participations 2.3	222 106	209 820	201 529
Prêts 2.5	749	747	12
Autres immobilisations financières 2.5	155	144	77
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	231 763	218 207	209 075
ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes sur commandes	15	16	(
Clients et comptes rattachés 2.5	6 595	5 876	5 073
Autres créances 2.5	109 364	112 663	78 54
Valeurs mobilières placement	5 885	5 337	13 385
Disponibilités	328	578	5 601
Charges constatées d'avance 2.5 / 2.10	101	70	227
TOTAL ACTIF CIRCULANT	122 288	124 540	102 831
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Ecarts de conversion actif	3	3	(
TOTAL GÉNÉRAL	354 054	342 750	311 900

/ TOTAL GÉNÉRAL	354 054	342 750	311 906
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	294		
(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)		294	294
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	5 566	5 566	5 566
(4) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	2 474	<i>7</i> 91	15 545
(5) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	109 127	120 347	96 275

# COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT	notes	31/10/2001	7/		31/10
En milliers d'euros				2000	1999
Ventes de marchandises		336		68	29
Production vendue services		6 054		5 390	4 623
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	2.14	6 390		5 458	4 652
Reprises sur amortissement, provisions, transfert de charges (1)		68		66	340
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (2)		6 458		5 524	4 992
Achats de marchandises (et droits de douane)		335		65	28
Autres achats et charges externes		1 740		2 054	1 822
Impôts, taxes et versements assimilés		392		303	224
Salaires et traitements		1 255		957	965
Charges sociales		527		392	395
Dotations aux amortissements / immobilisations		419		407	328
Dotations aux provisions / actif circulant		1 032		168	247
Total charges d'exploitation		5 700		4 345	4 009
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		758	7 _	1 179	984
Produits financiers de participation (3)	2.15	31 966		36 580	18 487
Produits des autres valeurs mobilières et créances (3)		55			
Autres intérêts et produits assimilés (3)		3 173		2 371	1 925
Reprises sur provisions et transferts de charges				404	0
Produits nets cession valeurs mobilières placement		319		296	32
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		35 513		39 650	20 445
Dotations financières amortissements, provisions		222		1 208	10
Intérêts et charges assimilés (4)		10 082		11 629	7 030
Différences négatives de change		6		0	0
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES		10 310		12 838	7 041
RÉSULTAT FINANCIER		25 203	7_	26 812	13 404
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		25 961	7 [	27 991	14 388
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		26		29	39
Produits exceptionnels sur opérations en capital		96		0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges		320		0	152
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		442		29	192
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		606		236	36
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		100		595	171
Dotations exceptionnelles amortissements provisions		178			7
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		884		831	214
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2.16	(442)	7_	(802)	(22)
Participation des salariés		0		0	0
Impôts sur les bénéfices	2.17	(2 258)		(1917)	11
TOTAL DES PRODUITS		42 413		45 203	25 629
Total des charges		14 635		16 097	11 274
BÉNÉFICE OU PERTE		27 778	7 _	29 107	14 355
(1) Dont transfert de charges	_	68		66	8
(2) Dont produits de locations immobilières		635		583	514
(3) Dont produits concernant les entreprises liées		35 137		38 693	1 768
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées		6516		7 896	4 758
Dont dons faits aux organismes d'intérêt général		38			

# **ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 octobre 2001 dont le total est de 354 054 K€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 42 413 K€ et dégageant un résultat de 27 778 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> novembre 2000 au 31 octobre 2001.

Cet exercice a été principalement marqué par les événements suivants :

Prise de contrôle de la société propriétaire de l'hôtel Savoy à Cannes, qui exploite 106 chambres en catégorie 4\* luxe.

Fin des travaux de rénovation de la Villa du Havre et début d'exploitation par notre filiale.

Les évènements postérieurs à la clôture ont été le rachat du Casino de Contrexéville, ainsi que les murs et les fonds de commerce de trois hôtels à Contrexéville et des thermes de cette station et de celle de Vittel.

Les notes et les tableaux, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Aucun changement de méthode et de présentation n'est venu affecter l'établissement des comptes sociaux.

#### 1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de Groupe Partouche SA sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France. Ils ont donc été établis en conformité avec :

- le nouveau P.C.G. 1999 adopté par le CRC le 29 Avril 1999 (Règlement n° 9903),
- la loi nº 83 353 du 30 avril 1983,
- le décret 83 1020 du 29 novembre 1983.

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

# 1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles afférentes à des licences de logiciels informatiques sont amorties sur une durée de 1 an à 3 ans.

Une redevance de bail emphytéotique est amortie sur 30 ans.

#### 1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais d'acquisition des immobilisations), à leur coût de production ou à leur valeur d'apport pour les immobilisations apportées par la SA SIHB lors de la fusion renonciation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue des biens concernés.

Constructions

Installations, matériel

Installations, agencements

Matériel de transport

Matériel de bureau et informatique

Linéaire 20 à 50 ans

Linéaire 5 à 8 ans

Linéaire 5 à 10 ans

Linéaire 5 ans

Linéaire 2 à 5 ans

#### 1.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée par rapport à leur valeur d'utilité ou leur valeur vénale. Cette valeur peut être appréciée notamment au travers :

- du calcul de l'actif net comptable du dernier exercice clos de la filiale, corrigé des plus-values latentes éventuelles (fonds de commerce, immeubles, fiscalité différée...),
- d'éléments prévisionnels tels que les perspectives de rentabilité,
- des cours boursiers.

Les titres apportés par la SA SIHB sont évalués à leur valeur d'apport lors de la fusion renonciation.

#### 1.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire basée sur la probabilité de leur recouvrement est inférieure à la valeur comptable.

#### 1.5 Créances et dettes en monnaies étrangères

En cours d'exercice, les créances en devises sont converties au cours de change au jour de la transaction. A la fin de l'exercice, ces créances sont converties au cours de clôture, les différences avec les montants en francs précédemment comptabilisés sont constatées en "écarts de conversion actif ou passif". Les pertes de change font l'objet d'une provision pour charge.

#### 1.6 Trésorerie

La valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placements est déterminée au coût d'acquisition.

Lorsque celle-ci est inférieure à la valeur de négociation à la date de clôture de l'exercice, une provision est constituée du montant de la différence.

# ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

#### 1.7 Dividendes

Lorsqu'ils sont perçus de sociétés étrangères, les dividendes des filiales et participations sont enregistrés nets de retenue à la source.

# 1.8 Provision pour risque et charges

Les litiges fiscaux sont provisionnés à hauteur des risques estimés sur la base des éléments disponibles à la clôture de l'exercice.

# 1.9 Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires, et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

# 2 - COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

# 2 .1 Note sur les immobilisations incorporelles et corporelles

	Valeur brute des immobilisations début d'exercice	Augmo Réévaluation en cours d' exercice	entations Acquisition création, virt poste à poste
Frais établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	2 328		8
Terrains	145		
Constructions sur sol propre	5 833		2 034
Installations techniques matériel outillage industriel	0		1
Autres installations agencements aménagements	28		37
Matériel de transport	74		0
Matériel de bureau, informatique, mobilier	100		12
Immobilisations corporelles en cours	318		0
TOTAL	6 498		2 084

	Dimini par virement de poste/poste	ntions par cession ou mise H.S	Valeur brute immobilisation Fin exercice	Réévaluation légale valeur originale Fin exercice
Frais établissements, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles		8	2 328	
Terrains			145	
Constructions sur sol propre		96	7 771	
Installations techniques matériel outillage industriel			1	
Autres installations agencements aménagements			65	
Matériel de transport			74	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		0	112	
Immobilisations corporelles en cours		318	0	
TOTAL		414	8 168	

Les mouvements sur les immobilisations en cours sont relatifs aux travaux de la Villa Maritime au Havre.



# 2.2 État des amortissements

	Début exercice	Dotation exercice	Diminution exercice	Fin exercice
Frais établissements, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	343	78	5	416
Terrains				
Constructions sur sol propre	898	304		1 202
Constructions sur sol d'autrui				
Installations agencements des constructions				
Installations techniques matériel outillage industriel	0	0		0
Autres installations agencements aménagements	10	6		16
Matériel de transport	8	15		23
Matériel de bureau, informatique, mobilier	71	16	0	87
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL	987	341	0	1 328
TOTAL GÉNÉRAL	1 330	419	5	1 744

# 2.3 Notes sur les participations

	Valeur brute début exercice	Acquisition, vir.poste/poste
Participations évaluées par équivalence		
Autres participations	211 074	12 393
Autres titres immobilisés		
Prêts et autres immobilisations financières	982	15
TOTAL	212 056	12 408

	par viro de poste/		utions par cession et mise H.S	Valeur brute immobilisation fin exercice	Réévaluation légale valeur originale fin exercice
Participations évaluées par équivalence					
Autres participations				223 467	
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières			1	996	
TOTAL		0	1	224 463	

Les principaux mouvements de l'exercice s'expliquent par les éléments suivants :

- Groupe Partouche a pris le contrôle de la société propriétaire de l'hôtel SAVOY à Cannes pour 12 348 K€.
- Une créance de 303 035 GBP a été rachetée à cette occasion pour 1 GBP et comptabilisée pour son prix d'achat.
- La société "Villa du Havre" a été constituée et développe une activité de restauration au Havre.

# ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

# 2.4 État des provisions

	Début exercice	Augmentation Dotations	Diminution Reprise	Fin exercice
Provisions				
Pour litiges				
Pour pertes change				
Pour impôts	230	178		408
TOTAL	230	178	0	408
Titres de participation	1 254	107		1 361
Sur immobilisations financières	91			91
Autres provisions pour dépréciation	320	1 147	320	1 147
TOTAL	1 665	1 254	320	2 599
TOTAL GÉNÉRAL	1 895	1 432	320	3 007
Dont :				
Dotations et reprises d'exploitation		1 032		
Dotations et reprises financières		222		
Dotations et reprises exceptionnelles		178	320	
Dépréciation titres mis équivalence				

La provision pour impôt concerne entre autres des redressements fiscaux portant sur les années 1981 à 1984.

Les provisions sur immobilisations financières concernent notre participation de 79,80 % dans la SA ÉLYSÉE PALACE HÔTEL provisionnée en totalité pour 1 240 K€ compte tenu de sa situation nette.

Il en est de même pour notre participation de 99,72 % dans la SA CASINO DE MORSBRONN LES BAINS provisionnée pour

Les créances en compte courant vis-à-vis de ces deux filiales sont provisionnées pour 8 K€ (EPH) et pour 86 K€ (Morsbronn). Notre créance en compte courant sur Groupe Partouche Roumania est provisionnée à hauteur de 20 K€, soit la totalité de son montant nominal.

Les autres provisions concernent une créance sur un tiers.

# 2.5 Etat des échéances des créances

	Montant brut	1 an au plus	plus 1 an
Prêts	749	1	748
Autres immobilisations financières	247		247
Autres créances clients	6 595	6 595	
Personnels comptes rattachés	6	6	
Impôts sur Bénéfices	484	78	406
T.V.A	461	461	
Autres impôts	3	3	
Créances diverses	34	34	
Groupe et associés	100 572	100 572	
Débiteurs divers	8 951	8 951	
Charges constatées d'avance	101	101	
OTAL GÉNÉRAL	118 203	116 802	1 401
Remboursements obtenus en cours exercice	4		

Remboursement des prêts obtenus en cours d'exercice



#### 2.6 Etat des échéances des dettes

	Montant brut	1 an au plus	Plus 1 an cinq ans au plus	Plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de cré	dit 66 071	29 235	36 836	
Emprunts dettes financières divers	1 382	1 341		41
Fournisseurs et comptes rattachés	228	228		
Personnel et comptes rattachés	63	63		
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	100	100		
Etat, autres collectivités publiques :				
Impôts sur Bénéfices	233	233		
T.V.A	1 045	1 045		
Autres impôts	69	69		
Divers				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	77	77		
Groupe et associés	76 430	76 430		
Autres dettes	287	287		
Produits constatés d'avance	20	20		
TOTAL GÉNÉRAL	146 005	109 128	36 836	41
Emprunts souscrits en cours d'exercice	36 442			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	12 890			

# 2.7 Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Montant concernant les entreprises liées (lien de participation)	Montant
Participations	211 811
Créances clients, comptes rattachés	6 486
Autres créances	100 615
Emprunts, dettes financières divers	25
Fournisseurs	4
Autres dettes	76 272

L'information relative aux charges et produits financiers est mentionnée aux renvois 3 et 4 du compte de résultat.

# 2.9 Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

	Montant
Emprunts et dettes financières	-79
Dettes fournisseurs Comptes rattachés	39
Dettes fiscales et sociales	127
Autres dettes	243
Intérêts courus sur découvert	12
TOTAL	342

# 2.8 Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Intérêts courus	5
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5
Clients fact. à établir	6 437
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	6 437
Produits à recevoir	25
AUTRES CRÉANCES	25
Total	6 467

# 2.10 Charges constatées d'avance

Charges d'exploitation constatées d'avance	101
TOTAL	101

# 2.11 Produits constatés d'avance

Montant
20
20

# ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

# 2.12 Tableau de variation des capitaux propres

Postes de capitaux	Solde 31/10/00	Affectation résultat 2000	Solde après affectation	Conversion capital à euro	Variation exercice	Solde 31/10/01
Capital social	85 412		85 412	783		86 195
Prime émission, fusion	7 881		7 881			7 881
Prime d'apport	46 404		46 404			46 404
Ecart de réévaluation	294		294	-294		0
Réserve légale	3 510	1 455	4 965			4 965
Réserves réglementées	5 566		5 566			5 566
Autres réserves	3 542		3 542	-489		3 053
Report à nouveau	8 500	17 327	25 827			25 827
Résultat exercice	29 107	-29 107	0		27 778	27 778
TOTAL SITUATION NETTE	190 216	-10 325	179 891	0	27 778	207 669

Le dividende distribué a été de 10 325 K€.

# 2.13 Composition du capital social (exprimé en euros)

Catégories de titres	A la clôture	Nombre de titres créés pendant l'exercice	Valeur nominale	Total
Actions ordinaires	6 156 774		14	86 194 836

2 738 actions sont détenues par la société et sont provisionnées pour 0,1 K€. Les actions propres figurent en valeurs mobilières de placement.

# 2.14 Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

	Montant France	Montant export	Montant total
Redevances Groupe	5 293	107	5 400
Refacturations diverses			0
Locations	639	15	654
Ventes diverses	336		336
TOTAL	6 268	122	6 390

# 2.15 Produits financiers de participation

		Montant
Distribution de dividendes des filiales		31 966
TOTAL	3	1 966

# 2.16 Détail des produits et charges exceptionnels

	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Perte sur créance tiers	495	
Cessions immob. corporelles	96	96
Condamnation et indemnisation	55	
Perte sur avances diverses	38	
Impôt forfaitaire perdu	8	
Pénalités sur dettes et taxes	6	
Divers	8	
Provision pour impôts (cf. note 2.4)	178	
Reprise provision sur créance tiers (cf. note 2.4)	S	320
Régularisation honoraires		9
Régularisation couverture taux		8
Divers		9
TOTAL	884	442



# 2.17 Répartition de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant Résultat exceptionnel	25 961 -441	-2 100 -158	28 062 -283
RÉSULTAT COMPTABLE	25 520	-2 258	27 778

# 2.18 Engagements Financiers

	Engagements donnés		Montant
	Avals et cautions		22 550
	Dettes bancaires assorties de garantie		13 848
/	TOTAL	$^{-}$ $\angle$	36 398
	Dont concernant les filiales		28 872
	Engagements reçus		Montant
	Engagements de retour à meilleure fortune		8 676
	TOTAL		8 676
	Dont concernant les filiales		8 676

### 2.19 Autres informations

A la clôture de l'exercice, l'encours d'actions Groupe Partouche nanties à ce titre s'élevait à 20.200 titres.

Ce nantissement de 20.200 titres a été levé après un remboursement anticipé d'emprunt le 7 novembre 2002.

#### 2.20 Effectif Moyen

/	Total		79
	Employés		13
	Cadres		16
	Р	ersonnel	salarie

# 2.21 Rémunérations allouées aux organes de direction et de surveillance

Les rémunérations allouées aux organes de direction et de surveillance s'élèvent à 491 K€.

## 2.22 Engagement de retraite

Aucune provision pour retraite n'a été comptabilisée du fait de son montant peu significatif.

#### 2.23 Informations diverses

A la clôture de l'exercice, l'encours des emprunts à taux variable représente 78 % du total des emprunts.

Une couverture partielle contre le risque induit par les emprunts à taux variable est en place et s'élève à 20 907 K€.

Un GIE couvre ce risque pour un montant de 7 622 K€. Deux nouveaux swap de taux ont été conclus pour un mon-

tant total à la clôture de 13 285 K€. Le Groupe Partouche est tête de groupe d'une intégration

Le Groupe Partouche est tête de groupe d'une intégration fiscale comprenant dans son périmètre les sociétés SA Casino de Saint-Amand les Eaux, SA Casino des 4 Saisons, SA Baratem et SA Cannes Balnéaire.

### 2.24 Situation fiscale différée

	- "	nontant
Impôt dû sur : Charges déduites d'avance		-3
Impôt payé d'avance sur : Charges non déductibles temporairement		
(à déduire l'exercice suivant)		5
Produits taxés à déduire ultérieurement		452
SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE NETTE		454



# ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

# 3 - LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (Informations en K€)

Dénomination	Siège Social		Capitaux propres	QP détenue	Dividendes encaissés	Valeur Brute	des titres Nette	Prêts Avances	Cautions	Chiffre d'affaires	Résultat
FILIALES (PLUS DE 50 %)											
LCLP FRANCE SA ET CIE	Cannes	11 010	(9 365)	100,00 %		4 421	4 421	4 599	3 969	11 125	(1 873)
HOLDING GARDEN PINEDE	Paris	15 417	(1 649)	100,00 %		336	336	2 654		0	(144)
SCI LES THERMES	Aix-en-Provence	150	(3 187)	100,00 %		0	0	10 789		833	(44)
CENTRE FORMATION PROFESSIONNEL											
CASINOS (12-00)	Forges-les-Eaux	8	17	100,00 %		8	8	31		313	14
VILLA DU HAVRE	Le Havre	40	0	100,00 %		40	40	131		247	(97)
SANDTON TRADING LIMITED (09-01)	Dublin	0	52	100,00 %		12 348	12 348			99	55
SCI DE LA RUE ROYALE	Paris	136	(4)	99,99 %		534	534			45	17
SOCIETE DU CASINO	C+ Amand los Faux	17 786	3 384	99,99 %	4 572	18 371	18 371	4 914		17 725	7 524
DE ST AMAND LES EAUX	St-Amand-les-Eaux				43/2			4914		17 235	
SOCIETE DU CRAND	Cannes	35 707	(22 805)	99,97 %		35 673	35 673			3 905	(579)
SOCIETE DU GRAND CASINO DE CABOURG	Cabourg	300	5	99,96%		564	564	1 499		4 169	146
GRAND CASINO DE BEAULIEU	Beaulieu	150	(7)	99,90 %		152	152	942		6 145	0
GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL	Bruxelles	144	(928)	99,90 %		153	153	37 513		8	(3 776)
GRAND CASINO DE LA TRINITE SUR MER		75	(34)	99,84 %		76	76	136		0	(113)
SATHEL	La Tour Salvagny	323	22 923	99,80 %	13 692	93 522	93 522			41 957	40 996
CASINO DE MORSBRONN LES BAINS	Paris	38	(112)	99,72 %		75	0	86		0	(10)
CASINO D'ALVIGNAC	Gramat	38	(30)	99,68 %		29	29	49		0	(17)
JEAN METZ	Berck-sur-Mer	80	345	99,20 %	756	3 025	3 025			4 394	1 126
NUMA	Boulogne-sur-Mer	80	407	98,60 %	752	3 457	3 457			3 659	1 319
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA TOUR	La Tour Salvagny	8	765	98,00 %		7	7		2 041	337	144
SA DU CASINO ET DES BAINS DE MER	Dieppe	396	410	97,58 %	1 041	4 587	4 587			6 761	624
LYDIA INVEST	Le Bacares	152	(523)	97,30 %		443	443	678	147	645	(226)
LYDIA INVESTISSEMENT	Le Bacares	2	(97)	97,00 %		991	991	805		115	(265)
CASINO DES 4 SAISONS	Le Touquet	392	975	96,53 %	736	5 513	5 513	745		4 406	1 114
HOTEL INTERNATIONAL DE LYON	Lyon	300	(2 039)	94,00 %		287	287	21 846	12 196	11 652	153
LE TOUQUET'S	Calais	92	402	90,05 %	686	4 668	4 668			5 293	1 180
CASINOS DE VICHY	Vichy	240	329	79,92 %		371	371			3 607	441
ELYSEE PALACE EXPANSION	Vichy	40	(100)	79,84 %		1 310	1 310	3 637		0	(62)
ELYSEE PALACE HOTEL	Vichy	40	(0)	79,80 %		1 240	0	38		0	(51)
Soc CHEMINS FER ET HOTELS	,		(-7	, ,						_	(= -,
MONTAGNE PYRENEES	Vichy	701	15	76,05 %		599	599			71	84
FORGES THERMAL	Forges-les-Eaux	15 550	8 575	58,75 %	806	11 207	11 207			32 624	7 490
SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS	Paris	2 200	418	50,00 %		4 573	4 573	589	5 862	380	715
PARTICIPATIONS (10 À 50%) SOCIETE DU CASINO MUNICIPAL											
D'AIX THERMAL	Aix-en-Provence	2 160	4 285	38,59 %	8 832	2 772	2 772	4 920		21 653	6 422
SOCIETAT DE L'OCI DELS PYRENEUS	Escaldes Engordany	38	NC	33,00 %		13	13			NC	NC
BASTIDE II RICH TAVERN	Montpellier	46	NC	25,00 %		46	0			NC	NC
PALAVAS INVESTISSEMENT	Palavas-les-Flots	7	(1 101)	10,00 %		122	122	948		155	7
AUTRES TITRES											
CASINO DE PALAVAS	Palavas-les-Flots	330	2 700	9,06%	94	183	183			9 429	2 523
FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL											
DE CANNES (10-00)	Cannes	2 055	39 107	5,17 %		11 415	11 415			30 445	(1 039)
EDEN BEACH CASINO	Juan-les-Pins	1 056	2 922	1,40 %		155	155			14 850	1 789
HOTEL DU GOLF	La Tour Salvagny	0	0	1,00 %		0	0	227		1 839	0
SOCIETE THERMALE DE PLOMBIERES LES BAINS (09-01)	Plombières-les-Bains	186	NC	0,10 %		2	2			NC	NC
SEMTEE (12-00)	Escaldes Engordany	25 243	(6 196)	0,71 %		181	181			8 911	1 374

# 4 - ÉTAT DE SUIVI DES PLUS-VALUES EN SURSIS D'IMPOSITION (en K€)

Entreprise apporteuse : SIHB

Société absorbée par Cie Fermière des Eaux (devenue Groupe Partouche)

Entreprise bénéficiaire des apports : Groupe Partouche

141 bis, Rue de Saussure - 75017 Paris

Nature de l'opération : Fusion de sociétés

Date de réalisation de l'opération : AGE du 29 juillet 1994 rendant la fusion rétroactive au 1er novembre 1993

# **SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES**

#### **TERRAINS**

Désignation	Valeur fiscale et comptable	Valeur d'apport	Plus-values en report d'imposition
Terrains Bagnoles	5	145	140
Falaise	1	0	-1

#### **PARTICIPATIONS**

Dénomination	Nombre de titres	Valeur fiscale et comptable	Valeur d'apport	Plus-values en report d'imposition
SA CASINO DES 4 SAISONS 26, rue St-Jean - 62520 Le Touquet	22 050	1 210	5 488	4 278
SA EDEN BEACH CASINO Boulevard Edouard Baudouin - 06160 Juan-les-Pins	924	305	155	-150
SA FORGES THERMAL Avenue des Sources - 76440 Forges-les-Eaux	6 210	2 3 1 0	9 072	6 762
SA JEAN METZ Avenue du Général de Gaulle - 62600 Berck-sur-Mer	992	27	3 025	2 998
SA NUMA 37, rue Félix Adam - 62200 Boulogne-sur-Mer	4 930	113	3 457	3 344
SA CASINO ET BAINS DE MER DIEPPE Boulevard de Verdun - 76200 Dieppe	4 600	991	3 825	2 834
SA SATHEL 200, avenue du Casino - 69890 Tour de Salvagny	10 008	10 965	29 104	18 139
SA LE TOUQUET'S 59, rue Royale - 62100 Calais	1 801	210	4 668	4 458
	/			

Sous-total	16 131	58 794	42 663

## **C**RÉANCES

Désignation	Valeur fiscale et comptable	Valeur d'apport	Plus-values en report d'imposition
JATEK	778	778	0

# **SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES (\*)**

## Constructions

Désignation	Valeur fiscale et comptable	Valeur d'apport	Plus-values en report d'imposition
Cave Granville	0	1	1
Construction Bagnoles	3	1 303	1 300
Appartement Saint-Placide	19	76	57
Sous-Total	22	1 380	1 358
TOTAL	16 937	61 097	44 160

(\*) La réintégration des plus-values sur biens amortissables a été opérée.



# ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

# 5 - RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (exprimés en euros)

Nature des indications	Exercice clos le 31/10/97 (12 mois)	Exercice clos le 31/10/98 (12 mois)	Exercice clos le 31/10/99 (12 mois)	Exercice clos le 31/10/00 (12 mois)	Exercice clos le 31/10/01 (12 mois) Avant approb. AG
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	85 412 067	85 412 067	85 412 067	85 412 067	86 194 836
Nombre des actions ordinaires existantes Nombre des actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes	6 156 774	6 156 774	6 156 774	6 156 774	6 156 774
Nombre maximal d'actions futures à créer Par convention d'obligations Par exercice de droit de souscription					
II- OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations	3 255 737	3 824 148	4 652 215	5 458 286	6 389 823
aux amortissements et provisions	8 060 885	15 309 873	14 472 008	28 568 608	27 050 690
Impôt sur les bénéfices	32 585	0	10 671	-1 917 269	-2 258 379
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat net	7 729 172	15 340 302	14 354 595	29 106 885	27 778 435
Résultat distribué	8 447 347	9 385 941	10 324 536	10 324 536	4 925 419
III- RÉSULTATS PAR ACTION					
Résultats après impôt, participation des salariés, mais avant dotations					
aux amortissements et provisions	1,37	2,44	2,35	4,95	4,76
Résultat après impôt, participation des salariés, et dotations					
aux amortissements et provisions	1,22	2,44	2,33	4,73	4,51
Dividendes attribués à chaque action	1,37	1,52	1,68	1,68	0,80
IV- Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	20	22	19	23	29
Montant de la masse salariale de l'exercice	871 555	930 692	965 246	957 194	1 255 243
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	341 399	372 008	394 882	391 610	526 781

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

# **EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2001**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 octobre 2001, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Partouche SA, établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles

fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

# 2. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Sceaux, le 20 mars 2002.

José DAVID

KPMG Audit Département de KPMG SA

> Maïr FERERES Associé



# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 225-88 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### 1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ET PRÉALABLEMENT AUTORISÉES

#### 1.1 Abandon de créance - Lydia Invest SA

Votre société a consenti à la société Lydia Invest SA un abandon de créance pour un montant de 3 000 000 FF. Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune et a porté sur le compte courant que votre société détient sur Lydia Invest SA.

Conseil de surveillance du 2 mai 2001.

Membres du Conseil de surveillance et du Directoire concernés :

- Isidore Partouche :
- Patrick Partouche :
- Groupe Partouche représenté par Hubert Benhamou.

#### 1.2 Abandon de créance - H.I.L. SA

Votre société a consenti à la société H.I.L. SA un abandon de créance pour un montant de 13 500 000 FF. Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune et a porté sur le compte courant que votre société détient sur H.I.L. SA.

Conseil de surveillance du 30 mars 2001.

Membres du Conseil de surveillance et du Directoire concernés :

- Isidore Partouche :
- Patrick Partouche;
- Groupe Partouche représenté par Hubert Benhamou ;
- Hubert Benhamou;
- Ari Sebag ;
- · Richard Partouche;
- Katy Zenou.

#### 1.3 Convention d'intégration fiscale

Votre société a décidé de faire rentrer dans le périmètre d'intégration fiscale dont elle est tête de groupe, les sociétés SA Sathel, SA Société du Casino Municipal D'Aix Thermal, SA Eden Beach Casino, SA Société du Casino Municipal de Royat, SA Casino de Palavas, SA Casino Le Lion Blanc, SA Société Anonyme du Casino et des Bains de Mers, SA Grand Casino de Beaulieu, SA Jean Metz, SA Numa, SA Société de Brasseries et Casinos "Les Flots Bleus", et SARL Sek.

Cette convention d'intégration fiscale est faite en application des dispositions de l'article 223 A du Code général des Impôts et est applicable jusqu'au 31 octobre 2004.

Conseil de surveillance du 20 octobre 2001.

Membres du Conseil de surveillance et du Directoire concernés :

- Isidore Partouche;
- Patrick Partouche;
- Hubert Benhamou;
- Richard Partouche;
- Ari Sebag ;
- Katy Zenou.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### 2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

#### 2.1. Comptes courants d'associés

Divers associés personnes physiques ont maintenu ou augmenté leurs mises de fonds en comptes courants. Ces sommes ne sont pas rémunérées pour cet exercice.



#### 2.2 Abandon de créance - Casino de Vichy SA

Le 31 août 1996, votre société a consenti un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune à la société Casino d'Exploitation du Casino de l'Élysée Palace SA (SAECEP), pour un montant de 5 084 104 FF.

Cette société a procédé à la transmission universelle de son patrimoine à la société Casino de Vichy SA, en vertu des dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil . Cette dernière a repris à son compte les droits et engagements de la SAECEP, et donc notamment la clause de retour à meilleure fortune.

Au cours des exercices précédent, la clause de retour à meilleure fortune avait pu être appliquée permettant ainsi de reconstituer le compte courant à hauteur de 3 826 232 FF. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2001, les conditions requises pour l'application de la clause n'étant pas réunies, aucun remboursement n'est intervenu dans l'exercice.

## 2.3. Abandon de créance - Grand Casino de Cabourg SA

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 1999, votre société a consenti à la société Grand Casino de Cabourg SA deux abandons de créance pour des montants respectifs de 15 000 000 FF et 4 449 876 FF. Ces deux conventions sont assorties d'une clause de retour à meilleure fortune et ont porté sur le compte courant que votre société détient sur Grand Casino de Cabourg SA.

Par ailleurs et au cours l'exercice clos le 31 octobre 2000, votre société a consenti à la société Grand Casino de Cabourg SA un abandon de créance pour un montant de 1 096 007 FF. Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune et a porté sur le compte courant que votre société détient sur Grand Casino de Cabourg SA.

Les conditions requises pour l'application de la clause n'étant pas réunies, aucun remboursement n'est intervenu dans l'exercice.

#### 2.4 Abandon de créance -Grand Casino de Beaulieu SA

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2000, votre société a consenti à la société Grand Casino de Beaulieu SA un abandon de créance pour un montant de 17 100 000 FF. Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune et a porté sur le compte courant que votre société détient sur Grand Casino de Beaulieu SA.

Au titre de l'exercice, les conditions nécessaires à l'application de la clause étant réunies, un produit financier a été comptabilisé pour un montant de 6 550 000 FF permettant ainsi de reconstituer le compte courant à concurrence de ce même montant.

#### 2.5 Abandon de créance - Lydia Invest SA

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2000, votre société a consenti à la société Lydia Invest SA un abandon de créance pour un montant de 11 093 216 FF. Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune et a porté sur le compte courant que votre société détient sur Lydia Invest SA.

#### 2.6 Avec la SA Financière Partouche

La SA Financière Partouche a été autorisée à participer à la convention de gestion centralisée de la trésorerie des sociétés du groupe avec la SA Groupe Partouche dans les mêmes conditions que les société filiales de votre société.

Votre société a mandaté la SA Financière Partouche pour qu'elle adhère au G.I.E. G.A.P. (Gestion Actif Passif) afin d'optimiser pour elle et/ou ses filiales la gestion du risque de taux. Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé un produit financier de 17 390 FF.

Votre société a conclu un bail avec la SA Financière Partouche pour une durée de neuf années, commençant à courir à compter du 1<sup>er</sup> mars 1998 et se terminant le 28 février 2007. Ce bail a pour objet la location du siège social de votre société sis au 141 bis, rue de Saussure 75017 Paris moyennant un loyer annuel de 700 000 FF.

Fait à Paris La Défense et Sceaux, le 20 mars 2002.

José DAVID

KPMG Audit Département de KPMG SA

> Maïr FERERES Associé

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 9 AVRIL 2002

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Partouche SA et en exécution des missions prévues par le Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les opérations pour lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

#### 1. ÉMISSION DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS, IMMÉDIATEMENT OU À TERME, AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ, AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (TREIZIÈME RÉSOLUTION)

En exécution de la mission prévue notamment par les articles, L.225-150, L.225-161, L.225-169, L.228-92, et L.228-95 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission de diverses valeurs mobilières, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Les augmentations de capital social qui résulteraient immédiatement ou à terme de l'émission de ces valeurs mobilières ne pourront excéder 500 millions d'euros.

Votre directoire vous propose de lui déléguer, pour une période de 26 mois, le soin d'arrêter les modalités de cette opération. Nous avons examiné le projet d'émission en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Les montants des prix d'émission, les bases de conversion, d'échange, de remboursement, les prix d'exercice du droit de souscription n'étant pas fixés, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives de réalisation de ces opérations. Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'émission par votre directoire.

#### 2. ÉMISSION DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (QUATORZIÈME RÉSOLUTION)

En exécution de la mission prévue notamment par les articles L.225-135, L.225-150, L.225-161, L.225-169, L.228-92, L.228-95, du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émissions réservées d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières. Les augmentations de capital social qui résulteraient immédiatement ou à terme de l'émission de ces valeurs mobilières ne pourront excéder 500 millions d'euros.

Votre directoire vous propose de lui déléguer, pour une période de 26 mois, le soin d'arrêter les modalités de ces opérations et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription.

Nous avons examiné le projet d'émission en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de réalisation de ces opérations, nous n'avons pas d'observation à for-

muler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du directoire.

Les montants des prix d'émission, les bases de conversion, d'échange, les prix d'exercice du droit de souscription n'étant pas fixés, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives de réalisation de ces opérations et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique des opérations soumises à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de ces émissions par votre directoire.

#### 3. AUGMENTATION RÉSERVÉE AUX SALARIÉS (SEIZIÈME RÉSOLUTION)

En exécution de la mission prévue par l'article L. 225-135 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital réservée aux salariés en activité de votre société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du code de commerce et adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise. Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions de l'article L.225-129 du code de commerce et de l'article L.443-5 du code du travail.

Votre directoire vous propose de lui déléguer, pour une période de cinq ans, le soin d'arrêter les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription, étant précisé que le montant nominal des augmentations de capital résultant de cette autorisation ne pourra excéder un plafond de 5 860 000 €.

Nous avons examiné le projet d'augmentation de capital en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du directoire.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée, et par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation. Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre directoire.

Paris La Défense et Sceaux, le 20 mars 2002.

José DAVID

KPMG Audit Département de KPMG SA

> Maïr FERERES Associé

### PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS

SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 9 AVRIL 2002 À 10 HEURES

#### DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

#### Première résolution : Approbation des comptes sociaux - Quitus

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 octobre 2001, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne aux membres du Directoire quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

#### Deuxième résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de 27 778 435 € de l'exercice de la manière suivante:

Bénéfice de l'exercice	27 778 435 €
5 % à la réserve légale	1 388 922 €
Solde	26 389 513 €
A titre de dividendes aux actionnaires	4 925 419 €
soit	0,80 € par action
Le solde	21 464 094 €

est affecté en totalité au compte "report à nouveau" qui après affectation s'élève à 47 291 103 €.

Le dividende net par action serait de 0,80 € et l'avoir fiscal correspondant de 0,40 € pour les actionnaires y ayant droit, soit pour ces derniers un revenu brut de 1,20 €.

Ce dividende pourra être mis en paiement à l'issue de l'assemblée et au plus tard, le 30 avril 2002.

Il es précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au compte "Report à nouveau". Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que le montant du dividende mis en distribution et celui de l'avoir fiscal correspondant au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende net en FF et en €	Avoir fiscal en FF et en €
31 octobre 1998	61 567 740,00 F	30 783 870,00 F
	9 385 941,46 €	4 692 970,73 €
31 octobre 1999	67 724 514,00 F	33 862 257,00 F
	10 324 535,60 €	5 162 267,80 €
31 octobre 2000	67 724 514,00 F	33 862 257,00 F
	10 324 535,60 €	5 162 267,80 €

#### Troisième résolution : Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Directoire et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 octobre 2001, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

#### Quatrième résolution : Conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

#### Cinquième résolution : Mise en place de la procédure visant au rachat d'actions propres par application de l'article L. 225-209 du code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 0,5 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 30 783 actions. La présente autorisation met fin au précédent programme autorisé par l'assemblée générale du 2 avril 2001.

Les acquisitions pourront être effectuées par tous moyens en vue de :

- procéder à la régularisation des cours de son action par intervention systématique en contre tendance,
- intervenir par achats et ventes en fonction des situations du marché.

Les actions acquises au titre de la présente autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens. Le prix maximum d'achat est fixé à 100 € par action et le prix minimum de cession ou de transfert est fixé à 50 € par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, les montant sus-indiqués seront ajustées dans les mêmes proportions.

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 3 078 300 €. L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

# PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 9 AVRIL 2002 À 10 HEURES

#### Sixième résolution : Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Isidore Partouche

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Isidore Partouche vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de six exercices sociaux qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2007.

#### Septième résolution : Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Marcel Partouche

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Marcel Partouche vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de six exercices sociaux qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2007.

#### Huitième résolution : Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Maurice Partouche

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Maurice Partouche vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de six exercices sociaux qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2007.

#### Neuvième résolution : Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Maurice Sebag

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Maurice Sebag vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de six exercices sociaux qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2007.

#### Dixième résolution : Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Gaston Ghrenassia

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Gaston Ghrenassia vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de six exercices sociaux qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2007.

## Onzième résolution : Fixation du montant des jetons de présence

L'assemblée L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance à la somme de 24 500 €.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

#### **Douzième résolution : Pouvoirs**

L'Assemblée Générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

#### DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

## Treizième résolution : Délégation pour augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du code de commerce et, notamment, de l'alinéa 3 de son article L. 225-129-III:

- 1) Décide de déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera :
  - a/ par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'exception d'actions de priorité;
  - b/ et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.
- 2) Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- **3)** Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de pouvoirs :

74

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra dépasser le plafond 500 000 000 € et ne pourra par conséquent porter le capital à un montant supérieur à 586 194 836 €.

Le plafond ainsi arrêté inclut la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant droit à des actions.

En outre, sur ce plafond s'imputera le montant nominal global des actions émises, directement ou non, en vertu de la résolution qui suit.

- 4) En cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de pouvoirs dans le cadre des émissions visées au 1/a/ cidessus:
  - a/ décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
  - b/ confère néanmoins au Directoire la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible,
  - c/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
  - limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation décidée,
  - répartir librement tout ou partie des titres émis non sous-
  - offrir au public tout ou partie des titres émis non souscrits, sur le marché français et/ou international,
  - d/ constate et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donnent droit.
- 5) Décide que le Directoire aura tous les pouvoirs nécessaires pour procéder, dans les conditions fixées par la loi, aux émissions autorisées de valeurs mobilières conduisant à l'augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

Le Directoire est notamment habilité à l'effet :

- d'imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
- en ce qui concerne toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres, de décider, le cas échéant que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans le délai fixé par les dispositions légales,

- de déléguer lui-même au président les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital, ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Directoire peut préalablement fixer.
- 6) La présente délégation annule et remplace la délégation de même nature conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 avril 2001, à laquelle elle se substitue.

#### Quatorzième résolution : Délégation pour augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du code de commerce et notamment son article L 225-129-III:

- 1) Décide de déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, en faisant publiquement appel à l'épargne, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
- d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'exception d'actions de priorité ; étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées à l'article L 225-148 du code de commerce.
- 2) fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
- 3) décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de pouvoirs :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra dépasser le plafond de 500 000 000 € et ne pourra par conséquent porter le capital à un montant supérieur à 586 194 836 €.

Le plafond ainsi arrêté inclut la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant droit à des actions.

En outre, sur ce plafond, s'imputera le montant nominal global des actions émises, directement ou non, en vertu de la précédente résolution de la présente assemblée.

4) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Directoire la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera et pour tout ou partie d'une émission effectuée,

## PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 9 AVRIL 2002 À 10 HEURES

une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire et pourra être éventuellement complétée par une souscription à titre réductible ; étant précisé qu'à la suite de la période de priorité, les titres non souscrits feront l'objet d'un placement public.

- 5) Constate et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donnent droit.
- 6) Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation de pouvoirs, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la moyenne des premiers cours de l'action constatés pendant dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse précédant le début de l'émission des valeurs mobilières précitées après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la date de jouissance.
- 7) Décide que le Directoire aura tous les pouvoirs nécessaires pour procéder, dans les conditions fixées par la loi, aux émissions autorisées de valeurs mobilières conduisant à l'augmentation du capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

Le Directoire est notamment habilité à l'effet de :

- en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange :
- arrêter la liste des titres apportés à l'échange,
- fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que le montant de la soulte en espèces à verser, le cas échéant,
- déterminer les modalités d'émission,
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation;
- de déléguer lui-même au président les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital, ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Directoire peut préalablement fixer.
- 8) La présente délégation annule et remplace la délégation de même nature conférée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 2 avril 2001, à laquelle elle se substitue.

#### Qinzième résolution : Autorisation d'utiliser les délégations en période d'offre publique d'achat ou d'échange

L'Assemblée Générale décide que les délégations de pouvoirs conférées aux deux résolutions qui précèdent, pourront

être utilisées par le Directoire, en cas d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la société, sous réserve que la décision de procéder à l'augmentation du capital soit prise antérieurement au dépôt de l'offre.

La présente autorisation est valable jusqu'à la date de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2002.

## Seizième résolution : Principe d'une augmentation du capital réservée aux salariés

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial du commissaire aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129 VII et L. 225-138 du code de commerce et de l'article L. 443-5 du code du travail :

- 1/ Décide d'autoriser le Directoire, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés et dirigeants de la société et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du code de commerce adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire de la société,
- 2/ Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation,
- 3/ Fixe à cinq ans à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation,
- 4/ Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 5 860 000 €.
- 5/ Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou 30 % dans le cas d'un plan partenarial d'épargne salariale, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du directoire relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieure à cette moyenne.
- 6/ confère tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, confirme et valide les termes de la sixième, septième et huitième résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 avril 2001.

#### Dix-septième résolution : Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.





## ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

#### **IDENTIFICATION DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE**

#### Les membres du Directoire

LES MEMBRES DU DIRECTOIRE	AUTRES FONCTIONS SIGNIFICATIVES DANS LE GROUPE
Hubert BENHAMOU	Directeur général délégué – adm. de la SA FINANCIÈRE PARTOUCHE
Président du Directoire	P-DG de la SA HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON - Hilton Lyon
Trestaett da Birectoire	P-DG du CASINO LE LION BLANC (Saint Galmier)
	P-DG du CASINO LES FLOTS BLEUS (La Ciotat)
	Gérant de la SNC EGH PART-DIEU - Le Méridien Part-Dieu
	Membre du Comité exécutif de la SAS SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CASINOS
Patrick PARTOUCHE	Directeur général délégué – adm. de la SA FINANCIÈRE PARTOUCHE
Directeur général	P-DG de la SA HOLDING GARDEN PINEDE
Membre du directoire	<ul> <li>P-DG de la SA EDEN BEACH CASINO (Juan-les-Pins)</li> </ul>
	• P-DG de la SA GRAND CASINO DE BEAULIEU (Beaulieu)
	• P-DG de la SA CANNES BALNEAIRE - Palm Beach Casino (Cannes)
	<ul> <li>P-DG de la SA GRAND CASINO DE DJERBA (Casino de Djerba)</li> </ul>
	Président de GROUPE PARTOUCHE BAHAMAS LTD
	<ul> <li>Administrateur de la SA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU CASINO DE CONTREXEVILLE</li> </ul>
	Gérant de la SARL SEK
Ari SEBAG	Directeur général délégué – adm. de la SA FINANCIÈRE PARTOUCHE
Directeur général	P-DG de la SA CASINO ET BAINS DE MER DE DIEPPE
Membre du directoire	<ul> <li>P-DG de la SA FORGES THERMAL (Forges-les-Eaux)</li> </ul>
	<ul> <li>P-DG de la SA GRAND CASINO DE LA TRINITÉ-SUR-MER</li> </ul>
	<ul> <li>Administrateur de la SA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU CASINO DE CONTREXEVILLE</li> </ul>
	Administrateur de la SA HIL
	<ul> <li>Administrateur de la SA HOLDING GARDEN PINÈDE (Juan-les-Pins)</li> </ul>
	<ul> <li>Administrateur de la SA GRAND CASINO DE CABOURG</li> </ul>
	<ul> <li>Administrateur de la SA CANNES BALNÉAIRE</li> </ul>
	<ul> <li>Président de la SAS LA VILLA DU HAVRE</li> </ul>
	Président SA CASINO NUEVO SAN ROQUE (Espagne)
Richard PARTOUCHE	Directeur général délégué – adm. de la SA FINANCIÈRE PARTOUCHE
Directeur général	<ul> <li>P-DG et adm. de la SA SATHEL (Casino de la Tour de Salvagny)</li> </ul>
Membre du directoire	<ul> <li>P-DG du CASINO DE SAINT-AMAND-LES-EAUX (Nord)</li> </ul>
	<ul> <li>Membre du Comité exécutif de la SAS SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CASINOS</li> </ul>
	<ul> <li>Administrateur de la SA CASINO DE LA TRINITÉ-SUR-MER (Trinité-sur-Mer)</li> </ul>
	<ul> <li>Aministrateur de la SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL (Bruxelles)</li> </ul>
	<ul> <li>Administrateur de la SA GRAND CASINO DE LYON (Lyon)</li> </ul>
	Administrateur de la SA GRAND CASINO DE DJERBA (Tunisie)
Katy ZENOU	• Directeur général délégué – adm. de la SA FINANCIÈRE PARTOUCHE
Directeur général	<ul> <li>Directeur général – adm. de la SA CASINOS DU TOUQUET (Le Touquet)</li> </ul>
Membre du directoire	<ul> <li>Administrateur de la SA HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON (Lyon)</li> </ul>
	<ul> <li>Administrateur de la SA CASINO DE LA TRINITÉ-SUR-MER (Trinité-sur-Mer)</li> </ul>
	<ul> <li>Administrateur de la SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL (Bruxelles)</li> </ul>
	<ul> <li>Administrateur de la SA NUMA (Boulogne-sur-Mer)</li> </ul>

#### Les membres du Conseil de Surveillance

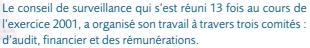
Membre du Conseil de surveillance

	M	A A	D	D	EC	

DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	AUTRES FONCTIONS SIGNIFICATIVES DANS LE GROUPE
Late of DARTON CHE	D DC . L. CA FINIANCIÈDE DADTOLICUE
Isidore PARTOUCHE	P-DG de la SA FINANCIÈRE PARTOUCHE
Président du Conseil de surveillance	• P-DG de la SA C.H.M. (Vichy)
	P-DG de la SA DE L'ÉLYSÉE PALACE (Vichy
	<ul> <li>P-DG de la SA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU CASINO DE CONTREXEVILLE)</li> </ul>
	<ul> <li>Président de la SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL (Bruxelles)</li> </ul>
	<ul> <li>Administrateur de la SA SATHEL (Casino de la Tour de Salvagny</li> </ul>
	<ul> <li>Administrateur de la SA HOLDING GARDEN PINÈDE (Paris)</li> </ul>
	• Administrateur de la SA CASINO DE SAINT-AMAND-LES-EAUX (Saint-Amand)
	<ul> <li>Administrateur de la SA FORGES THERMAL (Casino de Forges-les-Eaux)</li> </ul>
	Administrateur de la SA GRAND CASINO DE CABOURG (Casino de Cabourg)
	Administrateur de la SA CANNES BALNÉAIRE - Palm Beach Casino
	<ul> <li>Administrateur de la SA EDEN BEACH CASINO (Casino de Juan-les-Pins)</li> </ul>
	Administrateur de la SA HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON - Hilton Lyon
Marcel PARTOUCHE	Directeur général délégué – adm. de la SA JEAN METZ (Casino de Berck-sur-Mei
Vice-Président	Administrateur de la SA NUMA (Casino de Boulogne-sur-Mer)
du Conseil de surveillance	Administrateur de la SA CASINOS DU TOUQUET
Maurice SEBAG	P-DG de la SA NUMA (Boulogne-sur-Mer)
Membre du Conseil de surveillance	Administrateur de la SA CASINOS DU TOUQUET
	Administrateur de la SA JEAN METZ (Casino de Berck-sur-Mer)
	Administrateur de la SA SOCIÉTÉ DU CASINO MUNICIPAL DE ROYAT
	Administrateur de la SA CASINO NUEVO SAN ROQUE (Espagne)
Maurice PARTOUCHE	P-DG de la SA LE TOUQUET'S (Casino de Calais)
Membre du Conseil de surveillance	Administrateur de la SA CASINOS DU TOUQUET
	Administrateur de la SA CASINO DE SAINT-AMAND-LES-EAUX
Gaston GHRENASSIA	
dit Enrico MACIAS	

Aucune autre fonction significative n'est exercée au sein du Groupe

#### ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE



Les différents comités se réunissent sous la présidence de Monsieur Isidore Partouche qui en assure la coordination et l'animation avec la collaboration de Monsieur Hubert Benhamou, Président du Directoire et celle de Monsieur Patrick Partouche et de Monsieur Ari Sebag, chacun membre du Directoire et Directeur général.

Les comités disposent, en relation avec les membres du Directoire, de la collaboration et de la participation des différentes directions fonctionnelles du Groupe. Dans le cadre de leurs missions, ils peuvent utiliser ou faire intervenir, suivant autorisation du Conseil de Surveillance, les experts ou conseils extérieurs qu'ils jugent nécessaires.

#### Le Comité d'audit

Le comité d'audit a pour attribution de procéder à l'examen annuel et semestriel des comptes sociaux et consolidés ainsi qu'à l'examen périodique des procédures de contrôle interne et, plus généralement, de toutes les procédures d'audit de comptabilité ou de gestion en vigueur dans le Groupe.

Il assure également la liaison entre le Conseil de Surveillance et les Commissaires aux comptes du Groupe.

#### Le Comité financier

Le comité financier a pour mission d'examiner les projets de cessions d'immeubles ou de participations, de constitutions de sûreté, de cautions, avals ou garanties afin de permettre au Conseil de Surveillance de donner les autorisations nécessaires prévues par la loi.

#### Le Comité des rémunérations

Le comité des rémunérations a pour mission de préparer la fixation de la rémunération des membres du Directoire, d'obtenir communication, par l'intermédiaire du Directoire, des informations relatives aux rémunérations et aux statuts des cadres dirigeants du Groupe.

#### RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Le montant global des rémunérations versées aux organes de direction et de surveillance au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2001 s'élève à un montant total de 490 789 euros. Aucun jeton de présence n'a été alloué aux membres du Conseil de surveillance.

#### **CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Les conventions réglementées en application des dispositions des articles L. 225-86 du code de commerce intervenues au cours de l'exercice sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes, en page 70 du présent rapport.

Le conseil de surveillance qui s'est tenu le 2 novembre 1998 a décidé d'exclure du rapport spécial, les conventions qui ne relèvent pas de la procédure de l'article L. 225-86 du code de commerce dans la mesure où elles portent sur des opérations courantes et ont été conclues à des conditions normales relevant de l'article L. 225-87 du code de commerce.

Sont considérées comme courantes et traitées à des conditions normales, certaines conventions passées avec des sociétés dont Groupe Partouche détient en général la totalité du capital. Elles correspondent à des mesures d'organisation interne telles qu'abandons de créances, prêts et cautions, reclassements de participations, prestations de services, répartition de frais généraux, redevances.



### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ

#### PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES

#### Répartition du chiffre d'affaires par activité principale et par zone géographique (en K€)

Le chiffre d'affaires consolidé ventilé est le suivant :

	France	Etranger	Total	
Jeux	200 530	8 678	209 208	72,01 %
Restauration	35 759	2 523	38 282	13,18 %
Hôtellerie	25 628	-	25 628	8,82 %
Pourboires	-	1 024	1 024	0,35 %
Discothèques	1 988	195	2 184	0,75 %
Entrées Salles de Jeux	1 859	227	2 086	0,72 %
Location immobilière	2 763	107	2 869	0,99 %
Divers	9 129	132	9 261	3,19 %
TOTAL	277 657	12 886	290 543	100 %

#### Répartition du chiffre d'affaires par activité principale et par société (en K €)

Sociétés	Total	Jeux	Hôtellerie	Restauration	Autres
SATHEL	41 927	36 649	190	4 140	948
FORGES THERMAL	32 583	23 846	3 516	3 917	1 303
AIX THERMAL	21 651	20 548	-	773	331
SAINT AMAND	17 235	16 191	_	851	193
EDEN BEACH CASINO	13 523	11 767	_	1 244	513
SA HIL	10 853	11707	5 567	4 482	804
	10 736	0 721	2 207		648
LCL FRANCE ET CIE		8 721	7 205	1 368	
GARDEN BEACH HOTEL	9 976	- 0.040	7 295	2 039	641
CASINO ROYAT	9 483	8 818	-	466	199
CASINO PALAVAS	9 429	9 010		232	187
EGH PART DIEU	8 931	<del>-</del>	5 165	3 396	369
GCL	6 757	6 265	-	228	264
SACBM	6 729	5 416	117	989	207
CASINO LE LION BLANC	6 672	5 459	_	419	794
GRUISSAN	6 255	5 064	352	619	220
CASINO BEAULIEU	6 145	5 364	-	449	332
GRAND CAFE	5 969	4 799	_	1 074	96
KNOKKE (pôle Belge)	5 818	3 163	_	1 477	1 178
TOUQUET'S	5 293	4 865		334	95
JEAN METZ			_	443	
	4 3 9 4	3 951	-		-
CASINO DES 4 SAISONS	4 386	3 717	-	667	3
CASINO CABOURG	4 169	3 379	-	587	203
SA PALM BEACH	3 806	<del>-</del>	-	2 323	1 483
NUMA	3 649	3 559	-	66	24
CASINO VICHY	3 600	3 380	-	98	123
DES FLOTS BLEUS	3 464	3 341	-	91	32
DJERBA	3 254	2 361	-	658	235
SEMCG	3 101	-	_	-	3 101
CHATEL GUYON	2 898	2 615	_	235	47
AOUABELLA	2 871		1 858	836	177
CASINO SAN ROQUE	2 023	1 533	-	244	246
CASINO LE MIRAGE	1 882	1 738	_	144	
HOTEL GOLF	1 836	1750	840	898	98
BOURBOULE	1 619	1 400	040	218	0
			_		1
MONTDORE	1 539	1 201	-	337	
CASINO GRASSE	1 309	1 206	727	98	4
SPLENDID	937	-	727	-	211
CBAP	868	-	-	-	868
SFDD	834	-	-	557	277
SA LE LYDIA	645	-	-	509	136
CAFE CARMEN	433	-	-	247	186
VILLA DU HAVRE	247	-	-	247	-
EPSA	175	_	_	65	110
THERM'PARK	170	_	_	-	170
SCITHERMES	139	_	_	_	139
PORT LA NOUVELLE	134	_	_	112	22
GROUPE PARTOUCHE	106			112	106
BARATEM	91			88	3
		_	_	00	
SCI RUE ROYALE	30	-	-	17	30
SED	28	-	-	17	11
CHM	23	-	-	-	23
AZT	-	-	-	-	<del>-</del>
SCI MONTDORE	6	-	-	-	6
SIHCT	2	-	-	-	2
SC CASINO GRASSE	0	-	-	-	0
BUCAREST	- 91	-118	-	-	27
TOTAUX	290 543	209 208	25 628	38 282	17 425

#### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ



Le secteur des casinos en France présente une tendance relativement récente à la concentration.

Parmi les 170 casinos autorisés sur le territoire national, plus des deux tiers sont exploités par des groupes et les autres par des individuels.

Les principaux acteurs sont les suivants :

Identités des Groupes	Nombre de casinos exploités en France	Produit Brut des Jeux théorique 2001 En € (PBJ)
Groupe Partouche	25	355 403 937
Groupe Barrière	13	304 706 554
ACCOR Casinos	13	215 966 796
Groupe Européenne de Casinos	18	180 265 877
Groupe Tranchant	15	158 907 119
Groupe Moliflor Loisirs	15	156 415 873
Aaron / Didot Bottin	2	85 279 755
Groupe Hayot / Ernoult	4	45 758 832
Groupe Emeraude	7	44 146 978

Source: Syndicat des Casinos Modernes de France

#### Description des principaux clients

Les casinos français ont connu une véritable révolution au début des années 1990 par le fait de l'autorisation d'exploitation des machines à sous qui leur a été accordée.

Leur clientèle potentielle qui, traditionnellement, était composée de personnes, en petit nombre, à revenus élevés, de commerçants, professions libérales, rentiers, prêts à jouer des sommes importantes, a désormais regroupé l'ensemble de la population active qui s'adressait auparavant pour jouer au PMU, ou au Loto. En conséquence, la fréquentation des casinos a cru de façon exponentielle.

La grande masse des clients disposent d'un budget jeu moyen de quelques centaines de francs mensuellement.

La clientèle des seniors et retraités forme désormais le principal segment. La croissance régulière de cette frange de la population, semble d'ailleurs être un gage de développement de l'activité du secteur.

#### **Fournisseurs**

L'activité casino présente la particularité d'être très fortement réglementée.

L'ensemble des fournisseurs des matériels et équipements des salles de jeux fait l'objet d'un agrément du Ministre de l'Intérieur, garantissant le respect des normes draconiennes de régularité.

C'est le cas des fournisseurs de machines à sous (Bally France, Ludi), cylindres de roulettes (Caro), de jetonnerie pour jeux traditionnels (Bourgogne et Grasset) et jetonnerie pour machines à sous (La monnaie de Paris).

## Description des ressources humaines par catégories (effectif moyen)

Catégories	31/10/1999 (n - 2)	31/10/2000 (n-1)	31/10/2001 (n)
Cadres	186	242	296
Agents de maîtrises et techniciens Employés	128 2 200	137 2 849	142 3 110
Ouvriers	111	113	109
TOTAL	2 625	3 341	3 657

#### Le passage à l'euro dans les casinos du Groupe Partouche

Une méthodologie a été mise en place pour que tous les acteurs concernés au niveau du groupe soient associés aux études techniques relatives au renouvellement des jetonneries, à la mise à niveau des outils de traitement de la monnaie et à la logistique.

Une commission "euro" a par ailleurs été créée et a entre autres tâches piloté le plan de communication destiné à l'information de la clientèle.

S'agissant des jeux traditionnels, le parti a été pris de fixer au niveau du groupe et pour chaque valeur, un standard de jeton ou de plaque uniforme en termes de coloris et de graphisme, comportant une indication commune à tous les casinos, en l'occurrence le logo du Groupe Partouche, outre les mentions propres à chaque établissement.

Concernant les machines à sous, au renouvellement de la jetonnerie s'est ajouté la contrainte de la mise à niveau technique des machines et des outils de traitement de la monnaie. Le nombre des "dénominations" c'est-à-dire de valeurs unitaires des mises autorisées a été réduit de sept (1 F, 2 F, 5 F, 10 F, 20 F, 50 F, 100 F) à cinq (10 cents, 20 cents, 50 cents, 1 et 2 euros) en application de l'article 69-12 de l'arrêté du 23 décembre 1959 modifié.

Les questions liées au remplacement de la jetonnerie en francs par une jetonnerie euro ont fait l'objet d'une étude minutieuse dominée par un double souci de sécurité et d'encadrement du coût.

Il était nécessaire en effet de définir des caractéristiques géométriques et physiques des nouveaux jetons permettant de prévenir les interférences avec l'ancienne jetonnerie en francs mais aussi avec la jetonnerie en euros mise en service dans les casinos concurrents.

Le basculement à l'euro des filiales de Groupe Partouche a, pour le plus grand nombre été réalisé entre les 7 et 15 janvier 2002.



Le travail préparatoire minutieux réalisé en amont a porté ses fruits dans la mesure où les opérations se sont globalement déroulées sans problème majeur et selon un timing suffisamment ajusté pour que l'exploitation n'ait pas à en souffrir.

Les interventions techniques et les saisies comptables effectuées sous le contrôle croisé d'agents du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de l'Économie et des Finances n'ont donné lieu à aucune remarque.

La campagne du passage à l'euro ne prendra réellement fin qu'à l'expiration de la période franche (8 avril 2002) au cours de laquelle les exploitants ont, à titre dérogatoire, toute latitude pour reconfigurer leur parc de machines en termes de taux de redistribution et de valeur des mises.

La bascule à l'euro des comptes bancaires a été anticipée et réalisée le 5 juin 2001.

Le passage à l'euro de nos bases d'informations comptables, paies et bureautiques, s'est déroulé comme prévu sur cet exercice 2000-2001.

Le planning de passage progressif a été respecté.

A savoir:

- Informations des utilisateurs.
- Migration des bases de données.
- Basculement progressif de tous les modules de traitements des informations.
- Ouverture au 1<sup>er</sup> novembre 2001 de notre nouvel exercice en monnaie principale euro.

Les changements effectués en matière d'équipement informatique lors du passage à l'an 2000 auront grandement facilité le passage à l'euro et permis d'en étaler les coûts.

La mise en place de l'euro a été un facteur de forte cohésion, dans le cadre de l'uniformisation des procédures et systèmes de gestion de nos filiales.

#### Réduction de la durée du temps de travail

L'ensemble des établissements de Groupe Partouche a satisfait aux obligations légales en matière de réduction de la durée du temps de travail.

Les établissements ont réduit la durée du temps de travail au 1<sup>er</sup> janvier 2000 dans le cadre d'une préparation amorcée depuis plusieurs mois. Le passage s'est inscrit dans un contexte de développement des entreprises, les embauches venant principalement satisfaire les surcroîts d'activité.

La réorganisation du travail s'est faite dans un contexte de dialogue social serein, confirmant la forte capacité d'adaptation de Groupe Partouche aux changements.

Il convient de noter que la réorganisation du travail et l'optimisation des plannings a facilité la gestion de l'activité croissante des casinos.

#### **ANALYSE DES RISQUES DE LA SOCIÉTÉ**

#### Risques de change

Les activités de Groupe Partouche à l'étranger, sont réalisées par des filiales qui opèrent dans leur pays d'implantation ; les comptes consolidés incluent ainsi neuf sociétés étrangères, cinq sociétés situées en Belgique, une société au Maroc, une société en Tunisie, une société en Espagne et une société en Roumanie. L'ensemble ne représente que 4,44 % du chiffre d'affaires total et le groupe ne supporte pas de risque de change significatif. De plus, la création de la monnaie unique européenne a réduit ce risque puisque deux casinos (en Espagne et en Belgique) sont concernés par cet évènement. En conséquence, il n'y a pas de couverture de risque de change.

#### Risques juridiques

Groupe Partouche n'a pas au cours de l'exercice précédent ni depuis, fait l'objet d'une procédure susceptible d'avoir une incidence sensible sur sa situation financière.

#### LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les investissements réalisés au cours de l'exercice 2001 ont concerné essentiellement l'achèvement de la construction du nouveau casino d'Aix-en-Provence et l'acquisition de l'hôtel Savoy à Cannes.

Au cours des prochains exercices et au-delà de l'opération d'acquisition de la Compagnie Européenne de Casinos évoquée dans le rapport de gestion, la politique d'investissement du groupe sera articulée autour de la rénovation des établissements existants , ceci afin de permettre de renouveler les conditions de jeu offertes à notre clientèle, et la croissance externe. Dans les projets significatifs figure la construction d' un nouveau casino à St-Amand, inspiré du concept de Pasino tel que déjà réalisé à Djerba (Tunisie) et Aix-en-Provence.

La volonté du groupe de demeurer un acteur majeur des jeux en France devrait pouvoir se traduire également par l' aboutissement de certains des projets actuellement à l'étude comme la création de casinos à La Trinité-sur-mer ou Alvignac, ou la réalisation d'unités plus importantes relatives à des grandes villes.

Hors opération d'acquisition de la Compagnie Européenne de Casinos, les enveloppes annuelles d'investissement prévues pour les trois prochains exercices sont de 30 à 40 millions d'euros.





Le litige concernant la propriété du terrain dont la SA Cannes Balnéaire est emphytéote jusqu'en 2027 a donné lieu à un jugement de première instance prononçant un sursis à statuer sur la propriété dudit terrain. Ce jugement a été frappé d'appel par le syndicat de copropriétaire revendiquant. Notre filiale Cannes Balnéaire ne s'estime pas directement concernée par ce litige qui ne devrait donc pas interférer avec son exploitation telle qu'elle se poursuit depuis 1928.

D'autre part, le litige opposant la société HIL à la société SOGEA et concernant le retard de livraison du bâtiment n'a connu aucun événement nouveau. La procédure est toujours pendante devant la cour d'appel.

Les risques liés aux litiges fiscaux en cours dans certaines filiales sont estimés sur la base des éléments disponibles à la clôture de l'exercice.

D'une manière générale, il n'existe aucun litige ou arbitrage susceptible, selon notre appréciation, d'avoir une incidence sensible sur la situation financière, l'activité, le patrimoine ou le résultat de la société ou du Groupe.

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LE GROUPE

#### **Description du groupe**

Groupe Partouche exploite aujourd'hui 30 casinos. 26 sont exploités en France et 4 à l'étranger.

72,0 % du chiffre d'affaires du groupe est réalisé par l'activité jeux qui reste l'activité dominante.

Les 30 casinos du Groupe Partouche sont répartis de la manière suivante :

#### **F**RANCE

INTIGE	
Régions	Commune d'implantation du casino
Nord/Pas-de-calais	Saint-Amand-les-Eaux, Boulogne-sur-Mer, Le Touquet, Calais, Berck-sur-Mer
Haute-Normandie	Forges les Eaux, Dieppe
Basse-Normandie	Cabourg
Est	Contrexéville
Rhône-Alpes	La Tour de Salvagny, Lyon, Saint-Galmier
Auvergne	Vichy (Elysée Palace et Grand Café), Royat, La Bourboule, Le Mont-Dore, Châtel-Guyon
Languedoc - Roussillon	Gruissan
Hérault	Palavas-les-Flots
Provence – Alpes - Côte d'Azur	Cannes, Juan-les-Pins, Beaulieu, Aix-en-Provence, La Ciotat, Grasse

#### ÉTRANGER

Régions	Commune d'implantation du casino
BELGIQUE	Knokke le Zoute
TUNISIE	Djerba
ESPAGNE	San Roque
MAROC	Agadir

#### Organisation interne du groupe

La SA Groupe Partouche est la holding d'un ensemble de sociétés dont l'activité est essentiellement orientée vers les loisirs, casinos, hôtels, restaurants, dancings, bars. Elle est la société mère cotée au Premier marché (au comptant) de la Bourse de Paris (code SICOVAM 5354).

Groupe Partouche assume une fonction de direction de l'ensemble du groupe, et l'ensemble de ses moyens sont consacrés à l'animation et à la direction des sociétés filiales.

Elle fournit à ses filiales un ensemble de prestations définies dans le cadre d'une convention de prestations de services de siège. Ces prestations sont notamment, des services marketing, d'assistance technique, de formation et de recrutement du personnel, des services administratifs et de secrétariat général, de secrétariat et d'assistance juridique, des services de gestion financière, d'assistance comptable et de centrale d'achat.

La rémunération payée par chaque filiale à Groupe Partouche est calculée de manière forfaitaire sur la base de 2 % du chiffre d'affaires hors taxes. Au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2001, le montant total perçu à ce titre a été de 5 400 K€ hors taxes

#### Intéressement du personnel

Dans la SA Groupe Partouche, il n'existe à ce jour, aucun contrat d'intéressement et de participation du personnel.

#### Concessions d'exploitation des casinos

La durée d'une concession d'exploitation d'un casino en France, n'excède jamais 18 ans. Aujourd'hui, Groupe Partouche compte 26 casinos titulaires et d'un contrat de concession et d'une autorisation ministérielle pour l'exploitation des jeux.

Trois concessions sont en cours de renouvellement à St-Amand-les-Eaux, Forges-les-Eaux et Vichy .

Deux dossiers font l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Ministère et visent à la réouverture du casino de Port-Barcarès et à la création du casino de La Trinité-sur-Mer. En outre sera de nouveau sollicitée au cours de l'exercice l'autorisation de création du casino d'Alvignac.

Enfin, a été retenue la candidature de Groupe Partouche pour sa participation à la procédure d'appel d'offres du futur casino de la ville du Havre.



## LES RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

#### RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

#### Dénomination (article 2 des statuts)

La société se dénomme Groupe Partouche et a pour sigle G.P.

#### Siège social (article 4 des statuts)

Le siège social est situé à Paris (75017) au 141 bis, rue de Saussure.

#### **Nationalité**

La société est régie par la législation française.

#### Forme juridique

La société est de forme anonyme à Directoire et conseil de surveillance, régie par le code de commerce et le décret du 23 mars 1967.

#### Durée (article 5 des statuts)

La durée de la Société initialement fixée au 31 octobre 2008, est prorogée de 50 années par l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 1994 et elle expirera en 2058, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts.

#### Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, en FRANCE et dans tous pays : La gestion administrative, financière et comptable de toutes sociétés constituées ou à constituer notamment dans le secteur des loisirs, de l'hôtellerie, des jeux.

La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit dans ces sociétés.

L'assistance de ces sociétés et entreprises par la fourniture de services de toutes natures en vue de favoriser leur développement. La réalisation d'opérations d'achat de vente de tous titres sur marchés français et étrangers.

L'activité professionnelle de marchand de biens définie comme l'achat et la vente de biens mobiliers et immobiliers. Et plus généralement toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

La création, l'acquisition la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées. La prise, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,

La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

#### Registre du Commerce et des Sociétés

La société est immatriculée sous le numéro 588 801 464 RCS PARIS.

#### **Code APE**

741 J

#### **Exercice social**

L'exercice social débute le 1<sup>er</sup> novembre et se termine le 31 octobre de chaque année.

### Affectation et répartition statutaire des bénéfices - (article 40 des statuts)

I - Les bénéfices nets sont constitués par les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales, ainsi que tous amortissements de l'actif social et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels.

II - Les bénéfices nets sont affectés et répartis de la manière suivante:

1/ Sur les bénéfices nets de l'exercice, diminués le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé tout d'abord cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital.

2/ Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi, et augmenté des reports bénéficiaires.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau.

Le solde s'il en existe est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque l'actif net est ou deviendrait à la suite de celle-ci, inférieur au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende soit à titre de disposition exceptionnelle; en ce cas, la résolution doit indiquer expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Les pertes s'il en existe sont après l'approbation des comptes par l'assemblée générale inscrite à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

3/ L'assemblée générale qui statue sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dont le prix d'émission est préalablement fixé selon les modalités prévues par la Loi. L'offre de paiement en actions doit être faite simultanément à tous les actionnaires. La demande en paiement du dividende en actions doit intervenir dans le délai fixé par l'assemblée générale qui ne peut être supérieur à trois mois de cette assemblée.

#### LES RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

#### Règles communes aux Assemblées Générales

#### Délais et modes de convocation -Information des actionnaires - (article 27 des statuts)

I - L'assemblée générale est convoquée par le Directoire, à défaut, par le Conseil de surveillance ou les commissaires aux comptes, dans les conditions de l'article 194 du décret ou par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé, à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social, ou par le liquidateur.

II - Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

III - Les convocations sont faites par un avis inséré dans l'un des journaux habilités à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués par lettre ordinaire, ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée s'ils adressent à la société le montant des frais de recommandation.

Le délai entre la dernière de ces lettres ou insertions, et la date de l'assemblée, est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.

L'avis de convocation indique la dénomination sociale éventuellement suivie de son sigle, la forme de la société, le montant du capital social, l'adresse du siège social, les numéros d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés et au répertoire national des entreprises, les jour, heure et lieu de l'assemblée ainsi que sa nature et son ordre du jour.

L'objet des questions inscrites à l'ordre du jour doit être indiqué avec clarté et précision.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer régulièrement faute de quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première, et l'avis de convocation rappelle la date de la première assemblée.

Toute assemblée irrégulièrement convoquée peut être annulée toutefois, l'action en nullité n'est pas recevable lorsque tous les actionnaires étaient présents ou représentés.

La formule de procuration envoyée par la société ou la personne désignée par elle à cet effet doit informer les actionnaires d'une manière très apparente que s'ils en font retour sans indication de mandataire il sera émis en leur nom un vote favorable à l'adoption des projets des résolutions présentées ou agréées par le directoire; à la formule de procuration doivent être joints les documents énumérés par l'article 133 du décret.

IV - L'information des actionnaires, préalablement à toute assemblée, est assurée :

a) Par l'envoi, sur leur demande, à tout actionnaire de l'ordre du jour de l'assemblée, de tous les projets de résolutions, des notices sur les membres du Directoire et du Conseil de surveillance et sur les candidats à ces postes, du rapport du Directoire et des observations du Conseil de surveillance et de l'exposé sommaire de la situation de la société et du tableau des résultats des cinq dernières années.

En outre, doivent être joints à cet envoi :

- s'il s'agit de l'assemblée générale annuelle, le compte de résultats, le bilan, et le rapport spécial des commissaires aux comptes,
- s'il s'agit d'une assemblée générale extraordinaire, le cas échéant, le rapport des commissaires aux comptes.
- b) Par la tenue à la disposition des actionnaires dans les délais prévus par la loi, au siège social, des documents ci dessus ainsi que de l'inventaire social, de la liste des actionnaires, et de l'indication du montant global des rémunérations versées aux cinq ou dix personnes les mieux rémunérées de la société, ainsi que du rapport des commissaires aux comptes et le cas échéant du projet de fusion ou de scission.

V - Vote par correspondance.

Tout actionnaire pourra voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions légales et dont il ne sera tenu compte que s'il est reçu par la société trois jours au moins avant la date de la réunion de l'assemblée. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

#### Admission aux assemblées - (article 28 des statuts)

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions ; nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire sur les registres des actions, et, pour les actions au porteur, au dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en comptes de la date de ce dépôt jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies cinq jours avant la date de réunion de l'assemblée.

#### Droit de vote - (article 31 des statuts)

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation sauf dans les assemblées générales constitutives ou à caractère constitutif, dans lesquelles chaque actionnaire ne peut disposer de plus de dix voix ; le mandataire d'un actionnaire dispose des voix de son mandant dans les mêmes conditions et la même limite.

#### Existences de droits de vote multiples

Néant.



#### RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

#### Le capital social - (article 7 des statuts)

Le capital social est fixé à la somme de 86 194 836 euros. Il est divisé en 6 156 774 actions, d'une seule catégorie de 14 euros chacune, libérées entièrement de leur valeur nominale.

## Franchissement de seuils statutaires et sanctions en cas de manquement à ces déclarations - (article 12 des statuts)

Les actionnaires, conformément à l'article L. 233-7 du code de commerce § 5 devront informer la société du nombre d'actions qu'ils détiennent directement ou indirectement, seuls ou de concert, chaque fois que leur participation franchira un seuil fixé à 2 % du capital social ou un multiple de ce dernier pourcentage. En cas de non respect de cette obligation supplémentaire d'information, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote à la demande, consignée dans le procès verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la société, lorsque les actions de la société sont admises à la côte officielle d'une bourse ou au second marché.

#### Autorisation de rachat d'actions par la société

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 24 avril 1998 nous nous sommes dotés pour la première fois d'une autorisation de rachat d'actions propres en application

des dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966. Cette autorisation d'une durée de 18 mois, qui n'a pas été utilisée, est venu à expiration le 23 octobre 1999.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 1999 a autorisé le Directoire en application des dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966, à acquérir au plus 10 % du nombre d'actions composant le capital social. Cette autorisation d'une durée de 18 mois, qui n'a pas été utilisée, est venu à expiration le 25 septembre 2000.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 4 avril 2000 a autorisé le Directoire en application des dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966, à acquérir au plus 10 % du nombre d'actions composant le capital social. Cette autorisation d'une durée de 18 mois, doté du visa n° 00-305 obtenu le 14 mars 2000 a pris fin le 3 octobre 2001 et s'est traduit par l'achat de 2 738 titres représentant 0,04 % du capital total de la SA Groupe Partouche.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 2 avril 2001 a autorisé le Directoire à racheter ses propres actions en Bourse dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du code de commerce afin, principalement, de réguler le cours des titres, et de procéder à la remise d'actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à toute autre fins dans l'intérêt de la société.

Le prix maximal d'achat a été fixé à 100 euros par action et le prix minimal des cessions à 50 euros. Cette autorisation d'une durée maximum de 18 mois qui vient à expiration le 1<sup>er</sup> octobre 2002 n'a pas été mise en force.

#### Capital autorisé mais non émis

Le Directoire bénéficie des autorisations suivantes données par l'Assemblée générale extraordinaire du 2 avril 2001, pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital. Ces autorisations sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Nature de l'opération autorisée par l'AGE du 2 avril 2001	Durée de l'autorisation (1)	Montant maximum en euros	Modalités
Augmentation de capital			
En numéraire	1 <sup>er</sup> juin 2003	250 000 000 €	<ul> <li>avec droit préférentiel de souscription</li> <li>sans droit préférentiel de souscription</li> </ul>
• Par incorporation de réserves, primes ou bénéfices	1 <sup>er</sup> juin 2003	250 000 000 €	
printes ou benefices	1 Juli 2005	230 000 000 C	
• Par émission de titre d'emprunt	1 <sup>er</sup> juin 2003	300 000 000 €	<ul> <li>avec droit préférentiel de souscription</li> <li>sans droit préférentiel de souscription</li> </ul>

(1) 26 mois à compter de l'assemblée générale extraordinaire du 2 avril 2001.



#### Évolution du capital social au cours des cinq dernières années

Années (du 1 <sup>er</sup> novembre 1996 au 31 octobre 2001)			des variations de capital Montant successif en FF ou en euros) du capital		Nombre cumulé
		Nominal	Prime	(en FF ou en euros)	d'actions
1997	AGE du 4 avril 1997				
	Augmentation de capital par apport en nature (ratification du traité d'apport des 10 008 action de M. Lucien Wilms de la SA Sathel à Groupe Partouche SA	89 642 644 F	304 390 956 F	560 266 434 F	6 156 774
	·	07 042 044 1	JUT JJU JJU I		
1998				560 266 434 F	6 156 774
1999				560 266 434 F	6 156 774
2000				560 266 434 F	6 156 774
2001	AGE du 2 avril 2001				
	Conversion du capital social en euros par conversion de la valeur nominale des actions de 13,87 € à 14 € par incorporation de réserves	782 768,75 €		86 194 836 €	6 156 774

#### RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE

#### Répartition du capital social et des droits de vote au 28 01 2002

Principaux actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital	% des votes (3)
FINANCIERE PARTOUCHE SA (1)	3 835 500	62,30 %	62,30 %
SOGESIC SARL (2)	284 500	4,62 %	4,62 %
Famille PARTOUCHE	236 161	3,84 %	3,84 %
Sous-total	4 356 161	70,76 %	70,76 %
Public (4)	1 800 613	29,24 %	29,24%
TOTAL	6 156 774	100,00 %	100 %

<sup>(1)</sup> La SA Financière Partouche est une holding familiale.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant 5% ou plus du capital ou des droits de vote, autres que ceux indiqués ci-dessus.

Aucun titre n'est détenu par les salariés.



<sup>(2)</sup> La SARL Sogesic est une centrale d'achat du groupe.

<sup>(3)</sup> Il n'existe pas de droits de vote double.

<sup>(4)</sup> Dont identifiés précisément, M. Lucien Wilms détenant 5,89 % du capital et la société E.E.M. (Belgique), détenant 8 % du capital.

#### Evolution de la répartition du capital social au cours des 3 derniers exercices

Identités des principaux groupes d'actionnaires	31 octobre 1999 (n-2)	31 octobre 2000 (n-1)	31 octobre 2001 (n)
FINANCIÈRE PARTOUCHE SA	62,62 %	62,62 %	62,30 %
SOGESIC SARL	4,62 %	4,62 %	4,62 %
Famille PARTOUCHE	4,48 %	4,35 %	4,23 %
Sous-total	71,72 %	71,59 %	71,15 %
Public	28,28 %	28,41 %	28,85 %
TOTAL	100,00 %	100,00 %	100,00 %

#### Pacte d'actionnaire

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaire.

#### Capital potentiel

Il n'existe aucun autres titres que ceux indiqués ci-dessus.

#### **Options**

Il n'existe à ce jour aucun plan d'options de souscriptions d'actions.

#### Volumes traités, évolution des cours depuis 18 mois (source Euronext)

	Cours extrêmes en euros		Nombre de	Capitaux échangés
Périodes	Plus haut	Plus bas	titres échangés	en millions d'euros
2000				
Août	73,50	64,00	40 806	2,75
Septembre	67,00	60,00	34.920	2,23
Octobre	60,50	53,00	23.521	1,32
Novembre	59,00	54,00	19 413	1,10
Décembre	58,65	48,02	76 599	4,16
2001				
Janvier	62,60	57,30	19 863	1,20
Février	72,00	62,00	65 063	4,37
Mars	69,45	62,25	49 138	3,27
Avril	69,40	66,30	12 309	0,84
Mai	72,45	67,40	46 268	3,18
Juin	76,25	69,50	69 699	5,09
Juillet	83,50	70,20	96 628	7,57
Août	74,00	64,00	22 592	1,54
Septembre	72,80	45,15	17 230	0,99
Octobre	65,00	57,30	24 482	1,50
novembre	64,00	55,00	42 844	2,55
décembre	74,25	56,10	96 899	6,49
2002				
Janvier	75,50	63,00	29 836	2,10



#### MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

L'action Groupe Partouche admise à la côte du second marché de la Bourse de Paris le 29 mars 1995 est depuis le 2 novembre 1998 à la côte du premier marché au comptant de la Bourse de Paris - (code 5354).

### Etablissement assurant le service financier de la société

Le service des transferts et le paiement des dividendes est assuré par la Lyonnaise de Banque - Direction des Traitements Administratifs - Division titres émetteurs, Chemin Antoine Pardon - 69160 Tassin-La-Demi-Lune.

#### **DIVIDENDES**

Le dividende proposé par action au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2001 est de  $0.80 \in$  net, soit un montant brut de  $1.20 \in$  avec avoir fiscal.

Par ailleurs, les dividendes distribués au titre des cinq exercices précédents ont été les suivants :

En francs	Exercice clos le 31/10/1996	Exercice clos le 31/10/1997	Exercice clos le 31/10/1998	Exercice clos le 31/10/1999	Exercice clos le 31/10/2000
Montant du dividende global	41 373 520	55 410 966	61 567 740	67 724 514	67 724 514
Dividende net par action	8,00	9,00	10,00	11,00	11,00
Impôt payé	4,00	4,50	5,00	5,50	5,50
Revenu global par action	12,00	13,50	15,00	16,50	16,50

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2001, il n'a été versé aucun acompte sur dividende.

Tout dividende qui n'est pas réclamé dans les cinq ans de son exigibilité est prescrit dans les conditions prévues par la loi au profit de l'état (versement au Service des Domaines).



## LES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

#### LE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Hubert BENHAMOU - Président du Directoire.

#### ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

A notre connaissance les données du présent document de référence sont conformes à la réalité, elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société; elle ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

**Hubert BENHAMOU** 

#### LES RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

#### Les commissaires aux comptes

Identité des commissaires aux comptes titulaires et suppléants	Date de la première nomination	Date d'expiration du mandat
<b>Titulaire</b> KPMG Audit – Département de KPMG SA 1, Cours Valmy - 92923 Paris La Défense Cedex	AGO du 2 octobre 1993	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2003
Suppléant Monsieur Gérard RIVIÈRE 1, Cours Valmy - 92923 Paris La Défense Cedex	AGO du 24 avril 1998	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2003
<b>Titulaire</b> Monsieur José DAVID 47, Av. du Président Roosevelt - 92330 Sceaux	AGO du 4 février 1995	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2003
Suppléant Monsieur Emmanuel QUINIOU 62, rue de la Faisanderie - 75116 Paris	AGO du 8 mars 1996	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2003

#### AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

#### **EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2001**

#### Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Partouche S.A. et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence. Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du président du directoire. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document de référence ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos le 31 octobre 1999 et 31 octobre 2000 et arrêtés par le Directoire, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve, ni observation.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2001 arrêtés par le Directoire, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve, il y est fait mention de la première application du règlement CRC 99-02.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Paris La Défense et Sceaux, le 22 mars 2002.

José DAVID

KPMG Audit Département de KPMG SA

> Maïr FERERES Associé

#### LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Alain CENS - Directeur financier. Tél. 01 47 64 33 45



## TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales rubriques exigées dans le cadre du règlement 98-01 de la Commission des Opérations de Bourse.

	Pages
1 RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES	
1.1 Le responsable du document de référence	91
1.2 Attestation du responsable du documents de référence	91
1.3 Les responsables du contrôle des comptes	91
1.4 Le responsable de l'information	91
3 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL	
3.1 Renseignements de caractère général concernant la société	85
3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital	87
3.3 Répartition actuelle du capital et des droits de vote	88
3.4 Marché des titres de la société	90
3.5 Dividendes	90
4 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE	
4.1 Présentation de la société et du Groupe	81
4.2 Analyse des risques de la société	83
4.3 Faits exceptionnels et litiges	84
4.4 Effectif	82
4.5 Politique d'investissements	83
5 PATRIMOINE - SITUATION FINANCIÈRE - RÉSULTATS	
5.1 Comptes consolidés du groupe	29
5.2 Comptes sociaux de la société	55
6 ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	
6.1 Identification des organes de direction et de surveillance	78
6.2 Rémunérations allouées aux organes de direction ou de surveillance	80
7 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR	
7.1 Évolution prévisible	20
7.2 Perspectives d'avenir	20
7.2. roispoditos diatoriii	20

COB

Le présent document de référence a été déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 25 mars 2002, conformément au règlement n° 98-01. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse.



